SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Proceedings of the Standing Senate Committee on

TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

Chair:
The Honourable DAVID TKACHUK

Tuesday, October 16, 2018
Wednesday, October 17, 2018

Issue No. 40

Fifth and sixth meetings:

Examine how the three federal communications statutes (the Telecommunications Act, the Broadcasting Act, and the Radiocommunication Act) can be modernized to account for the evolution of the broadcasting and telecommunications sectors in the last decades

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Président :
L'honorable DAVID TKACHUK

Le mardi 16 octobre 2018
Le mercredi 17 octobre 2018

Fascicule nº 40

Cinquième et sixième réunions :

Étude sur la façon de moderniser les trois lois fédérales sur les télécommunications (la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication) pour tenir compte de l'évolution des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications durant les dernières décennies

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54279-54290

STANDING SENATE COMMITTEE ON TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable David Tkachuk, *Chair*

The Honourable Dennis Dawson, *Deputy Chair*

The Honourable Julie Miville-Dechêne, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu
Cormier
* Day
(or Mercer)
Gagné
Galvez
Griffin
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
MacDonald
Manning
Mercer
Plett
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator McIntyre (*October 16, 2018*).

The Honourable Senator Wetston was added to the membership (*October 5, 2018*).

The Honourable Senator Miville-Dechêne was added to the membership (*October 5, 2018*).

The Honourable Senator Griffin was removed from the membership of the committee, substitution pending (*October 5, 2018*).

The Honourable Senator Bovey was removed from the membership of the committee, substitution pending (*October 5, 2018*).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Dasko (*October 4, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Président : L'honorable David Tkachuk

Vice-président : L'honorable Dennis Dawson

Vice-présidente : L'honorable Julie Miville-Dechêne

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu
Cormier
* Day
(ou Mercer)
Gagné
Galvez
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
MacDonald
Manning
Mercer
Plett
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 16 octobre 2018*).

L'honorable sénateur Wetston a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 5 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 5 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Griffin a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 5 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Bovey a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 5 octobre 2018*).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Dasko (*le 4 octobre 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponiblesur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 16, 2018
(112)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:32 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Cormier, Gagné, Manning, McIntyre, Miville-Dechêne and Tkachuk (7).

In attendance: Jed Chong and Zackery Shaver, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 20, 2018, the committee continued its examination on how the three federal communications statutes (the Telecommunications Act, the Broadcasting Act, and the Radiocommunication Act) can be modernized to account for the evolution of the broadcasting and telecommunications sectors in the last decades. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 38.*)

WITNESSES:

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector;

Brent Homan, Deputy Commissioner, Compliance Sector.

The chair made a statement.

Mr. Therrien made a statement and, together with Mr. Homan, answered questions.

At 10:38 a.m., the committee suspended.

At 10:42 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 11:09 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 octobre 2018
(112)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Cormier, Gagné, Manning, McIntyre, Miville-Dechêne et Tkachuk (7).

Également présents : Jed Chong et Zackery Shaver, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 juin 2018, le comité poursuit son étude sur la façon de moderniser les trois lois fédérales sur les télécommunications (la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication) pour tenir compte de l'évolution des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications durant les dernières décennies. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 38 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion;

Brent Homan, sous-commissaire, Secteur de la conformité.

Le président fait une déclaration.

M. Therrien fait une déclaration puis, avec M. Homan, répond aux questions.

À 10 h 38, la séance est suspendue.

À 10 h 42, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 11 h 9, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2018
(113)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:47 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Cormier, Gagné, Galvez, MacDonald, Manning, Mercer, Miville-Dechêne, Tkachuk and Wetston (10).

In attendance: Jed Chong and Zackery Shaver, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Ben Silverman Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

At 6:47 p.m., the committee proceeded with the election of a deputy chair.

The Honourable Senator Gagné moved:

> That the Honourable Senator Miville-Dechêne be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was agreed.

At 7 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 20, 2018, the committee continued its examination on how the three federal communications statutes (the Telecommunications Act, the Broadcasting Act, and the Radiocommunication Act) can be modernized to account for the evolution of the broadcasting and telecommunications sectors in the last decades. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 38*.)

WITNESSES:

As individuals:

Marc Raboy, Beaverbrook Professor Emeritus in Ethics, Media and Communications, McGill University;

Gregory Taylor, Assistant Professor, Department of Communication, Media and Film, University of Calgary.

The chair made a statement.

Mr. Raboy and Mr. Taylor made statements and answered questions.

At 8:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2018
(113)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Cormier, Gagné, Galvez, MacDonald, Manning, Mercer, Miville-Dechêne, Tkachuk et Wetston (10).

Également présents : Jed Chong and Zackery Shaver, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

À 18 h 47, le comité procède à l'élection du vice-président.

L'honorable sénatrice Gagné propose :

> Que l'honorable sénatrice Miville-Dechêne soit vice-présidente de ce comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 19 heures, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 juin 2018, le comité poursuit son étude sur la façon de moderniser les trois lois fédérales sur les télécommunications (la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication) pour tenir compte de l'évolution des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications durant les dernières décennies. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n°38 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Marc Raboy, professeur émérite de la Chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications, Université McGill;

Gregory Taylor, professeur adjoint, Département des communications et des études médiatiques et cinématographiques, Université de Calgary.

Le président fait une déclaration.

M. Raboy et M. Taylor font des déclarations et répondent aux questions.

À 20 h 32, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Joëlle Nadeau

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 16, 2018

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:32 a.m. to examine how the three federal communications statutes (the Telecommunications Act, the Broadcasting Act, and the Radiocommunication Act) can be modernized to account for the evolution of the broadcasting and telecommunications sectors in the last decades.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome. Just a quick note for senators. Please remain after the meeting for a few minutes to approve the witness list and give some direction on the witnesses. We don't have a steering committee right now until we get notification from the ISG as to who their member will be, so we can't operate a steering. We will have to operate as a committee to do this. That is where we are right now. We will do that today. It shouldn't take more than 10 or 15 minutes. It will give us some direction and we will go from there.

Last June, the Senate authorized the committee to examine and report on how the three federal communications statutes — the Telecommunications Act, the Broadcasting Act and the Radiocommunication Act — can be modernized.

This morning we continue our study. I would like to welcome our witnesses. From the Office of the Privacy Commissioner of Canada, we have Daniel Therrien, Privacy Commissioner; Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector; and Brent Homan, Deputy Commissioner, Compliance Sector. Thank you for attending our meeting.

You are not related to the curler, are you?

Mr. Homan: Yes, I am. She is my niece.

The Chair: She is very good.

Mr. Homan: Yes, she is.

The Chair: Good for you. Canada is a small country; everyone is related somehow.

With that, will you start, Mr. Therrien? Do you have a presentation? Please go ahead.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour étudier la façon de moderniser les trois fédérales sur les télécommunications (la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication) pour tenir compte de l'évolution des secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications durant les dernières décennies.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue. Tout d'abord, un bref commentaire pour les sénateurs. Veuillez rester quelques minutes après la réunion pour approuver la liste des témoins et donner certaines directives à leur sujet. Nous ne pouvons pas agir en qualité de comité permanent actuellement parce que le Groupe des sénateurs indépendants ne nous a pas encore fait connaître le nom de celui ou de celle de ses membres qui se joindra à nous. Nous devons donc nous réunir en qualité de comité pour cela. Voilà où nous en sommes actuellement. Nous corrigerons la situation aujourd'hui; ce qui ne devrait pas prendre plus de 10 ou 15 minutes. Nous aurons alors certaines orientations pour notre travail.

En juin dernier, le Sénat a autorisé le comité à étudier la façon de moderniser les trois lois fédérales sur les communications — la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication.

Nous poursuivons notre étude cet avant-midi. J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons trois personnes du Commissariat à la protection de la vie privée : le commissaire lui-même, M. Daniel Therrien; M. Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion; et, enfin, M. Brent Homan, sous-commissaire, Secteur de la conformité. Merci d'assister à notre séance.

Êtes-vous parent avec la joueuse de curling?

M. Homan : Oui, elle est ma nièce.

Le président : Elle est très bonne.

M. Homan : Oui, elle l'est.

Le président : Vous êtes chanceux. Le Canada est un petit pays; tout le monde est parent d'une façon ou d'une autre.

Sur ce, voulez-vous commencer, monsieur Therrien? Avez-vous un exposé? Allez-y, je vous en prie.

[*Translation*]

Daniel Therrien, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Mr. Chair and honourable senators, thank you for inviting me to participate in your study on the modernization of Canadian communications legislation. My office oversees compliance with the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, orPIPEDA, that is to say the federal act dealing with privacy in the private sector. The act applies to the collection, use and disclosure of personal information in the course of commercial activity, including telecommunications companies. In matters of privacy, therefore, communications companies are subject mostly to PIPEDA.

The office also shares responsibilities for enforcing Canada's anti-spam law with the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, or CRTC, and the Competition Bureau Canada.

Canadians entrust vast amounts of their sensitive personal information to telecommunications service providers in order to gain access to the Internet and wireless communications.

[*English*]

The Chair: Excuse me one second. Is everyone getting clear translation? Are you getting translation, Senator Manning? I am not. I think it is important I actually hear what you say.

Mr. Therrien: Mr. Chair, briefly, I was explaining that telecommunications companies are governed with respect to privacy primarily — not exclusively — by PIPEDA, the private-sector privacy law in Canada and, of course, the OPC is responsible for the oversight of PIPEDA. We also share responsibility with the CRTC and the Competition Bureau for oversight of CASL, the anti-spam legislation.

The Chair: I will ask the translator to speak to me. Give me a couple of seconds, maybe the great score from the Ottawa hockey game yesterday? That's too bad. That's pretty good, though. At least I don't have interference. Ottawa won, by the way; they were very good yesterday.

Okay, please.

[*Français*]

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à participer à votre étude sur la modernisation des lois fédérales sur les télécommunications. Le commissariat veille à la conformité de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), c'est-à-dire la loi fédérale sur la vie privée dans le secteur privé. Cette loi s'applique à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels dans le cadre d'activités commerciales, y compris celles des entreprises de télécommunications. Donc, les entreprises de télécommunications, en matière de vie privée, sont assujetties principalement à la LPRPDE.

Le commissariat partage aussi les responsabilités de faire respecter la Loi canadienne anti-pourriel avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CTRC) et le Bureau de la concurrence du Canada.

Les Canadiens confient une grande quantité de leurs renseignements personnels sensibles aux fournisseurs de services de télécommunications afin d'avoir accès à Internet et aux communications sans fil.

[*Traduction*]

Le président : Excusez-moi une seconde. Entendez-vous tous clairement l'interprète? Entendez-vous l'interprète, sénateur Manning? Moi, je ne l'entends pas. C'est important, je crois, que j'entende ce que vous dites.

M. Therrien : Monsieur le président, j'expliquais que les compagnies de télécommunications sont régies, en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, principalement — mais pas exclusivement — par la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la loi fédérale applicable à la protection de la vie privée dans le secteur privé et, naturellement, le commissariat doit également veiller à l'application de cette loi. Le commissariat partage aussi la responsabilité de faire respecter la Loi canadienne anti-pourriel avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le Bureau de la concurrence du Canada.

Le président : Je vais demander à l'interprète de me parler. Donnez-moi quelques secondes. Pourriez-vous me donner le score formidable de la partie de hockey d'hier à Ottawa? C'est mauvais. C'est mieux maintenant. Au moins, je n'ai pas d'interférence. Ottawa a gagné, soit dit en passant; l'équipe a très bien joué hier.

D'accord, s'il vous plaît.

[*Translation*]

Mr. Therrien: I was explaining that Canadians entrust vast amounts of their sensitive personal information to telecommunications service providers in order to gain access to the Internet, and to mobile, telephone and television communications in Canada. This is important for your study on privacy, though it was not the case when the telecommunications acts were adopted.

Not only does personal information hold vast commercial value, but it is also of considerable interest to law enforcement, intelligence and security agencies. Canadians' right to privacy must remain top of mind in this context.

The Supreme Court decision in *R v. Spencer*, three or four years ago, was an important step forward in privacy protection. In its unanimous decision, the Supreme Court held that there is a reasonable expectation of privacy in basic telecom subscriber information. The Supreme Court agreed that this information could reveal Internet usage data and that, absent exigent circumstances, essentially an emergency, or a reasonable law, law enforcement officials need prior judicial authorization, meaning a warrant, to obtain such data from telecommunications companies.

[*English*]

The evolution of telecommunication technologies holds serious implications for privacy protection. Take the example of the set-top box, the device that turns a standard television into a smart TV, enabling users to access a wide range of video content found online.

The information from set-top boxes can contain granular information about individual viewing habits. Depending on the scale and scope of the information collected, this can reveal detailed portraits of individuals and can include sensitive information.

My office has provided advice to the CRTC on a program to measure audience viewing habits to ensure that set-top box data is sufficiently anonymized.

Again, a reality of the modern age is that telecommunication companies and broadcasters do not only emit signals, but they collect, use and share a lot of information, including personal information. That is a fundamental reality of your study, in my view.

[*Français*]

M. Therrien : J'expliquais que les Canadiens — et c'est un élément important de votre étude en matière de vie privée, ce qui n'était pas le cas lors de l'adoption des lois sur les télécommunications — confient une grande quantité de leurs renseignements personnels sensibles aux fournisseurs de services de télécommunications afin d'avoir accès à Internet et aux communications sans fil, téléphoniques et télévisuelles au Canada.

Les renseignements personnels ont non seulement une valeur commerciale importante, ils sont également d'un grand intérêt pour les organismes d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité. Dans ce contexte, il faut garder à l'esprit le droit des Canadiens à la vie privée.

La décision de la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Spencer*, il y a trois ou quatre ans, représente un progrès important pour la protection de la vie privée. Par sa décision unanime, la Cour suprême a jugé qu'il y a une attente raisonnable en matière de protection de la vie privée en ce qui concerne les renseignements de base sur les abonnés aux services de télécommunications. La Cour suprême a convenu que ces renseignements pouvaient révéler les données d'utilisation d'Internet et que, sans circonstances contraignantes, essentiellement l'urgence, ou en l'absence d'une loi raisonnable, les responsables de l'application de la loi doivent détenir au préalable une autorisation judiciaire, donc un mandat, pour obtenir de telles données de la part des compagnies de télécommunications.

[*Traduction*]

L'évolution des technologies de télécommunications a de graves répercussions sur la protection de la vie privée. Prenons l'exemple du boîtier décodeur, le dispositif qui transforme une télévision standard en une « télévision intelligente » en permettant aux utilisateurs d'accéder à un large éventail de contenus vidéo en ligne.

L'information émanant des boîtiers décodeurs peut renfermer des renseignements très précis sur les habitudes d'écoute des gens. Selon l'ampleur et la portée de l'information recueillie, celle-ci peut brosser des portraits très détaillés des gens et être de nature délicate.

Le commissariat a fourni des conseils au CRTC sur un programme destiné à mesurer les habitudes d'écoute du public afin de veiller à ce que les données des boîtiers décodeurs soient suffisamment anonymisées.

Or, les compagnies de télécommunications et les diffuseurs ne se contentent pas d'émettre des signaux, ils recueillent, utilisent et partagent aussi beaucoup d'informations, y compris des renseignements personnels. Voilà une réalité de l'ère moderne dans laquelle nous vivons et une réalité fondamentale de votre étude, à mon avis.

Other jurisdictions have also been grappling with the regulatory and legal complexities of telco technologies.

The EU is currently in the process of finalizing the text of the new ePrivacy regulation which will supplement the GDPR, the general privacy regulation that came into force in May, by addressing in detail the confidentiality of electronic communication and the tracking and profiling of Internet users.

South of the border, a recent decision by the U.S. Supreme Court emphasized the importance of protecting privacy as technology advances.

In *Carpenter v. United States*, the Supreme Court held that the Fourth Amendment, which affirms the right to be secure from unreasonable search and seizure, protects location records generated by mobile phones. The Supreme Court found that individuals have a legitimate privacy interest in their physical location and movements, even if the records were generated for commercial purposes and held by a third party, as "a person does not surrender all Fourth Amendment protection by venturing into the public sphere."

Carpenter is somewhat akin to *Spencer* and the decision of our Supreme Court.

Beyond that issue, in the U.S. the regulatory role of the U.S. Federal Communications Commission, roughly the equivalent of the CRTC, in protecting consumer privacy on communications networks is continuing to evolve.

The FCC, the Federal Communications Commission, shares a privacy regulation role with the Federal Trade Commission, the FTC — more or less the equivalent of our office — and the FTC is the privacy and consumer protection agency in the U.S.

Under Canada's anti-spam law, CASL, the OPC was given a new role in helping to fight spam and addressing certain online threats such as spyware propagated through our domestic telecommunications carriers.

We have made progress on this front and we collaborate actively with the CRTC and the Competition Bureau on public education and investigation. However, I would point out that inter-agency information sharing is limited to very specific circumstances where all the regulatory agencies are governed by confidentiality provisions. When we investigate, we must independently protect the confidentiality of the information we receive and cannot, unless specifically authorized, share what we

D'autres pays sont aux prises avec les complexités réglementaires et juridiques des technologies de télécommunications.

L'Union européenne achève actuellement la rédaction du nouveau règlement sur la vie privée et les communications électroniques, qui complétera le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai, en traitant en détail de la confidentialité des communications électroniques ainsi que du suivi et du profilage des internautes.

Au sud de la frontière, une décision récente de la Cour suprême des États-Unis a souligné l'importance de protéger la vie privée au fur et à mesure des avancées technologiques.

Dans l'affaire *Carpenter v. United States*, la Cour suprême a jugé que le quatrième amendement, qui affirme le droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives, protège les données de localisation générées par les téléphones cellulaires. La Cour suprême a conclu que les citoyens ont des intérêts légitimes en matière de vie privée quant à leur position géographique et leurs déplacements, même si les données ont été générées à des fins commerciales et stockées par un tiers, car « une personne ne renonce pas à la protection assurée par le quatrième amendement en s'aventurant dans la sphère publique ».

La cause *Carpenter* est quelque peu semblable à la cause *Spencer* et à la décision rendue par notre Cour suprême.

Par ailleurs, le rôle réglementaire de la Commission fédérale des communications des États-Unis — un organisme un peu semblable au CRTC —, au regard de la protection de la vie privée des consommateurs sur les réseaux de communications, continue d'évoluer.

Aux États-Unis, la Commission fédérale des communications réglemente la protection de la vie privée avec la Commission fédérale du commerce — qui est plus ou moins l'équivalent de notre commissariat — et cette dernière commission constitue l'organisme chargé de la protection de la vie privée et des consommateurs dans ce pays.

En vertu de la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP), le commissariat s'est vu confier un nouveau rôle pour contribuer à la lutte contre les pourriels et contrer certaines menaces en ligne, notamment les logiciels espions, propagées par l'intermédiaire des entreprises de télécommunications nationales.

Nous avons réalisé des progrès à cet égard, et nous participons activement avec le CRTC et le Bureau de la concurrence à la sensibilisation du public et aux enquêtes. Cependant, je tiens à préciser que l'échange de renseignements entre organismes se limite à des circonstances très précises, tous les organismes de réglementation étant assujettis à des dispositions de confidentialité. Lorsque nous procédons à des enquêtes, nous devons, chacun de notre côté, protéger la confidentialité de

receive and are therefore limited in our co-operation with sister regulatory agencies. That is a problem, and it has been a problem in certain investigations where we have been limited in our ability to share and therefore cooperate with the CRTC and the Competition Bureau.

Your study is broader than this issue, therefore I welcome your questions on any matter you find relevant to your study. Thank you.

The Chair: Thank you for that. I think this is an important part of the study. We continue to hear information over the news media about questions of privacy and people use of telephones. They follow you wherever you are.

How do you prevent this intrusion into our personal lives, while at the same time allow people to make use of the technology? The technology is overwhelming. People need it to do business, but at the same time the gathering of information by these organizations, by these companies, is definitely threatening our privacy.

Mr. Therrien: To start with geolocation, certainly telecommunication companies that provide you with phone service need to know where you are; otherwise, the phone would not function.

One of the important principles in privacy law under PIPEDA is that companies or organizations are permitted to obtain, use and share information when it is directly relevant to the service offered. The phone company needs to know where you are, otherwise they won't reach you and you won't be able to use your phone. The challenge is, beyond information that is required to deliver a service, there is quite a bit of information sharing and disclosure to others and use for other purposes. That is where the consent principle comes in under PIPEDA.

You don't have the right to abstain from giving consent if the company truly needs the information to offer the service. Beyond that, we are in the world of consent under the current privacy law in Canada and a challenge, obviously, is whether consent is obtained meaningfully or not, and whether it should be implied or expressed.

Telecommunication companies, among others — there are many other companies in this situation — collect sensitive information about your daily habits, where you go, how often you go into a certain building which may house a medical practitioner, a psychologist, a place of worship, and so on. Sensitive information is obtained by companies.

l'information que nous recevons. À moins d'une autorisation spéciale, nous ne pouvons donc pas communiquer l'information que nous recevons, ce qui restreint notre capacité de collaborer avec les autres organismes de réglementation. C'est un problème, et un problème qui a limité notre capacité de collaborer avec le CRTC et le Bureau de la concurrence dans certaines enquêtes.

Votre étude dépasse ce sujet; je serai donc heureux de répondre à toute question que vous jugerez pertinente pour votre travail. Merci.

Le président : Merci. C'est, je crois, un aspect important de notre étude. Les médias parlent encore des problèmes de protection de la vie privée et de l'utilisation des téléphones par les gens. Les signaux vous suivent partout où vous allez.

Comment prévenir cette intrusion dans nos vies personnelles, tout en permettant aux gens d'utiliser la technologie? La technologie est partout. Les gens en ont besoin au quotidien, mais en même temps, la collecte de renseignements effectuée par ces organismes, ces compagnies, menace assurément notre vie privée.

M. Therrien : Commençons par la géolocalisation. Les compagnies de télécommunications qui fournissent le service téléphonique ont évidemment besoin de savoir où vous êtes; autrement, le téléphone ne fonctionnerait pas.

Un des principes importants de la protection de la vie privée dans la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDE, tient à ce que les compagnies ou les organismes ont l'autorisation d'obtenir, d'utiliser et de partager de l'information lorsque celle-ci est directement liée au service offert. La compagnie doit savoir où vous êtes pour vous joindre et vous permettre d'utiliser votre téléphone. Le problème, c'est que, au-delà de l'information nécessaire pour fournir le service, elles partagent et divulguent pas mal de renseignements à d'autres intervenants, qui servent à d'autres fins. Voilà où le principe du consentement prévu dans la LPRPDE entre en jeu.

Vous n'avez pas le droit de refuser votre consentement si la compagnie a vraiment besoin de l'information pour fournir le service. Au-delà de cela, nous entrons dans le domaine du consentement en vertu des dispositions législatives canadiennes sur la protection de la vie privée et, évidemment, la question est de savoir si le consentement est obtenu de la bonne façon et s'il devrait être tacite ou exprès.

Les compagnies de télécommunications notamment — parce qu'il y en a beaucoup d'autres dans la même situation — recueillent des renseignements délicats sur vos faits et gestes, vos allées et venues, le nombre de fois où vous entrez dans un immeuble qui peut abriter un médecin, un psychologue, un lieu de culte, etc. Les compagnies obtiennent de l'information sensible.

The principle under federal privacy law is that if information is of a sensitive nature, as I have just described, consent should be explicit, it should be expressed. However, that leaves a lot of room for implied consent where the data is less sensitive and that is a big part of the challenge in front of us.

I will stop there.

The Chair: Consent to use and storage are two different things. I can consent so that my phone will work, but they don't have to keep that information. After a certain time period they can delete it all, but they don't. They keep it. That is a problem.

Mr. Therrien: PIPEDA has a principle that companies should only retain information as long as is necessary for their legitimate corporate purposes. That's the general rule. How long that period is depends on the circumstances.

The Chair: Does it follow you when you shut it off? If I shut the phone off, do they still get information?

Mr. Therrien: It depends on the device. It varies.

The Chair: The regular iPhone?

Mr. Therrien: Have we looked at this? I don't know for sure. Normally, if you shut it off it should no longer collect information. However, we have seen instances of companies that continue to collect even though the service is not being obtained. That would be a violation of the law, unless it was consented to. There is a lot of room for companies to do a lot of things under consent.

The Chair: Yes, and consent is not usually just one line.

Mr. Therrien: Indeed.

[*Translation*]

Senator Cormier: In your annual report to Parliament, 2017-18, on the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, you mentioned the Facebook and Cambridge Analytica crisis and said in your introduction that, "These issues also underscore deficiencies in Canada's privacy laws." Can you tell us about some of these deficiencies as they specifically affect telecommunications companies and companies subject to the Broadcasting Act?

Selon les dispositions législatives fédérales sur la protection de la vie privée, l'information de nature sensible, dont je viens de vous donner des exemples, devrait faire l'objet d'un consentement exprès. Toutefois, la loi laisse beaucoup de latitude pour le consentement tacite lorsqu'il s'agit des données moins sensibles, et c'est là une bonne partie du problème qui nous occupe.

Je vais m'arrêter ici.

Le président : Le consentement pour utiliser des renseignements et le consentement pour stocker des renseignements sont deux choses différentes. Je peux donner mon consentement pour pouvoir utiliser mon téléphone, mais la compagnie n'a pas à garder l'information dont elle a eu besoin pour la communication. Après un certain temps, elle peut l'effacer, mais elle ne le fait pas. Elle la garde. Voilà le problème.

M. Therrien : Selon la LPRPDE, les compagnies ne devraient conserver l'information que le temps nécessaire pour leurs activités légitimes. Voilà la règle générale. La durée de cette période dépend des circonstances.

Le président : Ces compagnies continuent-elles de recueillir des données lorsque vous mettez fin à la communication? Si vous fermez le téléphone, continuent-elles d'obtenir de l'information?

M. Therrien : Tout dépend de l'appareil utilisé. Cela varie.

Le président : L'iPhone ordinaire?

M. Therrien : Avons-nous examiné cette question? Je n'en suis pas certain. Normalement, lorsqu'on met fin à une communication, la compagnie ne devrait plus recueillir de l'information. Toutefois, nous avons vu des compagnies continuer de recueillir des données même si le service n'était plus fourni. Ce serait une violation de la loi, à moins que le consentement n'ait été donné. Les compagnies ont beaucoup de latitude pour faire beaucoup de choses en affirmant avoir reçu le consentement.

Le président : Oui, et le consentement ne tient habituellement pas en une seule ligne.

M. Therrien : En effet.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Dans votre Rapport annuel au Parlement de 2017-2018 concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, vous avez fait état de la crise de Facebook et de Cambridge Analytica en mentionnant entre autres dans votre introduction que « ces enjeux montrent aussi les lacunes des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels ». Pouvez-vous détailler certaines de ces lacunes qui touchent spécifiquement les

In modernizing Canadian legislation on telecommunications, should Canada build certain provisions of the Privacy Act, or certain of your recommendations directly into the text of the Telecommunications Act?

Mr. Therrien: Can you repeat your second question?

Senator Cormier: Should we build certain provisions of the Privacy Act into the text of the Telecommunications Act?

Mr. Therrien: I will start there. The most recent version of the laws on telecommunications, if I am not mistaken, were passed somewhere around the 1990s. Very few technological services were available at that time. It was a completely different world. In the Telecommunications Act, but not the Broadcasting Act, the CRTC has the objective and the mandate to take measures to protect privacy. At that time, there was no general legislation protecting privacy in the private sector, no PIPEDA. That is how things were in the 1990s.

PIPEDA, the general legislation, was passed in 2000, and has become the generally applied legislation on privacy protection in the private sector, wherever commercial operations, activities, take place, including the communications and telecommunications sector. PIPEDA is the general legislation, and one of its virtues is that it is neutral. The act is based on principles, it is not prescriptive and, above all, it is neutral in terms of technologies. The general principles apply to all technologies. We consider this a virtue because there are great advantages to all companies using different technologies being subject to the same privacy rules, whatever the sector of activity and whatever the technology.

Now, the general legislation has been in effect since 2000 and the provisions of the Telecommunications Act from the 1990s continue to apply. Is it working well? I am getting to your question about building things in. In practice, it works well. There is a general act, and the CRTC, by virtue of its mandate to protect privacy under the Telecommunications Act, has taken steps to protect privacy, having consulted us generally, if not always. Those measures increase the level of protection in the sector to which telecommunications companies are subject.

entreprises de télécommunications et les entreprises assujetties à la Loi sur la radiodiffusion?

Dans le cadre de la modernisation de la législation canadienne en matière de télécommunication, le Canada devrait-il intégrer certaines dispositions des lois sur la protection de la vie privée ou certaines de vos recommandations directement dans le texte de la Loi sur les télécommunications?

M. Therrien : Pouvez-vous répéter votre deuxième question?

Le sénateur Cormier : Devrait-on intégrer certaines dispositions des lois sur la protection de la vie privée dans le texte de la Loi sur les télécommunications?

M. Therrien : Je vais commencer là. La dernière mouture des lois sur les télécommunications qui ont été adoptées, si je ne m'abuse, date environ des années 1990. Très peu de services technologiques étaient offerts à l'époque. C'était un monde complètement différent. Dans la Loi sur les télécommunications, mais pas dans la Loi sur la radiodiffusion, le CRTC a pour objectif et mandat de prendre des mesures pour assurer une protection de la vie privée. À cette époque, il n'y avait pas de loi générale sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, la LPRPDE. C'était l'état des choses dans les années 1990.

En 2000, la loi générale, la LPRPDE a été adoptée, et cette loi est devenue la loi d'application générale pour la protection de la vie privée dans le secteur privé partout où des opérations, des activités commerciales ont lieu, y compris dans le secteur des communications et des télécommunications. La LPRPDE est la loi d'application générale, et l'une de ses vertus, c'est qu'elle est neutre. C'est une loi qui est fondée sur des principes, elle n'est pas prescriptive et, surtout, c'est une loi qui est neutre au niveau des technologies. Ce sont des principes d'application générale qui s'appliquent à toutes les technologies. On pense que cela est une vertu, parce que peu importe le secteur d'activité, peu importe la technologie utilisée, il y a des avantages importants à ce que toutes les compagnies qui utilisent différentes technologies soient assujetties aux mêmes règles en matière de vie privée.

Maintenant, la loi générale s'applique depuis 2000, et les dispositions de la Loi sur les télécommunications des années 1990 continuent de s'appliquer. Est-ce que ça fonctionne bien? J'en arrive à votre question d'intégration. En pratique, cela fonctionne bien. Il y a la loi d'application générale, et le CRTC, dans le cadre de son mandat en vertu de la Loi sur les télécommunications de prendre des mesures pour la protection de la vie privée, a pris certaines mesures de protection de la vie privée généralement, sinon toujours, après nous avoir consultés. Ces mesures rehaussent le niveau de protection de la vie privée dans le secteur auquel les compagnies de télécommunications sont assujetties.

The fact remains that, because of the sequence in which things happened, one act applies generally and another is peculiar to one sector. I have no problem with the standards in telecommunications being a little higher, which is the effect of the two current acts, I feel that it would be helpful for you to ask yourselves that. Let me answer your question directly: is it right and proper, is it desirable, for telecommunications companies to be subject to a slightly different system? They are subject to the same general system, but they are also subject to a system of their own. Is that what we want? Is it fair that companies — and let me be very specific — like Bell and Telus are subject to a system that, in theory, is a little more stringent than are Facebook and Google as they carry out similar activities?

Il reste que, en raison de la séquence dans laquelle les choses se sont passées, il y a une loi d'application générale et une loi d'application particulière à un secteur. Je n'ai pas de problème à ce qu'en matière de télécommunications, les standards soient légèrement plus élevés, ce qui est le résultat des deux lois actuelles. Je pense qu'il serait utile que vous vous demandiez ceci, et je réponds directement à votre question : est-ce qu'il est optimal, bon et souhaitable que les compagnies de télécommunications soient assujetties à un régime un peu différent? Elles sont assujetties au même régime général, mais elles sont aussi assujetties à un régime particulier. Est-ce que c'est souhaitable? Est-ce qu'il est juste que des compagnies — et je vais être très précis — comme Bell et Telus soient assujetties à un régime théoriquement un peu plus exigeant que Facebook et Google pour la réalisation d'activités semblables?

I do not have the answer. You are starting this study. The government has given CRTC a mandate to conduct a study too. I have no answer for you, but I do feel that it is a matter you should be looking into.

Alors, je n'ai pas de réponse. Vous amorcez votre étude, le gouvernement a donné un mandat au CRTC de faire une étude également. On examine ces questions. Je n'ai pas de réponse à vous donner, mais je pense que c'est une question sur laquelle vous devriez vous pencher.

In practice, that works well. We get along well with the CRTC. The rules adopted by the CRTC and those in PIPEDA do not conflict. But I feel that you should ask yourselves this question: what is the fairest situation between companies that may be competitors, but are not really subject to quite the same system?

En pratique, cela fonctionne bien. On s'entend bien avec le CRTC. Il n'y a pas de conflit entre les règles adoptées par le CRTC et celles de la LPRPDE, mais je pense que vous devriez vous poser la question suivante : quelle est la situation la plus juste entre compagnies qui peuvent être concurrentes et qui ne sont pas nécessairement assujetties tout à fait au même régime?

Senator Cormier: Thank you.

Le sénateur Cormier : Merci.

[*English*]

[*Traduction*]

The Chair: So I am clear, you are saying should privacy laws apply to —

Le président : En clair, vous dites que si les dispositions législatives sur la protection des renseignements personnels devaient s'appliquer...

Mr. Therrien: Currently, they do.

M. Therrien : C'est le cas actuellement.

The Chair: But do they apply to Google? Do they apply to PIPEDA?

Le président : S'appliquent-elles à Google? Google est-elle assujettie à la LPRPDE?

Mr. Therrien: PIPEDA applies to Google, Facebook, et cetera, but not the Telecommunications Act.

Mr. Therrien : Oui, Google, Facebook, et cetera, mais ces sociétés ne sont pas assujetties à la Loi sur les télécommunications.

Netflix is an interesting company for this question of which law should apply to Netflix. PIPEDA applies to Netflix. Should the Telecommunications Act apply to Netflix?

Netflix est un cas intéressant pour cette question de l'application des lois. Netflix est assujetti à la LPRPDE; la compagnie devrait-elle l'être également à la Loi sur les télécommunications?

I know that privacy is only one of the issues that are in front of you, so my comments are strictly on privacy. However, I am conscious of the fact that you are looking at what should be the better law for Canadian content and all kinds of other issues. However, with respect to privacy, I think that is an issue before you, namely, should everything be governed by the law of general application, being PIPEDA, regardless of the sector, or

La protection de la vie privée n'est qu'une des questions que vous étudiez, et mes commentaires ne portent que sur ce sujet. Toutefois, je sais pertinemment que vous cherchez à élaborer la meilleure loi pour le contenu canadien et étudiez toutes sortes d'autres questions. En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, vous cherchez à déterminer, je crois, s'il vaut mieux tout régir par la loi d'application générale, soit la

do you continue the current regime where telecommunications companies are covered by PIPEDA but are also covered by CRTC measures with respect to privacy?

The Chair: Thank you very much.

Senator Manning: Thank you to our witnesses.

My first question deals with a couple of questions that you have dealt with in your remarks. Is there anything that you have seen or found in other jurisdictions on the regulations that could be applied to Canada to enhance our system?

Second, when you ask about sharing information with the CRTC and Competition Bureau Canada, what type of information are you talking about with respect to sharing with those other groups?

Mr. Therrien: I will start with the second question, if you don't mind.

Currently, we have at least three regulatory agencies that, in part, cover the same territory: CRTC, Competition Bureau and the Office of the Privacy Commissioner of Canada. Any of the three could investigate a given issue and, in the context of the investigation, collect information that may be commercial secrets, personal information, whatnot. Under the current laws, all regulatory agencies are prohibited from sharing information with others, including our sister regulatory agencies, which somewhat impedes the completeness of the studies that we make. We can have discussions at the broad policy level with the CRTC and the Competition Bureau, but when we investigate specific complaints we cannot share with them — although it would be very productive — the product of our investigations because we are legally prohibited. So the information for which I would like more flexibility — and I think the sister agencies are in agreement with that — would be information that we collect in the course of our work.

Concerning your first question: Is there anything from the laws or regimes in place elsewhere that we could usefully import in Canada? This touches a bit on what Senator Cormier was asking, which I did not answer, that is, do we have an optimum regime for privacy protection in Canada?

My answer would be what is found in our annual report for 2017-18, which is that one of the realities of modern technology is that collection of information and business models are opaque. Ordinary consumers do not understand how their information is obtained, used and shared. Privacy policies or documents that are presented in front of us, sometimes on the screen to give consent or not, are theoretically meant to inform consumers of how their information will be used, but we all know that doesn't work. These are very long, complicated, legalistic and impossible to understand.

LPRPDE, peu importe le secteur, ou garder le régime actuel dans lequel les compagnies de télécommunications sont assujetties à la LPRPDE et également aux dispositions relatives au CRTC.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Manning : Merci à nos témoins.

Ma première question porte sur deux ou trois points que vous avez soulevés dans vos commentaires. Avez-vous vu ou trouvé ailleurs dans le monde des règlements qui pourraient être appliqués au Canada pour améliorer notre système?

Deuxièmement, quel genre de renseignements devez-vous communiquer au CRTC et au Bureau de la concurrence du Canada?

M. Therrien : Je vais d'abord répondre à la deuxième question, si vous le voulez bien.

Nous avons actuellement trois organismes de réglementation qui régissent en partie le même domaine : le CRTC, le Bureau de la concurrence du Canada et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Chacun peut enquêter sur un problème donné, et recueillir des renseignements sensibles de nature commerciale, personnelle et ainsi de suite. Les lois actuelles interdisent à tous les organismes de réglementation de partager de l'information avec d'autres, y compris des organismes homologues, ce qui les empêche parfois de mener certaines enquêtes à bonne fin. Nous pouvons discuter avec le CRTC et le Bureau de la concurrence des politiques générales, mais, lorsque nous enquêtons sur des plaintes précises, nous ne pouvons pas partager avec eux — même si cela serait très utile — le résultat de nos enquêtes parce que les lois nous l'interdisent. Alors, l'information pour laquelle j'aimerais avoir plus de latitude — et nos homologues sont du même avis, je crois — serait celle que nous recueillons dans le cours de nos enquêtes.

Pour ce qui est de votre première question : y a-t-il des lois ou des régimes ailleurs qu'il pourrait être utile d'importer au Canada? La question recoupe un peu celle posée par le sénateur Cormier, à laquelle je n'ai pas répondu, à savoir : avons-nous le meilleur régime pour la protection des renseignements personnels au Canada?

Je répondrais par une conclusion énoncée dans notre rapport annuel pour 2017-2018 : dans le monde technologique dans lequel nous vivons aujourd'hui, la collecte des renseignements et les procédés sont opaques. Les consommateurs ordinaires ne comprennent pas comment l'information est obtenue, utilisée et partagée. Les politiques sur la protection des renseignements personnels ou les documents qui nous sont présentés, parfois à l'écran, pour qu'on donne ou non notre consentement sont théoriquement destinés à informer les consommateurs sur la façon dont les renseignements les concernant seront utilisés,

The opaqueness of technologies and business models is what leads us to say that because consumers are not well placed to identify problems in terms of what is happening to their information, one of the crucial elements in the law that should change would be to give us — because we have some technological knowledge and business models in this sphere — the authority to audit or inspect what is happening under the hood of technology used by companies so that we can ensure that what is happening is consistent with privacy law.

Currently, we can only intervene when there are reasonable grounds to believe there has been a violation, but no one really knows if there has been a violation. It would be at least helpful and, I would argue, necessary, for us to be able to inspect without grounds to believe that a violation has occurred.

It may be a poor analogy or good one, I'll let you judge, but in the food quality inspection regime, for instance, you have people going into meat factories not because they think a violation has occurred, but because health and the quality of food is obviously an important consideration and these inspections reassure the public that the activities of these companies comply with the law.

Similarly, we think it would be helpful, if not necessary, for us to be able to go beyond the opaqueness of practices and verify that the law is actually being complied with.

The Chair: So an example would be that because a search engine like Google accumulates information on all of us as to what bank we go to, where we have our savings and all of this sort of information, we don't know exactly what they do with it, right? In other words, bad people would like this information, obviously, because it makes their job easier.

You're saying that the Privacy Commissioner, or your organization, would be able to go to the company unannounced and find out if they are maybe selling this information?

Mr. Therrien: Or if they are using it in a way that is not consistent with privacy law; for instance, the consent principle. A company's first argument for using or sharing information with others is usually consent, and it's usually implied consent. What kind of information is shared? Is it sensitive? Is it not sensitive? Was consent properly obtained? Should it have been

mais nous savons tous que ces mesures ne fonctionnent pas. Les textes présentés sont très longs, complexes, jargonneux et impossibles à comprendre.

Parce que les technologies et les procédés sont opaques, les consommateurs ne sont pas en mesure de savoir ce qu'il advient de leurs données personnelles. En conséquence, un des éléments cruciaux qu'il faudrait changer dans la loi — car nous avons certaines connaissances technologiques et connaissons certains procédés dans ce domaine —, c'est le pouvoir de procéder à des vérifications ou à des inspections sur l'utilisation de la technologie par les compagnies pour nous permettre d'assurer le respect des dispositions législatives sur la protection des renseignements personnels.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons intervenir que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire à une infraction à la loi, mais personne ne sait réellement s'il y a eu manquement ou non à la loi. Or, il serait utile, et je dirais même nécessaire, pour nous de pouvoir procéder à une inspection sans qu'il y ait des motifs de croire à une infraction.

L'analogie peut être bonne ou boiteuse, à vous de juger, mais dans le domaine de l'inspection de la qualité des aliments, par exemple, des gens se rendent dans les usines de transformation de la viande non pas parce qu'ils soupçonnent une violation de la loi, mais parce que la santé des gens et la qualité des aliments sont considérées, naturellement, comme importantes et parce que ces inspections rassurent la population en lui montrant que ces compagnies respectent la loi.

De la même manière, il serait utile, je crois, voire même nécessaire, pour nous de pouvoir lever le voile d'opacité qui recouvre les pratiques et de vérifier si la loi est respectée actuellement.

Le président : Ce serait le cas notamment d'un moteur de recherche comme Google qui accumule de l'information sur nous tous concernant la banque où nous allons, là où nous déposons nos économies et ce genre de renseignements. Nous ne savons pas exactement ce que ces gens font de nos données, n'est-ce pas? Autrement dit, des gens mal intentionnés aimeraient avoir cette information, évidemment, pour faciliter leur travail.

Vous dites que le Commissariat à la protection de la vie privée, ou votre organisme, pourrait se rendre dans les locaux de la compagnie sans s'annoncer pour voir si ces gens vendent peut-être cette information?

M. Therrien : Ou s'ils l'utilisent à des fins non conformes à la loi, non conformes, par exemple, au principe du consentement. Le consentement tacite est habituellement le premier argument invoqué par une compagnie pour utiliser ou partager de l'information avec d'autres. Les informations transmises sont de quel type? Sont-elles de nature délicate? A-t-on obtenu le

explicit consent? So we would verify whether the law was actually being respected.

[*Translation*]

Senator Gagné: Thank you for your presentation. You really have provided a lot of information and answered a number of questions. You have talked about the challenges for the Office of the Privacy Commissioner of Canada. You said that one of the challenges is not having the authority you need to contact checks and audits, to become involved and to keep track of things. Do you have to face any other challenges?

Mr. Therrien: Our lack of power to make orders is often discussed. Currently, we have the power, the obligation, to conduct investigations when there are complaints from consumers. The final result of those investigations, when it is found that the act has not been complied with, is simply to issue a recommendation to the company in question. We cannot issue orders, neither can we impose fines to make sure that the act will be complied with. My primary goal is not to issue orders or to impose fines but to ensure compliance with the act.

We communicate with the companies a lot. We have a statutory role in public education, including with companies, to make sure that their practices comply with the act. The preferred way to ensure compliance with the act is to have discussions with the companies. But we must not be naïve; some companies are not going to make the effort to comply with the act just because the commissioner recommends that they do so. A number of factors are in play. The companies make a huge amount of money collecting and using personal information. Sometimes, it can be necessary just to downright order the companies to comply with the act and, in certain cases, to impose fines to make sure that they do.

Senator Gagné: Thank you for that information. Currently, the telephone, the television, all the various platforms are quite integrated. Does that lead to other challenges? How can we be assured that the privacy of consumers is protected when all the systems ebb and flow together, as is the case now?

Mr. Therrien: That is quite a problem, quite a challenge. Under the current legislation, the answer should be whether the consent given by consumers is informed or not. Consumers are dealing with companies with integrated services. There is nothing illegal as such in wanting to integrate services in order to provide better services and make profits. That is part of the market economy in which we operate. However, the provisions of PIPEDA require that it be done with the people's informed consent. That is the crux of the issue.

consentement de façon appropriée? Aurait-il fallu un consentement exprès? Nous nous occuperions donc de vérifier si la loi a vraiment été respectée.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Je vous remercie de votre présentation. En fin de compte, vous avez donné beaucoup d'information et répondu à plusieurs questions. Vous avez parlé des défis à relever par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Vous avez dit qu'un des défis est de ne pas avoir l'autorité nécessaire pour faire des vérifications, des audits, pour intervenir et avoir la possibilité de faire des repérages. En existe-t-il d'autres auxquels vous devez faire face?

M. Therrien : On parle souvent de l'absence de pouvoir d'ordonnance. On a présentement le pouvoir, l'obligation de mener des enquêtes lorsqu'il y a des plaintes de la part des consommateurs. Le résultat ultime de ces enquêtes, lorsqu'on trouve que la loi n'a pas été respectée, c'est simplement d'émettre une recommandation à la compagnie en question. On ne peut rendre d'ordonnance et on ne peut imposer d'amendes non plus pour s'assurer que la loi sera respectée. Mon but premier n'est pas de rendre des ordonnances ni d'imposer des amendes, mais de m'assurer que la loi est respectée.

On a beaucoup de communications avec les compagnies. On a un rôle statutaire d'éducation du public, y compris des compagnies, pour s'assurer que leurs pratiques sont conformes à la loi. La façon privilégiée de s'assurer de la conformité à la loi est d'avoir des discussions avec les compagnies. Il ne faut pas être naïf, certaines compagnies ne vont pas faire l'effort de respecter la loi simplement parce que le commissaire leur recommande de le faire. Beaucoup de choses sont en jeu. Les compagnies font énormément d'argent avec la collecte et l'utilisation de renseignements personnels. Il peut parfois être nécessaire d'ordonner tout bonnement aux compagnies de respecter la loi et, dans certains cas, d'imposer des amendes pour veiller à ce que la loi soit respectée.

La sénatrice Gagné : Je vous remercie de cette information. À l'heure actuelle, la téléphonie, la télévision, toutes les différentes plateformes sont assez intégrées. Est-ce que cela amène d'autres défis? Comment peut-on assurer la protection de la vie privée du consommateur lorsqu'il y a une fluidité de tous les systèmes, comme c'est le cas maintenant?

M. Therrien : C'est tout à fait un problème, tout un défi. En vertu de la loi actuelle, la réponse devrait être le caractère informé ou non du consentement donné par le consommateur. Le consommateur fait face à une compagnie qui a des services intégrés. Il n'y a rien d'illégal comme tel à vouloir intégrer des services pour offrir de meilleurs services et faire des profits. Cela fait partie de l'économie de marché dans laquelle on fonctionne. Cependant, les dispositions de la LPRPDE exigent que ce soit fait avec le consentement éclairé des individus. Et c'est là où le bât blesse.

I will ask my colleague Brent Homan to give some specific examples of this kind of integration. They are from an investigation that we conducted two or three years ago on Bell Canada, which had launched a publicity campaign specifically based on integrating the information that the company had collected from different sources.

[*English*]

Brent Homan, Deputy Commissioner, Compliance Sector, Office of the Privacy Commissioner of Canada: This example of the Bell relevant advertising program investigation covers a couple of points that were put out here. One is the opacity in terms of the information that had been collected and that was available to Bell, including demographic information, service information, surfing habits and perhaps viewing habits across the horizontally integrated suite of services they provide from mobile to home phone, to TV, to Internet.

When Bell came out with the relevant advertising program and announced it, it had quite a reaction in Canada. In fact, we received the greatest number of complaints that we had ever received on a complaint and on an issue, and the issue was that Bell was looking to use all of that information to target relevant advertising.

The key here is that with this horizontal integration of these services, all of this information taken as a whole — and Bell being in a unique position to have access to that information because of the delivery of service — would provide a rich multidimensional profile of an individual and a consumer. Not unsurprisingly, that caused alarm.

What we said in our conclusion was that if you are going to go down this path, then it has to be on an opt-in basis and with expressed consent. Canadians need to opt in to the use of this information. As well, there were certain types of information that were no-go zones, like the use of credit scores.

That is a trend you'll see, because of telecoms and ISPs and the integration of both. Because of the position they are in, they have the ability to make use of more information than other organizations might have available to them.

The Chair: Do you oversee government organizations and Crown corporations?

Mr. Therrien: Yes.

The Chair: Would you like the same kind of powers to check out CRA to see what they are doing, or maybe the CBC?

Je vais demander à mon collègue, Brent Homan, de donner des exemples précis de ce type d'intégration tirés d'une enquête que nous avons menée il y a deux ou trois ans sur Bell Canada qui avait lancé un programme de publicité fondé justement sur l'intégration de renseignements que la société avait collectés à différents titres.

[*Traduction*]

Brent Homan, sous-commissaire, Secteur de la conformité, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : L'enquête sur le Programme de publicité pertinente de Bell a porté sur deux ou trois points signalés ici. On s'est penché sur l'opacité de la collecte de l'information et de son utilisation par Bell; il s'agit notamment de données sur la démographie, le service fourni, les sites parcourus et peut-être les habitudes d'écoute effectuée au moyen de la suite intégrée horizontalement des services offerts par le fournisseur, allant du téléphone mobile à celui de la maison, à la télé et à Internet.

Lorsque la compagnie a mis en œuvre son Programme de publicité pertinente et l'a annoncé, elle a suscité toute une réaction au Canada. En fait, le programme a fait l'objet du plus grand nombre de plaintes jamais enregistré sur un sujet donné, à savoir que Bell cherchait à utiliser toute cette information pour cibler des publics donnés avec des messages publicitaires pertinents.

Au cœur du problème : grâce à l'intégration horizontale de ces services, toute l'information accumulée — dont Bell a l'exclusivité parce qu'elle fournit le service — pourrait lui donner un profil détaillé et multidimensionnel d'une personne et d'un consommateur. Il n'est donc pas étonnant que ce programme ait suscité un tollé.

Nous avons conclu que si les choses doivent prendre cette direction, il faut mettre en place un système dans lequel le consentement est facultatif et exprès. Les Canadiens doivent donner leur consentement pour que leurs données personnelles soient utilisées. En outre, certaines informations doivent demeurer secrètes, comme le dossier de crédit.

C'est une tendance que nous verrons avec les compagnies de télécommunications et les fournisseurs de services Internet et leur intégration. La position que ces sociétés occupent leur permet d'utiliser plus de renseignements que ceux auxquels d'autres sociétés peuvent avoir accès.

Le président : Exercez-vous une surveillance sur les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État?

M. Therrien : Oui.

Le président : Aimeriez-vous avoir le même genre de pouvoirs pour suivre les agissements de l'Agence du revenu du Canada, ou peut-être CBC/Radio-Canada?

Mr. Therrien: There is a different law for the government, per se. Some Crown corporations are somewhere in the middle between PIPEDA and the Privacy Act, but for government institutions like the Canada Revenue Agency, they are squarely within the Privacy Act, as opposed to PIPEDA. We can investigate based on complaints, but yes, to the question of whether we would like similar powers, the answer is yes.

[*Translation*]

Senator McIntyre: Thank you for your presentation, Mr. Therrien. As a general rule, do free trade agreements provide sufficient protection for private data? In other words, are they good ways to protect people's privacy?

Mr. Therrien: That is an excellent question, and a very difficult one. It is very difficult to say. The recent agreement indicates that the signatory countries can, or actually must, have legislation on privacy protection. That is a very good starting point. Then, the agreements generally specify that countries cannot require data to be processed on their territory. That is a good thing, because people ultimately receive better services if data can cross borders and if consumers have access to better experts as their data is processed. However, under a number of circumstances, for example with police or security forces having access to the data of Canadians, we have to wonder whether the agreements provide good protection in that respect. The agreements, including the one that was recently reached, contain quite general provisions in that respect.

That leads me to say that it is quite difficult to understand the ultimate result, which is to ban a requirement that data be processed on one's own territory as a principle, with the exception of public interest data. If Canada wanted to pass legislation to require certain types of data to be processed locally, because they are particularly sensitive, because they affect Canada's national security, for example, it could in theory be done under the public interest criterion. But we do not know. These agreements have never been applied in a way that allows us to know how the provisions will be interpreted. The dispute resolution mechanism in these agreements has been the subject of major discussions between Canada, the United States and Mexico and, to my knowledge, the dispute resolution mechanisms do not require subject matter experts, particularly experts in privacy issues.

Potentially, the provisions can give Canada protection over the personal information of Canadians. But that depends on the interpretation that will be given to those provisions; they are

M. Therrien : Les organismes gouvernementaux sont assujettis à une loi différente. Certaines sociétés d'État se situent à mi-chemin entre la LPRPDE et la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais les organismes gouvernementaux, comme l'Agence du revenu du Canada, sont carrément assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels, et non pas à la LPRPDE. Nous pouvons mener des enquêtes à partir des plaintes reçues, mais, oui, nous aimerions avoir des pouvoirs semblables pour ces organismes.

[*Français*]

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur Therrien, de votre présentation. En règle générale, les accords de libre-échange protègent-ils adéquatement les données sur la vie privée? Autrement dit, sont-ils de bons instruments pour protéger la vie privée des gens?

M. Therrien : C'est une excellente question, qui est très difficile. C'est très difficile à dire. La récente entente indique que les pays signataires peuvent — ou même doivent — adopter des lois relatives à la protection de la vie privée. C'est un très bon point de départ. Ensuite, les accords précisent généralement que les pays ne peuvent pas exiger que les données soient traitées sur leur territoire. C'est une bonne chose, parce que les individus reçoivent ultimement de meilleurs services si les données peuvent traverser les frontières et si les consommateurs peuvent avoir accès aux meilleurs experts dans le traitement de leurs données. Cependant, dans différentes circonstances, par exemple, lorsqu'il s'agit de l'accès par les forces policières ou de sécurité aux données de Canadiens, il faut se demander si les accords permettent de bien protéger les données à cet égard. Les accords, y compris celui qui a été conclu récemment, contiennent une disposition assez générale à ce chapitre.

Cela m'amène à dire qu'il est assez difficile de comprendre le résultat ultime, soit la prohibition d'exiger que les données soient traitées sur son territoire comme principe, exception faite des données d'intérêt public. Si le Canada désirait adopter une loi pour exiger le traitement local des données d'un certain type parce qu'elles sont particulièrement sensibles, parce qu'elles touchent la sécurité nationale du Canada, par exemple, théoriquement, cela pourrait être adopté en fonction du critère de l'intérêt public, mais on ne le sait pas. Ces accords n'ont jamais été mis en application de sorte que nous puissions savoir comment ces dispositions seront interprétées. Le mécanisme de règlement des conflits pour interpréter ces accords a fait l'objet de discussions importantes entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et, à ma connaissance, les mécanismes de résolution de conflits n'exigent pas qu'il y ait des experts en la matière et, en particulier, des experts en matière de vie privée.

Les dispositions peuvent potentiellement donner des protections au Canada pour protéger les renseignements personnels de ses citoyens, mais cela dépend de l'interprétation

written very broadly and applied using a dispute resolution mechanism that still has to be determined.

Senator McIntyre: Has your office been in communication with the panel conducting the broadcasting and telecommunications legislative review? As you know, it has recently launched its consultation process.

Mr. Therrien: Are you talking about the expert panel or the people from the CRTC?

Senator McIntyre: Yes.

Mr. Therrien: The expert panel? I don't know. I don't think so. We have certainly had discussions on the subject with the CRTC and with the Department of Innovation, Science and Economic Development. The process is basically just getting under way. We are here to try and give you some areas of information that we hope will be useful. We most certainly intend to communicate with the government authorities responsible for that review.

Senator McIntyre: I understand the review panel has to submit its report to the government by January 31, 2020. So you have enough time.

Mr. Therrien: We have a little time, yes.

Senator McIntyre: Thank you, Mr. Therrien.

[*English*]

The Chair: They get paid by the day, Senator McIntyre. That will take a long time. We will be all done before they get started.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Mr. Therrien, I would like to take a little step backwards and I apologize if this is a basic question. You said that PIPEDA applies to communications companies, but, if I understand correctly, Canadian companies like Bell and Telus are subject to other legislation as well, because they have to comply with the Telecommunications Act. I am talking about privacy. That is what I understood.

Mr. Therrien: Yes.

Senator Miville-Dechêne: As commissioner, what can you do with companies like Bell and Telus that you cannot do with companies like Google and Facebook?

Mr. Therrien: I have the same powers vis-à-vis telecommunications companies as I have vis-à-vis other companies like Google and Facebook. I have the power to investigate complaints filed by consumers. Those investigations

qui sera donnée à des dispositions rédigées de façon très large et appliquées selon un mécanisme de résolution de conflits qui reste à déterminer.

Le sénateur McIntyre : Votre bureau a-t-il été en communication avec le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunication? Comme vous le savez, il a récemment lancé son processus de consultation.

M. Therrien : Vous parlez du groupe d'experts ou des gens du CRTC?

Le sénateur McIntyre : Oui.

M. Therrien : Le groupe d'experts? Je ne sais pas. Je ne crois pas. On a certainement des discussions avec le CRTC et avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique sur ces questions. Le processus s'amorce essentiellement. On est ici pour essayer de vous donner certaines pistes de renseignement qu'on espère utiles. On a très certainement l'intention de communiquer avec les autorités responsables de cet examen au sein du gouvernement.

Le sénateur McIntyre : Je comprends que le groupe d'examen doit présenter son rapport au gouvernement d'ici le 31 janvier 2020. Donc, vous avez suffisamment de temps.

M. Therrien : On a un peu de temps, oui.

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur Therrien.

[*Traduction*]

Le président : Ils sont payés à la journée, sénateur McIntyre. Cela prendra beaucoup de temps. Nous aurons terminé avant qu'ils aient commencé.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Therrien, j'aimerais revenir un peu en arrière, et je m'excuse si c'est une question de base. Vous avez bien dit que la LPRPDE s'applique aux entreprises de communication, mais que, dans le cas des entreprises canadiennes, si j'ai bien compris, comme Bell et Telus, elles sont assujetties à un plus grand nombre de lois parce qu'elles sont soumises à la Loi sur les télécommunications. On parle de vie privée. C'est ce que j'ai compris.

M. Therrien : Oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Que pouvez-vous faire, à titre de commissaire, face à des entreprises comme Bell et Telus que vous ne pouvez pas faire pour les entreprises comme Google et Facebook?

M. Therrien : J'ai les mêmes pouvoirs à l'égard des compagnies de télécommunications qu'à l'égard d'autres compagnies comme Google et Facebook. J'ai des pouvoirs d'enquête à la suite du dépôt de plaintes de la part de

leads to recommendations and not to orders. I have exactly the same powers vis-à-vis telecommunications companies as for other companies.

Senator Miville-Dechêne: So when you talk about increasing your powers, it is for all companies?

Mr. Therrien: It is for all companies.

Senator Miville-Dechêne: You talked about the possibility of investigating even without a complaint, and about the possibility of imposing fines or imposing a decision. Is there anything else that you might need in our current situation in order to be effective? For example, are there principles that have been adopted in Europe that seem important to you and that, without copying them, we could use as a model as we come up with recommendations on the changes to be made?

Mr. Therrien: There are perhaps two issues: the right to dereferencing, which is often known as the right to forget, and the transfer of data.

Senator Miville-Dechêne: I wanted to talk about the right to forget, a subject that is of particular interest to me.

Mr. Therrien: There is a technical term that escapes me at the moment, but I will talk about these two issues: the right to dereferencing, or the right to forget, and the right of consumers to transfer their data. Let's start with the second one. European law, the General Data Protection Regulation, GDPR, which was adopted in May, provides, among other things, for the right of individuals, mainly consumers, to transfer their data from one service provider to another, the principle being of course that the data does not belong to the companies, but to the individual. I think that would be a useful principle that you should consider.

Senator Miville-Dechêne: It doesn't exist?

Mr. Therrien: It does not exist here as such and would, I believe, support an important feature of privacy rights, namely control. It is up to people to control their data, including requiring companies with which they do business to transfer it to another service provider if they wish to do so as consumers.

With regard to the right to dereferencing or the right to forget, the European Court of Human Rights, the equivalent of the Supreme Court in Canada, rendered a judgment in 2014 in Europe in a case involving a Spanish citizen who recognized a right to dereferencing, that is, companies that do business in Europe — Canadian companies included — have an obligation to derefer, that is, to make it more difficult for a company to access documents or information that may be held by a company

consommateurs. Ces enquêtes mènent à des recommandations et non pas à des ordonnances. J'ai exactement les mêmes pouvoirs par rapport aux compagnies de télécommunications que pour les autres compagnies.

La sénatrice Miville-Dechêne : Donc, quand vous parlez de renforcement de pouvoir, c'est pour toutes les compagnies?

M. Therrien : C'est pour toutes les compagnies.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez parlé de la possibilité d'enquêter même s'il n'y a pas de plainte, de la possibilité d'imposer des amendes ou de disposer d'un pouvoir d'imposition de décision. Est-ce qu'il y a autre chose dont vous auriez besoin dans le contexte dans lequel nous sommes pour être efficace? Est-ce qu'il y a par exemple des principes qui ont été adoptés en Europe qui vous semblent importants dont on pourrait s'inspirer, sans les copier, dans la formulation de recommandations sur des changements à faire?

M. Therrien : Il y a peut-être deux questions : le droit au déréférencement, qui est souvent connu comme le droit à l'oubli, et le transfert des données.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je voulais justement aborder le droit à l'oubli, sujet qui m'intéresse particulièrement.

M. Therrien : Il y a un terme technique qui m'échappe pour l'instant, mais je vais parler de ces deux questions : le droit au déréférencement, ou le droit à l'oubli, et le droit du consommateur de transférer ses données. Commençons par le deuxième. Le droit européen, le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui a été adopté en mai, prévoit entre autres le droit pour les individus, essentiellement les consommateurs, de transférer leurs données d'un prestataire de services à un autre, le principe étant évidemment que les données n'appartiennent pas aux compagnies, mais à l'individu. Je crois que ce serait un principe utile sur lequel vous devriez vous pencher.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cela n'existe pas?

M. Therrien : Cela n'existe pas ici comme tel et cela permettrait d'appuyer, je crois, une caractéristique importante du droit à la vie privée, à savoir le contrôle. C'est aux gens de contrôler leurs données, y compris en exigeant des compagnies avec lesquelles elles font affaire de les transférer à un autre prestataire de services s'ils le désirent à titre de consommateurs.

En ce qui a trait au droit au déréférencement ou au droit à l'oubli, la Cour européenne des droits de l'homme, l'équivalent de la Cour suprême au Canada, a rendu un jugement en 2014 en Europe dans une cause traitant d'un citoyen espagnol qui a reconnu un droit au déréférencement, c'est-à-dire que les compagnies qui font affaire en Europe, y compris les compagnies canadiennes, ont l'obligation de déréférencer, c'est-à-dire de rendre plus difficile l'accès aux documents ou aux

when the information is incorrect, inaccurate or outdated, in other words, information that no longer reflects who the person is as we speak.

Senator Miville-Dechêne: When legal issues in particular are being considered.

Mr. Therrien: Among other things, legal issues, pardons, for example. This right was recognised in Europe in 2014. In early 2018, my office published a draft position indicating that when you read PIPEDA, you get the same results as in Europe. Canadian companies have an obligation to process only information that is accurate and up-to-date, and companies also have an obligation to provide consumers with procedures to ensure that the information that companies process is indeed up-to-date and accurate.

Senator Miville-Dechêne: If you are saying it exists, have you ever used it?

Mr. Therrien: It's a project. We have received a few complaints from consumers, but there are several companies, including Google and other search engines, and also press companies, which disagree with this position because they believe that this position jeopardizes freedom of the press and freedom of expression. These are important rights that, in my opinion, must be weighed against the right to reputation and privacy. I do not deny in any way that there are concerns about freedom of expression and freedom of the press, and several companies disagree.

Noting this fact, a few days ago, the office decided to refer the matter to the Federal Court for a ruling on some preliminary questions such as this: Are search engines like Google subject to PIPEDA?

There is an exception in PIPEDA that if a company processes information for journalistic purposes, the company is not subject to PIPEDA. This obviously clearly applies to media companies, but Google is invoking this exception. One of the questions that is being asked in the Federal Court is: Is Google entitled to this exception to PIPEDA? Does it carry out journalistic or other activities?

So, a preliminary position was issued in January. The objections were found without investigation and without absolute certainty as to whether our position is well founded in law. Instead of creating expectations among people, the commissioner will investigate and derefer the information.

I thought it would be more prudent to put the questions to the court and put everything on hold until the court decides. The preliminary position I have taken is pending, as are the ongoing

renseignements que peut détenir une compagnie lorsque ces renseignements sont incorrects, inexacts ou désuets, autrement dit, des renseignements qui ne reflètent plus ce qu'est la personne au moment où on se parle.

La sénatrice Miville-Dechêne : Lorsqu'on songe notamment à des questions juridiques.

M. Therrien : Entre autres des questions juridiques, des pardons, par exemple. Ce droit a été reconnu en Europe en 2014. Au début de 2018, le commissariat que je dirige a publié une ébauche de position qui indique que quand on lit la LPRPDE, on arrive aux mêmes résultats qu'en Europe. Les compagnies canadiennes ont l'obligation de traiter seulement de renseignements qui sont exacts et à jour et les compagnies ont aussi l'obligation de donner aux consommateurs des procédures pour s'assurer que les renseignements que les compagnies traitent sont effectivement à jour et exacts.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce que vous l'avez déjà utilisé, si vous dites que ça existe?

M. Therrien : C'est un projet. On a reçu quelques plaintes de la part de consommateurs, mais il y a plusieurs compagnies, entre autres Google et d'autres moteurs de recherche, et aussi des entreprises de presse, qui sont en désaccord avec cette position, parce qu'elles sont d'avis que cette position met en péril la liberté de la presse et la liberté d'expression. Il s'agit de droits importants qui, à mon avis, doivent être pesés avec le droit à la réputation et à la vie privée. Je ne nie aucunement qu'il y ait des préoccupations au chapitre de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, et plusieurs compagnies sont en désaccord.

Constatant ce fait, il y a quelques jours, le commissariat a décidé de faire un renvoi à la Cour fédérale pour qu'elle se prononce sur certaines questions préliminaires comme celle-ci : est-ce que les moteurs de recherche comme Google sont assujettis à la LPRPDE?

Il y a une exception dans la LPRPDE qui veut que si une entreprise traite de renseignements à des fins journalistiques la compagnie ne soit pas assujettie à la LPRPDE. Ça s'applique évidemment clairement aux entreprises de presse, mais Google invoque cette exception. L'une des questions qu'on pose à la Cour fédérale est la suivante : est-ce que Google a droit à cette exception à la LPRPDE? Est-ce qu'elle mène des activités journalistiques ou autres?

Donc, on a émis une position de façon préliminaire en janvier. On a constaté les objections sans enquêter et sans savoir de façon absolument certaine si notre position est bien fondée en droit. Au lieu de créer des attentes chez les gens, le commissaire va enquêter et va déréférencer les renseignements.

Je trouvais plus prudent de poser les questions à la cour et de tout mettre en suspens en attendant que la cour se prononce. La position préliminaire que j'ai prise est en suspens, de même que

investigations pending the court's decision. Once it has made its decision, we will act accordingly.

Senator Miville-Dechêne: It's very exciting. Keep us posted.

[*English*]

The Chair: Mr. Homan, on the Bell recommendation, did the government act on the recommendation?

Mr. Homan: What we asked Bell to do is commit to engaging in that program only on an opt-in basis, and they agreed with our recommendations and complied.

The Chair: Do you have fining powers?

Mr. Therrien: We should. We do not.

The Chair: I think you should, too. So, if you do an investigation and you fine them, they can seek recourse through the courts or whatever. That is interesting.

Mr. Therrien: There is a private member's bill on that point, actually, by Mr. Erskine-Smith, a member of the ETHI Committee in the House of Commons. Currently, there is a private member's bill on that very point before Parliament.

The Chair: That may be something that the government could look at as well. We will definitely look at that. That is interesting.

[*Translation*]

Senator Cormier: Relating to the relationship between the Office and the CRTC, you mentioned a certain relationship, in the context of the modernization of telecommunications and broadcasting laws. What don't you do together that you should do together?

Mr. Therrien: We should share more information on investigations so that they have a stronger factual basis when our investigations are conducted independently. However, interaction between regulatory agencies is a secondary issue. I would say that the fundamental question you should be looking at is this: Should all companies be subject to a single law of general application? Or, is it useful and desirable to continue the current regime where telecommunications companies are subject to CRTC measures that may go beyond measures of general application? As Privacy Commissioner, I have no problem with some companies being subject to a higher standard. It's good for privacy.

les enquêtes en cours en attendant que la cour se prononce. Une fois qu'elle se sera prononcée, on agira en conséquence.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est passionnant. Tenez-nous au courant.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Homan, le gouvernement a-t-il donné suite à la recommandation concernant Bell?

M. Homan : Nous avons demandé à Bell de s'engager à n'utiliser les données qu'avec le consentement des consommateurs; la société a accepté nos recommandations et s'y est conformée.

Le président : Pouvez-vous imposer des amendes?

M. Therrien : Vous devrions pouvoir le faire, mais nous ne le pouvons pas.

Le président : Je crois que vous devriez pouvoir le faire, également. Alors, si vous menez une enquête et imposez ensuite une amende, la compagnie peut chercher à se défendre en cour, ou par un autre moyen. C'est intéressant.

M. Therrien : Cette question est l'objet en fait d'un projet de loi d'initiative parlementaire, déposé par M. Erskine-Smith, un membre du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes. Un projet de loi d'initiative parlementaire portant précisément sur ce point est donc devant le Parlement actuellement.

Le président : C'est peut-être une question que le gouvernement pourrait examiner également. Nous le ferons certainement. C'est intéressant.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Concernant la relation entre le commissariat et le CRTC, vous avez parlé d'une certaine relation, dans le contexte de la modernisation des lois sur les télécommunications et de la radiodiffusion. Qu'est-ce que vous ne faites pas ensemble que vous devriez faire ensemble?

M. Therrien : Nous devrions échanger plus de renseignements sur les enquêtes pour qu'elles aient une assise factuelle plus solide lorsque nos enquêtes sont faites de façon indépendante. Cependant, l'interaction entre les agences de réglementation est une question secondaire. Je dirais que la question fondamentale sur laquelle vous devriez vous pencher est la suivante : est-ce que toutes les compagnies devraient être assujetties à une seule loi d'application générale? Ou, est-ce qu'il est utile et souhaitable de continuer le régime actuel où les compagnies de télécommunications font l'objet de mesures du CRTC qui peuvent aller au-delà des mesures d'application générale? À titre de commissaire à la vie privée, je n'ai pas de

However, if I put myself in the shoes of companies that have competitors swimming in the same waters, including Facebook, Google and others, who are extremely important players in terms of competition and the balance of applicable legal regimes, I think there is an issue to consider. Is it a good thing that, in terms of privacy, telecommunications companies are subject to a slightly elevated regime?

Senator Cormier: If I understand what you're saying, it's that companies like Google and Facebook, since they only fall under PIPEDA, pose a challenge to privacy infringement, because there is less requirement for privacy protection.

Mr. Therrien: Yes, but I would say it differently. I think there is a law of general application that we think needs to be improved, that is not perfect, but the Minister of Innovation, Mr. Bains, has already indicated that the government is looking at improvements to PIPEDA. So, if we assume that the law of general application will be improved in this possible scenario, is it still necessary to have specific telecommunications provisions with respect to privacy?

There are clearly issues, such as Canadian content and other issues raised in your study, that are exclusively the responsibility of the CRTC and a telecommunications act. It has nothing to do with privacy. The CRTC has a role to play. I am not saying that we could not reach an agreement with the CRTC once the laws are amended, mine and theirs. We could agree, but the first issue you should consider is the balance of justice between the areas of operation with respect to privacy issues. Then either you will judge that telecommunications companies should only be subject to the law of general application and that there is no problem of collaboration with the CRTC, or you will judge that it is always useful and that we should do business with the CRTC, collaborate with it and be able to share information.

Let's go to the American side. If there are two regulatory agencies with partially overlapping mandates, as in the United States between the Federal Communications Commission and the Federal Trade Commission, in the worst case scenario, it can lead to different conflicts and decisions. This was the case in the United States. Recently, the two organizations reached an agreement and entered into a collaboration agreement in which they share certain areas of intervention. So they solved the problem of potential conflict. However, if there are two regulatory agencies, questions will have to be asked about how the two agencies will work together. Does one of them have a problème à ce que certaines compagnies soient assujetties à une norme plus élevée. C'est bien pour la vie privée.

Cependant, si je me mets à la place des compagnies qui ont des concurrents qui nagent dans les mêmes eaux, dont Facebook, Google et autres, qui sont des joueurs extrêmement importants au niveau de la concurrence et de l'équilibre des régimes juridiques applicables, je pense qu'il y a une question à examiner. Est-ce une bonne chose que, en matière de vie privée, les compagnies de télécommunications soient assujetties à un régime un peu plus élevé?

Le sénateur Cormier : Si je comprends ce que vous dites, c'est que les compagnies comme Google et Facebook, étant donné qu'elles relèvent seulement de la LPRPDE, posent un défi pour l'atteinte à la vie privée, car il y a moins d'exigence pour la protection de la vie privée.

M. Therrien : Oui, mais je le dirais différemment. Je pense qu'il y a une loi d'application générale qui, selon nous, a besoin d'être bonifiée, qui n'est pas parfaite, mais le ministre de l'Innovation, M. Bains, a déjà indiqué que le gouvernement se penche sur des améliorations à la LPRPDE. Alors, si on tient pour acquis que la loi d'application générale va être bonifiée dans ce scénario possible, est-ce qu'il est toujours nécessaire d'avoir des dispositions particulières en matière de télécommunication en ce qui a trait à la vie privée?

Il y a manifestement des questions, comme le contenu canadien et d'autres questions évoquées dans le cadre de votre étude qui relèvent exclusivement du CRTC et d'une loi sur les télécommunications. Ça n'a rien à voir avec la vie privée. Le CRTC a un rôle à jouer. Je ne dis pas qu'on ne pourrait pas s'entendre avec le CRTC une fois que les lois seront modifiées, la mienne et la leur. On pourrait s'entendre, mais la première question sur laquelle vous devriez vous pencher, c'est l'équilibre en matière de justice entre les secteurs d'opération pour ce qui est des questions liées à la vie privée. Ensuite, soit vous jugerez que les compagnies de télécommunications ne devraient être assujetties qu'à la loi d'application générale et qu'il n'y a pas de problème de collaboration avec le CRTC, soit vous jugerez que c'est toujours utile et qu'on devrait faire affaire avec le CRTC, collaborer avec lui et être en mesure d'échanger des renseignements.

Allons du côté américain. S'il y a deux agences de réglementation dont les mandats se chevauchent en partie, comme c'est le cas aux États-Unis entre la Federal Communications Commission et la Federal Trade Commission, dans le pire des cas, ça peut donner lieu à des conflits et à des décisions différentes. Ça a été le cas aux États-Unis. Récemment, les deux organismes se sont entendus et ont conclu une entente de collaboration où ils se partagent certains domaines d'intervention. Donc, ils ont réglé le problème de conflit potentiel. Par contre, s'il y a deux agences de réglementation, il faudra se poser des questions sur la façon dont les deux agences

predominant role in privacy protection over the other? All these questions are being raised.

Senator Cormier: Thank you.

[*English*]

The Chair: To follow up, Senator Manning asked a question earlier about other jurisdictions and what we could learn from them. Do other jurisdictions in similar bodies like yours have the disciplinary powers that we talked about earlier? Maybe you can give us an example if they do.

Mr. Therrien: Disciplinary as in orders and fines?

The Chair: As in maybe a fine?

Mr. Therrien: Yes. That is the general rule. The Federal Trade Commission in the United States can impose fines. They are called settlement agreements, but they are fines and they are often in the millions of dollars. That is the situation south of the border.

In Europe, in the GDPR, the general privacy regulation adopted in May, my equivalents in Europe can impose fines that are extremely hefty, representing four per cent of the business volume or the value of a business transaction of a given company. For Google and Facebook, for example, the fine can be extremely hefty.

I think the OPC should have the power to set and impose fines. We have not called for an exact amount. To take an example in Canada, the Competition Bureau can impose fines in the neighbourhood of $15 million Canadian. The amount should be enough to create an incentive for companies to comply so that the companies do not treat paying the fine as a cost of doing business. I don't have a view on exactly what the amount should be.

The Chair: I know what you are saying, though. What about government organizations? How would you deal with that? Fine them personally?

Mr. Therrien: We have not looked at this closely with respect to the private sector. What I will say is preliminary.

I am not sure that the situation is exactly the same for the private sector. A regulator imposes a fine to the Canada Revenue Agency, so you have money transferring from one government envelope to another government envelope. Does that really achieve the purpose? I'm not sure that the situation is exactly the same, but we haven't reached any conclusion on that point.

collaboreront. Est-ce qu'il y en a une qui a un rôle prépondérant par rapport à l'autre en matière de protection de la vie privée? Toutes ces questions se soulèvent.

Le sénateur Cormier : Merci.

[*Traduction*]

Le président : Le sénateur Manning a demandé plus tôt si nous pourrions nous inspirer d'autres gouvernements. Des organismes semblables aux nôtres dans d'autres pays ont-ils les pouvoirs disciplinaires dont nous avons parlé précédemment? Dans l'affirmative, pouvez-nous nous donner des exemples?

M. Therrien : Des pouvoirs disciplinaires, comme des ordres et des amendes?

Le président : Comme des amendes peut-être?

M. Therrien : Oui. C'est la règle générale. La Commission fédérale du commerce des États-Unis peut imposer des amendes. On parle d'accords de règlement, mais il s'agit en fait d'amendes, qui se chiffrent en millions de dollars. Voilà la situation au sud de notre frontière.

En Europe, en vertu du Règlement général sur la protection des données adopté en mai, nos homologues européens peuvent imposer des amendes extrêmement salées, représentant 4 p. 100 du volume d'affaires ou de la valeur d'une transaction financière d'une compagnie. Pour Google et Facebook, par exemple, l'amende peut être extrêmement lourde.

J'estime que le Commissariat à la protection de la vie privée devrait avoir le pouvoir de fixer et d'imposer des amendes. Nous n'avons pas demandé de pouvoir imposer un montant précis. À titre d'exemple au Canada, le Bureau de la concurrence peut imposer des amendes de l'ordre de 15 millions de dollars canadiens. Un tel montant devrait suffire à inciter les compagnies à ne pas considérer l'amende comme une dépense inhérente à l'exploitation d'une entreprise. Je n'ai pas d'opinion sur le montant exact auquel l'amende devrait s'élever.

Le président : Je sais de quoi vous parlez, toutefois. Qu'en est-il des organismes gouvernementaux? Que feriez-vous dans leur cas? Vous leur imposeriez des amendes particulières?

M. Therrien : Nous n'avons pas examiné cela de près, relativement au secteur privé. Ce que je vais dire est préliminaire.

Je ne suis pas certain que la situation soit exactement la même. Si un organisme de surveillance impose une amende à l'Agence du revenu du Canada, l'argent est transféré d'une enveloppe gouvernementale à une autre enveloppe gouvernementale. Atteint-on vraiment le but recherché? Je ne suis pas sûr que la situation soit exactement la même, mais nous n'avons tiré encore aucune conclusion à ce sujet.

The Chair: That would be interesting to look at.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I just want to be sure, because I'm a little confused between the answer you gave me and the one you gave Senator Cormier to the following question: Should we harmonize the plans and ensure that only one law applies, whether it's Bell —

Mr. Therrien: No matter the sector.

Senator Miville-Dechêne: You said that, as Commissioner, you have no problem with that, because you have about the same powers over Facebook as you do over Bell. However, if you have the same powers in the status quo, why do you feel the need to say that everyone should face the same rules? Are there any additional important rules that Bell and Telus have to respect that Facebook and Google do not? Important rules that, even if they have no influence on your own action — Can you give me some concrete examples so that I can understand why there is a need to harmonize or have the same laws for everyone?

Mr. Therrien: As things stand, the CRTC's objective is to protect privacy. This is a mandate it received before the law of general application was adopted. To give you some examples of actions taken by the CRTC, we are talking about nuances in relation to the rules that apply under PIPEDA. The CRTC has in the past issued decisions that require telecommunications companies to inform consumers about their privacy practices. The CRTC has imposed as an advertising requirement that telecommunications service providers obtain the express consent of consumers before using their data for advertising purposes. In the PIPEDA, the rule is broader, and for example, consumer consent is mandatory. Consent must be express if the data collected is sensitive or the consumer has a reasonable expectation that his or her information will not be used without his or her express consent. So the rule is more general in application. The CRTC added a clarification by determining that, in the case of telecommunications companies, if the company wants to use information for advertising purposes, express consent is required. So we are talking about the same principles with a slightly more precise application according to some CRTC decisions.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator McIntyre: My question is along the same lines as that of Senator Manning and Senator Tkachuk with regard to the global situation. In your brief, you refer to the general regulation on data of the European Union. In your opinion, should this data

Le président : Ce serait une question intéressante à examiner.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je veux simplement être sûre, parce que je suis un peu confuse entre la réponse que vous m'avez donnée et celle que vous avez donnée au sénateur Cormier sur la question suivante : est-ce qu'on devrait harmoniser les régimes et s'assurer qu'une seule loi s'applique, que ce soit Bell...

M. Therrien : Peu importe le secteur.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez dit que, en tant que commissaire, ça ne vous pose aucun problème, parce que vous avez à peu près les mêmes pouvoirs à l'égard de Facebook que de Bell. Toutefois, si vous avez les mêmes pouvoirs dans le statu quo, pourquoi sentez-vous le besoin de dire que tout le monde devrait faire face aux mêmes règles? Y a-t-il des règles importantes supplémentaires que Bell et Telus ont à respecter que Facebook et Google n'ont pas à respecter? Des règles importantes qui, même si elles n'ont pas d'influence sur votre propre action... Pouvez-vous me donner des exemples concrets pour que je puisse comprendre pourquoi il y a une nécessité d'harmoniser ou d'avoir les mêmes lois pour tout le monde?

M. Therrien : Dans l'état actuel des choses, le CRTC a comme objectif de voir à la protection de la vie privée. Il s'agit d'un mandat qu'il a reçu avant l'adoption de la loi d'application générale. Pour vous donner des exemples de mesures prises par le CRTC, on parle de nuances par rapport aux règles qui s'appliquent en vertu de la LPRPDE. Le CRTC, par le passé, a rendu des décisions qui exigent des compagnies de télécommunications qu'elles informent les consommateurs quant à leurs pratiques en matière de vie privée. Le CRTC a imposé comme exigence en matière de publicité que les fournisseurs de services de télécommunications obtiennent le consentement exprès des consommateurs avant d'utiliser leurs données à des fins publicitaires. Dans la LPRPDE, la règle est plus large, c'est-à-dire que le consentement du consommateur est obligatoire. Le consentement doit être exprès si les données recueillies sont sensibles ou si le consommateur a une attente raisonnable que ses renseignements ne seront pas utilisés sans son consentement exprès. Donc, la règle est d'application plus générale. Le CRTC lui a ajouté une précision en déterminant que, dans le cas des compagnies de télécommunications, si la compagnie veut utiliser des renseignements à des fins de publicité, le consentement exprès est nécessaire. Alors, on parle des mêmes principes avec une application un peu plus précise selon certaines décisions du CRTC.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

Le sénateur McIntyre : Ma question est dans la même veine que celle des sénateurs Manning et Tkachuk en ce qui concerne la situation mondiale. Dans votre mémoire, vous faites référence au Règlement général sur la protection des données de l'Union

be applicable to all levels of the ecology of communication media focused on Internet applications and services?

Mr. Therrien: You're asking if the content of the European regulation should apply to Canadian companies.

Senator McIntyre: Yes.

Mr. Therrien: There are several good things in the European general regulation adopted in May. It is up to Canada to determine the best regime that should apply to Canadian companies and Canadian consumers. We are dealing with the United States, which does not have a general privacy law, although there are discussions right now to develop such a law. Europe has a regime that some say is very prescriptive. In Canada, there is one law, the PIPEDA, that is based on flexible principles. It needs to be improved, but it is not a bad starting point. So I do not think we should try to imitate the European regulation in all its aspects. There are several good things in the European regulation, and you should look at its content. However, the goal should not be to copy it in each of these aspects.

Senator McIntyre: Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you very much, witnesses. Much appreciated.

We will suspend for a couple of minutes to go in camera and we will be able to further thank the witnesses after we do that.

(The committee continued in camera.)

européenne. Selon vous, est-ce que ces données devraient être applicables à tous les niveaux de l'écologie des médias de communication axés sur les applications Internet et les services?

M. Therrien : Vous demandez si le contenu du règlement européen devrait s'appliquer aux compagnies canadiennes.

Le sénateur McIntyre : Oui.

M. Therrien : Il y a plusieurs bonnes choses dans le règlement général européen adopté en mai. C'est au Canada de déterminer quel est le meilleur régime qui devrait s'appliquer aux compagnies canadiennes et aux consommateurs canadiens. On fait affaire avec les États-Unis, qui n'ont pas de loi générale sur la protection de la vie privée, quoiqu'il y ait des discussions à l'heure actuelle pour élaborer une telle loi. L'Europe a un régime que certains disent très prescriptif. Au Canada, il y a une loi, la LPRPDE, qui est fondée sur des principes souples. Elle a besoin d'être bonifiée, mais elle n'est pas un mauvais point de départ. Donc, je ne pense pas qu'il faille essayer d'imiter le règlement européen dans tous ses aspects. Il y a plusieurs bonnes choses dans le règlement européen et vous devriez en examiner le contenu. Par contre, le but ne devrait pas être de le copier dans chacun de ces aspects.

Le sénateur McIntyre : Merci.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup à nos témoins. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir été des nôtres.

Nous allons suspendre notre séance pendant deux ou trois minutes pour un huis clos et nous pourrons ensuite remercier davantage nos témoins.

(La séance se poursuit à huis clos.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 17, 2018

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 6:45 p.m. for the election of a deputy chair; and to examine how the three federal communications statutes (the Telecommunications Act, the Broadcasting Act, and the Radiocommunication Act) can be modernized to account for the evolution of the broadcasting and telecommunications sectors in the last decades.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Before we go to our witnesses, Mr. Taylor and Mr. Raboy, we have another item of business. It's the election.

We have a vacancy in the deputy chair of this committee. I'm ready to receive a motion to elect a new deputy chair from the ISG group. Are there any nominations?

[*Translation*]

Senator Gagné: I nominate Senator Julie Miville-Dechêne as deputy chair.

[*English*]

Senator Galvez: I second that.

The Chair: Are there any other nominations?

It is moved that the Honourable Senator Miville-Dechêne be the deputy chair of this committee. You'll be joining Senator Dawson who is the other deputy chair. Now we have a multitude. We all have a title now in our steering committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It's unanimous. Congratulations.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much. You said we have a multitude and we don't have parity. We don't have gender parity, but we're a bit better than you were.

The Chair: With three, it's hard to have parity for males or females.

Senator Miville-Dechêne: We will get there.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 octobre 2018

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour étudier la façon de moderniser les trois fédérales sur lestélécommunications (la Loi sur les télécommunications, la Loisur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication) pourtenir compte de l'évolution des secteurs de la radiodiffusion etdes télécommunications durant les dernières décennies.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant que nous passions à nos témoins, MM. Taylor et Raboy, nous avons un autre point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'élection.

Le poste de vice-président du comité est vacant. Je suis prêt à recevoir une motion visant à faire élire un nouveau vice-président du Groupe des sénateurs indépendants. Y a-t-il des candidatures?

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Je propose la sénatrice Julie Miville-Dechêne au poste de vice-présidente.

[*Traduction*]

La sénatrice Galvez : J'appuie la motion.

Le président : Y a-t-il d'autres candidatures?

Il est proposé que la sénatrice Miville-Dechêne soit la vice-présidente du comité. Vous allez vous joindre au sénateur Dawson, qui est l'autre vice-président. Nous formons maintenant une multiplicité. Désormais, nous aurons tous un titre au sein de notre comité directeur. Plaît-il aux distingués sénateurs d'adopter la motion?

Des sénateurs : D'accord.

Le président : C'est unanime. Félicitations.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup. Vous avez affirmé que nous formons une multiplicité, mais nous n'avons pas la parité. Nous n'avons pas la parité hommes-femmes, mais c'est un peu mieux qu'avant.

Le président : À trois, il est difficile d'avoir la parité hommes-femmes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Nous y arriverons.

The Chair: I'm not sure why that is important right now. Let's go, honourable senators.

Last June, the Senate authorized the committee to examine and report on how the three federal communication statutes, the Telecommunications Act, Broadcasting Act and the Radiocommunication Act, can be modernized.

This evening we continue our special study. I would like to welcome our witnesses, Marc Raboy, Beaverbrook Professor Emeritus in Ethics, Media and Communications, McGill University. Welcome. And we have Gregory Taylor, Assistant Professor, Department of Communication, Media and Film, University of Calgary. Welcome to you, Mr. Taylor, and for coming all the way from Calgary. Thank you for attending our meeting.

The floor is yours, Mr. Raboy. Please proceed.

Marc Raboy, Beaverbrook Professor Emeritus in Ethics, Media and Communications, McGill University, as an individual: Good evening and thank you, chair and senators, for this invitation to appear.

By way of introduction, I have been a close observer of Canadian communication policy for the past 35 years, as a teacher, researcher, writer and occasionally an adviser to the policy process. From 2001-2003, I was one of two external expert advisers to the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage for its study on the state of Canadian broadcasting, which produced the report, *Our Cultural Sovereignty: The Second Century of Canadian Broadcasting*, also known as the Lincoln report.

Although your brief is to look at the three pieces of legislation that govern the Canadian communication system, my remarks will focus mainly on one of these, the Broadcasting Act, for reasons that should become clear in a few moments.

Early on in its report, the Lincoln committee stated this study can be viewed as a report card on the health of the Broadcasting Act. It went on to say:

> The Committee has concluded that the Act itself needs few changes. It was finely and painstakingly crafted and reflects a consensus reached after a long and arduous consultation process . . . .

Le président : Je ne suis pas certain de savoir pourquoi c'est important maintenant. Allons-y, mesdames et messieurs les sénateurs.

En juin dernier, le Sénat a autorisé le comité à examiner comment les trois lois fédérales régissant les télécommunications, soit la Loi sur les télécommunications, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication, peuvent être modernisées et à produire un rapport à ce sujet.

Ce soir, nous poursuivons notre étude spéciale. Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous recevons Marc Raboy, professeur émérite de la Chaire Beaverbrook en éthique, média et communication de l'Université McGill. Bienvenue. Nous accueillons également Gregory Taylor, professeur adjoint au Département des communications et des études médiatiques et cinématographiques de l'Université de Calgary. Bienvenue à vous, monsieur Taylor, et merci d'avoir fait tout le chemin depuis Calgary. Je vous remercie de vous être présenté à notre séance.

La parole est à vous, monsieur Raboy, veuillez commencer.

Marc Raboy, professeur émérite de la Chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications, Université McGill, à titre personnel : Bonsoir, et je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, de cette invitation à comparaître.

En guise de présentation, cela fait 35 ans que j'observe de près la politique canadienne relative aux communications, comme enseignant, chercheur, auteur et, occasionnellement, conseiller aux fins du processus stratégique. De 2001 à 2003, j'ai été l'un des deux conseillers experts externes du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes aux fins de son étude de l'état du système canadien de radiodiffusion, qui a mené au rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, aussi appelé le rapport Lincoln.

Même si vous avez pour mandat d'examiner les trois textes de loi qui régissent le système canadien de télécommunications, ma déclaration portera principalement sur l'une de ces lois : la Loi sur la radiodiffusion, pour des raisons qui devraient se préciser dans quelques instants.

Au début de son rapport, le comité Lincoln a déclaré que cette étude peut être considérée comme un état des lieux de la Loi sur la radiodiffusion. Il a poursuivi en disant :

> Le Comité est d'avis que la Loi en elle-même a besoin de peu de révisions. Élaborée avec soin, elle est le fruit d'un consensus atteint au bout d'un long et pénible processus de consultation[...]

> While the Act needs some modest retooling . . . it remains a viable instrument of public policy. The key issues revolve around how to carry out the *intentions* of the Act . . . .

I would say this statement remains largely true today. Even the key issues identified in 2003 still resonate: How to promote Canadian content, how to ensure the key role of public broadcasting and a fair balance between public and private sectors, how to reinvigorate local and community programming, and so on. In fact, these issues haven't really changed substantially since the federal government first became involved with broadcasting policy in the 1920s.

What is new is that with each new wave of technological change, new issues or, more precisely, new versions of the old issues, appear, and these are what need to be addressed. The most important things we can learn from this long, historical engagement with broadcasting are, first, that to the extent Canadian broadcasting has met the expectations of Canadians, it is largely due to the framework that has been put in place and supported by legislation; and second, the legislation is not the end but only the beginning of a process. The legislation spells out intentions that must then be carried out by the institutions it creates.

There has been a lot said and more to say about the need for legislative change. Most of the detail revolves around updating, adding, subtracting and harmonizing existing legislation. As you think this through, I want to urge you to keep in mind and consider what ought to be preserved in the legislative framework that has been built up over the years. As you well know, opening up the architecture of a legal framework is fraught; the whole structure can come crumbling down.

You have a large and complex task, and I have little time with you. I will try to keep my remarks simple and focused on a few key points.

I'm going to focus on section 3 of the Broadcasting Act, which is entitled "Broadcasting Policy for Canada." Section 3 begins with a declaration that "the Canadian broadcasting system shall be effectively owned and controlled by Canadians." As the first of 20 subsections, many including numerous subparagraphs, this was clearly the overarching element in the intention of the legislator of the 1991 act. I do not believe anyone is questioning this basic premise.

In my view, it is the subsequent subsection that needs close attention. It is here that one finds the three little words of the title of my presentation: "a public service." The Canadian

> Bien qu'elle ait besoin d'un léger remodelage [...] la Loi demeure un instrument de politique efficace. En réalité, la question est de savoir comment réaliser les intentions de la Loi [...]

J'affirmerais que cet énoncé demeure en grande partie véridique aujourd'hui. Même les enjeux clés établis en 2003 sont encore d'actualité : comment promouvoir le contenu canadien; comment assurer le rôle clé de la radiodiffusion publique et un équilibre juste entre les secteurs public et privé; comment revigorer la programmation locale et communautaire, et ainsi de suite. De fait, ces enjeux n'ont pas vraiment changé depuis que le gouvernement fédéral a commencé à établir des politiques en matière de radiodiffusion, dans les années 1920.

Ce qui est nouveau, c'est que, à chaque nouvelle vague de changement technologique, de nouveaux problèmes ou, plus précisément, de nouvelles versions des vieux problèmes apparaissent, et ce sont eux qu'il faut régler. Les leçons les plus importantes que nous pouvons tirer de cette longue expérience à régir la radiodiffusion sont les suivants : premièrement, si la radiodiffusion canadienne répond aux attentes des Canadiens, c'est en grande partie grâce au cadre qui a été mis en place et qui est appuyé par les lois; et, deuxièmement, les lois sont non pas la fin, mais seulement le début d'un processus. Elles énoncent des intentions qui doivent ensuite être réalisées par les institutions qu'elles créent.

Beaucoup de propos ont été tenus au sujet du besoin de changements législatifs, et il y a plus à dire. La plupart des détails sont liés à l'ajout ou à l'abrogation de dispositions, ainsi qu'à la mise à jour et à l'harmonisation de lois existantes. Pendant que vous réfléchissez à la question, je veux vous exhorter à ne pas oublier ce qui doit être préservé dans le cadre législatif qui a été établi au fil des ans et à en tenir compte. Comme vous le savez bien, il est risqué de modifier l'architecture d'un cadre législatif; toute la structure peut s'effondrer.

Vous avez une tâche importante et complexe à accomplir, et je dispose de peu de temps auprès de vous. Je tenterai de m'en tenir à une déclaration simple et ciblée sur quelques éléments clés.

Je vais me concentrer sur l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion, qui s'intitule « Politique canadienne de radiodiffusion ». Cet article commence par une déclaration selon laquelle « le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle ». Comme il s'agit du premier de 20 alinéas, dont un grand nombre comprennent de nombreux sous-alinéas, c'est manifestement l'élément prédominant dans l'intention du législateur qui a adopté la loi de 1991. Je ne crois pas que quiconque remette en doute cette prémisse de base.

De mon point de vue, c'est par rapport à l'alinéa suivant qu'il faut être très attentif. C'est là que l'on trouve les trois petits mots auxquels je fais référence dans le titre de mon exposé : « un

broadcasting system, it is stated here, is “a public service.” There are other crucial attributes mentioned in this long paragraph: that the system operates in English and French; that it is comprised of public, private and community elements; that it makes use of radio frequencies that are public property; and that it is “essential to the maintenance and enhancement of national identity and cultural sovereignty.”

But the cement that holds this together is, and must continue to be, the public service character of Canadian broadcasting.

At the end of section 3, the act further reiterates that “the Canadian broadcasting system constitutes a single system” for purposes of “regulation and supervision” in order to meet the objectives outlined previously.

These two references that essentially bookend section 3 are absolutely crucial. Canadian broadcasting constitutes a single system, and that single system is a public service. All of the constituent elements of the system operate within that framework. All of the objectives specified in the policy have to be aimed at within that perspective.

The question then becomes what we mean by “a public service.” To keep it simple, I would suggest an analogy: Think about communication the way you think about health care or education. Those sectors are equally, or even more, complex and are made up of a wide range of specific services, some of them entirely publicly funded, some of them profit centres and some operated by non-profit organizations. They are fundamentally conceived, operated and overseen as public systems.

I would argue that in looking to update and harmonize the country’s legislative framework for communication, it is not only critical to preserve this characterization of Canadian broadcasting as a public service but to extend it explicitly to the rest of the communication sector as well. I don’t need to tell you the lines between broadcasting and telecommunications are increasingly blurred. The two sectors have been governed over the years by separate pieces of legislation, with distinct objectives, although regulated by a single agency since 1976, and that should tell us something.

Your committee, as well as the government, are now considering whether and to what extent the legislation should be harmonized. I am here to suggest the cautionary note: Take care to preserve the consensus that has been “finely and painstakingly crafted,” to refer back again to the Lincoln report. The centrepiece of that consensus is the public service character of the system.

service public ». D’autres caractéristiques essentielles sont mentionnées dans ce long alinéa : le fait que le système fonctionne en français et en anglais; qu’il est composé d’éléments publics, privés et communautaires; qu’il utilise des fréquences qui sont du domaine public; et qu’il est « essentiel pour le maintien et la valorisation de l’identité nationale et de la souveraineté culturelle ».

Toutefois, le ciment qui tient tous ces éléments ensemble, c’est le fait que la radiodiffusion canadienne est un service public, et il faut que cela continue d’être le cas.

À la fin de l’article 3, la loi répète encore que « le système canadien de radiodiffusion constitue un système unique » aux fins de « la réglementation et [de] la surveillance », de sorte qu’on puisse atteindre les objectifs décrits précédemment.

Ces deux mentions qui concluent essentiellement l’article 3 sont tout à fait cruciales. La radiodiffusion canadienne représente un système unique, lequel constitue un service public. Tous les éléments constitutifs du système fonctionnent à l’intérieur de ce cadre. On doit chercher à atteindre tous les objectifs précisés dans la politique en adoptant ce point de vue.

On se demande alors ce qu’on entend par « un service public ». Par souci de simplicité, je proposerais une analogie : imaginez la communication comme vous voyez les soins de santé ou l’éducation. Ces secteurs sont tout aussi, voire plus complexes et sont composés d’un vaste éventail de services particuliers, dont certains sont entièrement financés par le denier public, d’autres visent la génération de revenus, et d’autres encore sont exploités par des organismes sans but lucratif. Ils sont fondamentalement conçus, exploités et supervisés en tant que systèmes publics.

Je ferais valoir qu’au moment d’envisager la mise à jour et l’harmonisation du cadre législatif du pays pour les communications, il est crucial non seulement que l’on préserve cette qualité de service public de la radiodiffusion canadienne, mais aussi que l’on étende explicitement cette approche au reste du secteur des télécommunications également. Je n’ai pas besoin de vous dire que les lignes entre la radiodiffusion et les télécommunications sont de plus en plus floues. Au fil des ans, les deux secteurs ont été régis par des textes de loi distincts comportant des objectifs distincts, même s’ils sont réglementés par un même organisme depuis 1976, et cela devrait nous indiquer quelque chose.

Votre comité, de même que le gouvernement, se demande maintenant si les lois devraient être harmonisées et dans quelle mesure. Je suis là pour formuler une mise en garde : faites attention de préserver le consensus atteint à la suite d’une étude « élaborée avec soin », pour citer à nouveau le rapport Lincoln. La pièce maîtresse de ce consensus est la qualité de service public du système.

I have some comments to make about other specific paragraphs of section 3 that we can address through your questions. Thank you for your attention.

Gregory Taylor, Assistant Professor, Department of Communication, Media and Film, University of Calgary, as an individual: I would like to extend my sincere thanks to the committee for the invitation to appear today. I believe it is time to strengthen what we see as working in our communication system, to use occasions like this to come clean on the shortcomings and look at some of the alternatives in what has been 100 years of Canadian broadcasting.

The first point is to ask the committee to be wary of any of the "end of broadcasting" rhetoric that can permeate debates such as this. The data simply do not support this position. In fact, I argue the exact opposite: it is the surprising resiliency of broadcasting that is one of the great media stories of the Netflix era. Plus, there are concerning ramifications for democracy if the end of broadcasting is made a self-fulfilling prophecy via legislation.

I also believe the government must stop expecting existing markets to deliver communication infrastructure in rural regions. This has not happened in the past, there is a strong chance that it never will happen and this is not a uniquely Canadian phenomena.

Also, I would like to say that for the two acts, there are fundamental changes I believe the government should consider, including broadening the scope of the CRTC to include spectrum oversight, and resurrecting the Department of Communications that was decommissioned in 1993.

First, on the end of broadcasting, as I say, to the contrary, broadcasting is very much alive in Canada. It's clearly not experiencing the growth of the mobile sector, but the CRTC's own data show broadcasting revenues have flatlined but not diminished in the Netflix era.

The much-discussed cable-cutting or cord-cutting phenomenon is similarly overhyped. The CRTC's data show that revenues for cable have dropped 0.5 per cent since 2012. That's for total BDUs. This is an industry that had never experienced a loss until 2013. The CRTC data also show that cable cutters have generally just moved over to what are called IPTV services like Bell Fibe and have not abandoned the system altogether.

J'ai des commentaires à formuler au sujet d'autres alinéas particuliers de l'article 3, que nous pourrons aborder dans le cadre de vos questions. Merci de votre attention.

Gregory Taylor, professeur adjoint, Département des communications et des études médiatiques et cinématographiques, Université de Calgary, à titre personnel : J'adresse mes sincères remerciements au comité, qui m'a invité à comparaître aujourd'hui. Je crois que le temps est venu de renforcer ce que nous considérons comme les éléments qui fonctionnent dans notre système de télécommunications et, de profiter de l'occasion pour reconnaître les lacunes et étudier certaines des solutions de rechange qui s'offrent à nous, après 100 années de radiodiffusion canadienne.

Tout d'abord, je demanderais au comité de se méfier de tout discours annonçant la « fin de la radiodiffusion » qui peut ressortir de débats comme celui-ci. Les données n'appuient tout simplement pas cet argument. De fait, j'affirme exactement le contraire : dans le domaine médiatique, c'est la résilience surprenante de la radiodiffusion qui constitue l'un des principaux faits saillants de l'ère Netflix. De plus, si l'on fait de la fin de la radiodiffusion une prophétie autoréalisatrice par le truchement des lois, il y aura des conséquences préoccupantes pour la démocratie.

Je crois également que le gouvernement doit cesser de s'attendre à ce que les marchés existants offrent une infrastructure de télécommunications dans les régions rurales. Ce n'est pas arrivé par le passé; il est fort probable que cela ne se produira jamais, et il ne s'agit pas d'un phénomène proprement canadien.

En outre, je voudrais déclarer que, dans le cas des deux lois, je crois que le gouvernement devrait envisager des modifications fondamentales, notamment l'élargissement du mandat du CRTC afin qu'il englobe des fonctions de surveillance du spectre ainsi que la résurrection du ministère des Communications, qui a été démantelé en 1993.

Tout d'abord, concernant la fin de la radiodiffusion, comme je l'affirme, au contraire, la radiodiffusion est très vivante au Canada. Elle ne connaît manifestement pas la croissance du secteur mobile, mais les propres données du CRTC montrent que les recettes de la radiodiffusion stagnent, sans diminuer, à l'ère Netflix.

Le phénomène de débranchement du câble ou de déconnexion dont on parle beaucoup est aussi surestimé. Les données du CRTC montrent que les recettes de la câblodistribution ont diminué de 0,5 p. 100 depuis 2012. C'est pour la totalité des entreprises de distribution de radiodiffusion. Il s'agit d'une industrie qui n'a jamais subi de pertes avant 2013. Les données du CRTC montrent également que, généralement, les personnes qui ont abandonné le câble sont tout simplement passées à ce qu'on appelle des services de télévision par IP, comme Bell Fibe, et qu'elles n'ont pas abandonné complètement le système.

There are clear problems in broadcasting. Most of those are in the conventional sector, as advertising revenue continues to drop. But overall, this sector remains healthy, and reports of the death of broadcasting are decidedly premature. While this decline is slow, I recommend it would also be prudent for the government to decouple the Canada Media Fund from the slowly declining BDU revenues.

As far as how this plays out in the larger democratic process, I would say the case in point is to look at what happened in the 2015 leaders debate in the last federal election. It offers us a case study, because major broadcasters did not cover the leaders' debates, and viewership of these debates plummeted to 1.5 million viewers when it was mostly carried on small broadcasters.

They thought the online audience might pick that up but YouTube audiences were around 440,000 people. To put this into perspective, in the previous election, when Global, CTV and CBC carried the full debates, viewership was around 10 million people. Simply put, the online world has not caught up to the mass viewership of traditional broadcasting.

There will be a continued decline, I think, in traditional broadcasting, but this is by no means the death knell of this part of our communication infrastructure. It will be years down the road. For the foreseeable future, broadcasting still matters.

On the matter of rural broadband, I think rural connectivity in Canada must be viewed as a largely wireless enterprise. It simply makes technological and economic sense, since running fibre to rural homes is not economically feasible.

The process of taking moving spectrum users from one frequency band to another is known as "refarming" the spectrum. However, refarming has not benefited the farmers. Despite the repeated announcements by the federal government about rural connectivity, there has been a digital divide that remains persistent in Canada. I think the time is right for reevaluation of this.

The government seems to be slowly recognizing that a market-based approach has its limitations. For more than a decade we have tried to auction spectrum through a market-based process. It has not brought the deployment in rural areas we had hoped. Broadband providers are experiencing enormous financial growth but this is not being felt in rural build outs. I believe there will have to be much more government involvement in this

Il est clair que la radiodiffusion présente des problèmes. La plupart de ces problèmes sont dans le secteur conventionnel, car les revenus publicitaires continuent de diminuer. Toutefois, dans l'ensemble, ce secteur demeure sain, et les déclarations concernant la mort de la radiodiffusion sont décidément prématurées. Même si ce déclin est lent, je suis d'avis qu'il serait également prudent pour le gouvernement de dissocier le Fonds des médias du Canada des recettes des entreprises de distribution de radiodiffusion, qui diminuent lentement.

Quant à ce qui se passera dans l'ensemble du processus démocratique, j'affirmerais qu'il convient d'étudier ce qui s'est passé lors du débat des chefs de 2015 tenu dans le cadre des dernières élections fédérales. Il nous offre une étude de cas, car les radiodiffuseurs majeurs n'ont pas diffusé les débats des chefs, et les taux de visionnement de ces débats, qui ont surtout été présentés par de petits radiodiffuseurs, ont chuté à 1,5 million de téléspectateurs.

Ils pensaient que le public les visionnerait en ligne, mais environ 440 000 personnes les ont regardés sur YouTube. Pour mettre ces chiffres en perspective, précisons que, lors des élections précédentes, quand Global, CTV et CBC/Radio-Canada ont diffusé des débats en entier, le nombre de téléspectateurs avait été d'environ 10 millions de personnes. En termes simples, le nombre de visionnements en ligne n'équivaut pas au nombre de téléspectateurs de la radiodiffusion traditionnelle.

Selon moi, cette radiodiffusion va continuer de diminuer, mais ce phénomène ne signifie aucunement l'arrêt de mort de cette partie de notre infrastructure de communication. Cela arrivera dans un très grand nombre d'années. Pour l'avenir prévisible, la radiodiffusion aura encore de l'importance.

Concernant la question de la large bande rurale, je pense qu'au Canada la connectivité dans ces régions doit être perçue en grande partie comme une entreprise de services sans fil. C'est tout simplement logique, d'un point de vue technologique et économique, puisque le raccordement de la fibre aux domiciles ruraux n'est pas faisable, d'un point de vue économique.

On appelle le processus consistant à faire passer les utilisateurs du spectre en mouvement d'une bande de fréquences à une autre le « recadrage » du spectre. Toutefois, ce recadrage n'est pas avantageux pour les agriculteurs. Malgré les annonces répétées du gouvernement fédéral au sujet de la connectivité rurale, un fossé numérique persiste au Canada. Je pense que c'est le bon moment pour procéder à une réévaluation de cette situation.

Le gouvernement semble reconnaître lentement que l'approche axée sur le marché comporte ses limites. Pendant plus d'une décennie, nous avons essayé de mettre le spectre aux enchères dans le cadre d'un processus axé sur le marché. Il n'a pas apporté le déploiement que nous avions espéré dans les régions rurales. Les fournisseurs de services à large bande connaissent une énorme croissance financière, mais cette croissance ne se fait

in the future. I also want to quote what Mark just said, this is a new version of an old issue. This was true of telephones, it was true of radio, and it will be true of broadband today. Getting that last bit of the infrastructure out to rural areas is something that Canada has had to grapple with in the past.

As far as legislative changes, first, I believe that spectrum oversight should be moved to the CRTC. There is a fundamental link between spectrum and Canadian connectivity and it should not be under the auspices of ISED who also look after things like the auto sector.

The ISED minister has an enormous impact and under the act "may do anything necessary for the administration of the act." A former government official at a conference I organized said this was godlike powers over the spectrum. I think we need to be thinking more about an arm's-length approach with much more of a forward-looking aspect to looking at the significant area of spectrum.

The other area of why I think it should come over to the CRTC is the CRTC has a tradition of public negotiation, public involvement and public engagement. I think that's essential as we look at something that is increasingly central to the wireless connectivity of Canada. We need to have that public access to the government procedure.

When you take a look at what happens with ISED, it's often behind closed doors. The CRTC does these things through public engagement much more out in the open.

I'm also proposing we consider re-establishing the Department of Communication, which ran in Canada from 1969 to 1993. Unfortunately, it was disbanded just as the most powerful communications tool in history, the Internet, started to appear on the public radar. I think the Department of Communication, which was self-described as "representing a fusion of administrative and research units to provide a more coherent view of the needs of the Canadian public," is exactly what we need right now and something I think the government and this committee should consider.

My final recommendations are three quick ones. One is that the CBC remains key to any future of Canadian media. We may incessantly argue about the content, but the centrality of the CBC to the system has not diminished — in fact, it may have intensified in the digital era.

pas ressentir sous la forme de travaux de construction ruraux. Je crois qu'il devra y avoir beaucoup plus d'interventions gouvernementales à cet égard dans l'avenir. Je veux également citer les propos que vient tout juste de tenir Mark : il s'agit d'une nouvelle version d'un vieux problème. C'était le cas des téléphones; c'était le cas de la radio; et ce sera le cas de la large bande aujourd'hui. Le fait d'apporter ce dernier petit élément de l'infrastructure jusqu'aux régions rurales est un problème avec lequel le Canada a été aux prises par le passé.

Quant aux changements législatifs, premièrement, je crois que cette surveillance du spectre devrait être transférée au CRTC. Il existe un lien fondamental entre le spectre et la connectivité canadienne, et il ne devrait pas être du ressort d'ISDE, qui s'occupe également de choses comme le secteur de l'automobile.

Le ministre d'ISDE a une influence énorme, et, sous le régime de la loi, peut prendre toute mesure propre à favoriser l'application de la loi. Lors d'une conférence que j'avais organisée, un ancien représentant du gouvernement a affirmé qu'il s'agissait de pouvoirs divins sur le spectre. Je pense que nous devons réfléchir davantage à l'adoption d'une approche indépendante comportant un aspect beaucoup plus tourné vers l'avenir pour examiner l'importante question du spectre.

L'autre raison pour laquelle je pense que la surveillance du spectre devrait être transférée au CRTC, c'est que l'organisme a une tradition de négociation, de participation et de mobilisation publiques. Je pense que ces éléments sont essentiels au moment où nous examinons quelque chose qui est de plus en plus essentiel à la connectivité sans fil du Canada. Il nous faut cet accès public à la procédure gouvernementale.

Si vous jetez un coup d'œil à ce qui arrive à ISDE, tout a souvent lieu derrière des portes closes. Le CRTC fait ces choses en faisant participer le public et beaucoup plus ouvertement.

Je propose également que nous envisagions le rétablissement du ministère des Communications, qui a fonctionné au Canada de 1969 à 1993. Malheureusement, il a été démantelé juste au moment où l'outil de communication le plus puissant de l'histoire — Internet — a commencé à apparaître sur le radar du public. Je pense que ce ministère, se décrivait lui-même comme « représentant une fusion des unités administratives et de recherche... afin d'offrir un point de vue plus cohérent sur les besoins du public canadien », est exactement ce dont nous avons besoin actuellement et quelque chose que le gouvernement et le comité devraient envisager, selon moi.

Mes trois dernières recommandations seront rapides. La première est que CBC/Radio-Canada continue de jouer un rôle clé dans tout avenir des médias canadiens. Nous nous disputons peut-être incessamment au sujet du contenu, mais le caractère central de CBC/Radio-Canada par rapport au système n'a pas diminué... De fait, il s'est peut-être intensifié à l'ère numérique.

Secondly, I think Canada's net neutrality laws must be upheld and reinforced. We have repeated cases where ISPs have tried to exert influence over data traffic to gain economic advantage. To counter that in the future, we must remain true and solid to net neutrality provisions.

Lastly, I believe the 1999 new media exemption order has given the new media sector more than adequate time to get established. However, these new media are not so new anymore. I support attacks on foreign and domestic-based over-the-top distributors that would go toward Canadian media production. If it were at an equal rate to Canadian broadcasting distributors, roughly 5 per cent, that would add roughly 50 cents a month to a Netflix bill. I do not see this as a major obstacle and it seems fair if legacy media-like cable are asked to contribute the same.

I thank you for the opportunity to speak today.

The Chair: Thank you very much. I'll start off with a couple of questions. Mr. Raboy, I think you talked about Canadian ownership. Does it matter as much considering that we get U.S. cable and the BBC? Basically, with cable and the Internet, we get information from all over the world. Why is it important the station in Saskatoon be owned by a Canadian?

Mr. Raboy: First, I think we're talking about the overall system and each of its components. A station in Saskatoon is one thing. Bell Canada is something else.

The important thing to consider is Canadian ownership in no way means excluding or limiting access to non-Canadian content. It means that Canadian institutions, especially the regulatory institution, the legislator, have some kind of connection to the companies that operate within our system.

The Netflix example keeps coming up. Not to focus unduly on that, but if Netflix were a Canadian company, we would be in a much better position to negotiate with that company about its proper place and contribution to the system.

That said, the fact it is a non-Canadian company does not mean that it is not subject to Canadian rules and regulations.

Deuxièmement, je pense que les lois du Canada régissant la neutralité du Net doivent être mises à jour et renforcées. Il y a eu de nombreux cas où des FSI ont tenté d'exercer une influence sur le trafic des données dans le but d'obtenir un avantage économique. Pour contrer ce phénomène dans l'avenir, nous devons rester fidèles aux positions relatives à la neutralité du Net et les faire appliquer rigoureusement.

Enfin, je crois que la nouvelle ordonnance d'exemption des médias de 1999 a accordé au nouveau secteur médiatique plus de temps qu'il n'en fallait pour qu'il puisse s'établir. Toutefois, ces nouveaux médias ne sont plus nouveaux. J'appuie les attaques perpétrées contre les distributeurs par contournement étrangers et nationaux qui favorisent la production de médias canadiens. Si c'était à un taux équivalent à celui des distributeurs de radiodiffusion canadiens, soit environ 5 p. 100, cela ajouterait à peu près 50 cents par mois à une facture de Netflix. Je ne considère pas qu'il s'agisse d'un obstacle majeur, et cette mesure semble équitable, si on demande aux médias traditionnels, comme la câblodistribution, d'apporter la même contribution.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup. Je vais commencer par poser deux ou trois questions. Monsieur Raboy, je pense que vous avez parlé de la propriété canadienne. A-t-elle autant d'importance, étant donné que nous avons la câblodistribution américaine et la BBC? Essentiellement, grâce au câble et à Internet, nous pouvons obtenir de l'information de partout dans le monde. Pourquoi importe-t-il que la radio de Saskatoon appartienne à un Canadien?

M. Raboy : Tout d'abord, je pense qu'il est question du système dans son ensemble et de chacune de ses composantes. Une radio à Saskatoon est une chose. Bell Canada en est une autre.

La chose importante à prendre en considération, c'est que la propriété canadienne ne signifie aucunement l'exclusion ou la limitation de l'accès à du contenu non canadien. Elle signifie que les institutions canadiennes, surtout les institutions réglementaires, le législateur, ont un certain genre de lien avec les entreprises qui sont exploitées à l'intérieur de notre système.

L'exemple de Netflix n'arrête pas d'être soulevé. Sans vouloir me concentrer indûment sur ce cas, si Netflix était une entreprise canadienne, nous serions beaucoup mieux placés pour négocier avec elle au sujet de la place qui lui convient et de sa contribution au système.

Cela dit, le fait que cette entreprise ne soit pas canadienne ne signifie pas qu'elle n'est pas assujettie aux règles et à la réglementation canadiennes.

The Chair: Rules and regulations; everything else. What would be the difference if some guy from Boston owned the station rather than some guy from Saskatoon? What would the difference be?

Mr. Raboy: If some guy from Boston owned the station in Saskatoon, and the CRTC made some kind of ruling that guy from Boston didn't like, he might shut down the station.

The Chair: Not if he is making money he's not.

Mr. Raboy: He might find that his rate of return would be better to have another station in Indianapolis. This is not something essential to Canada, either. In my view, it's a basic element of sovereignty.

The Chair: Okay. You mentioned public service. What do you mean that it's important they provide a public service? What is that?

Mr. Raboy: That means that the raison d'être of the system is to serve the public interest. Obviously if you have privately owned components of the system, they have to make a reasonable profit. The reason the system allows those components to exist is because the entire system, on the whole, is serving the public interest.

There is some confusion about the distinction between when the act says the system is a public service, it's actually important that in the same sentence it says "comprised of public, private and community elements." There is no suggestion that the entire system be in the public sector or that it be publicly owned and financed. It's just that the overall system be a public service.

I like making the perhaps somewhat stretched analogy with health care and education. For example, our hospitals have multi-million dollar machines built by private companies making a profit on those machines. Those companies are not determining the orientation of the health care system. The health care system is fundamentally operated as a public service in the public interest.

The Chair: They're responding to the public. People are sick, they go to see a doctor or they go to a hospital. They have to respond to the public, right? Don't they? The hospital has to respond to the public?

Mr. Raboy: I think I see where you're going. The hospital has to respond to the public, but also the public institutions, Government of Canada and agencies responsible also have to pay some attention to what science says is in the public interest with regard to health care, for example.

Le président : Les règles et la réglementation; tout le reste. Quelle serait la différence si la radio appartenait à une personne de Boston plutôt qu'à un citoyen de Saskatoon? Quelle serait la différence?

M. Raboy : Si une personne de Boston possédait la radio de Saskatoon et que le CRTC prenait un certain genre de décision qui ne plaisait pas à cette personne, elle pourrait fermer la radio.

Le président : Pas si elle fait de l'argent.

M. Raboy : Elle pourrait estimer que son taux de rendement serait meilleur si elle exploitait une autre radio à Indianapolis. Il ne s'agit pas non plus de quelque chose d'essentiel au Canada. De mon point de vue, il s'agit d'un élément fondamental de la souveraineté.

Le président : D'accord. Vous avez mentionné le service public. Voulez-vous dire qu'il importe que l'on fournisse un service public? De quoi s'agit-il?

M. Raboy : Cela signifie que la raison d'être du système est de servir l'intérêt public. Évidemment, si le système comporte des éléments privés, ils doivent réaliser des profits raisonnables. La raison pour laquelle le système permet à cet élément d'exister, c'est que, dans son ensemble, il sert l'intérêt public.

Il règne une certaine confusion au sujet de la distinction entre... Quand la loi énonce que le système est un service public, il importe en fait qu'elle précise dans la même phrase qu'il est « composé d'éléments publics, privés et communautaires ». Rien ne laisse entendre qu'il faille que le système tout entier soit dans le secteur public ou qu'il soit public et financé par le public. C'est seulement que le système dans son ensemble doit être un service public.

J'aime bien faire l'analogie, peut-être un peu tirée par les cheveux — avec les soins de santé et l'éducation. Par exemple, nos hôpitaux sont dotés de machines de plusieurs millions de dollars construites par des entreprises privées qui en tirent un profit. Ces entreprises ne déterminent pas l'orientation du système de soins de santé. Il est fondamentalement exploité en tant que service public, dans l'intérêt public.

Le président : On répond aux besoins du public. Les gens sont malades, ils consultent un médecin, ou bien ils se rendent à l'hôpital. On doit répondre aux besoins du public, n'est-ce pas? Ne doit-on pas le faire? L'hôpital doit répondre aux besoins du public.

M. Raboy : Je pense que je comprends où vous voulez en venir. L'hôpital doit répondre aux besoins du public, mais c'est aussi le cas des institutions publiques, du gouvernement du Canada et des organismes responsables, qui doivent également prêter une certaine attention à ce qui, selon la science, est dans l'intérêt public relativement aux soins de santé, par exemple.

The Chair: What's the difference between CTV, Global and CBC as far as public service is concerned? Any one of you can answer. Mr. Taylor, you can jump in. This is my last question.

Le président : Qu'est-ce qui distingue CTV, Global et CBC/Radio-Canada du point de vue d'un service public? N'importe lequel d'entre vous peut répondre à la question. Monsieur Taylor, vous pouvez intervenir. Il s'agit de ma dernière question.

Mr. Taylor: As far as the difference between CTV, Global and CBC, if you look at things like the Canadian content obligations of the CBC licence as opposed to CTV and Global, they're supposed to have something in the neighbourhood of 80 per cent Canadian content in evening schedules. That's something CTV and Global wouldn't do. The CBC tends to beat that on a regular basis in their evening schedule. CTV and Global are understandably concerned about getting the right number of eyeballs to watch a show. The CBC has a much larger public mandate and I think it's reflected in the schedule and in the programming.

M. Taylor : Pour ce qui est de ce qui distingue CTV, Global et CBC/Radio-Canada, si on regarde des éléments comme les obligations relatives au contenu canadien associées à la licence de CBC/Radio-Canada par rapport à celles de CTV et de Global, CBC/Radio-Canada est censée offrir près de 80 p. 100 de contenu canadien dans ses horaires de soirée. Voilà quelque chose que CTV et Global ne font pas. CBC/Radio-Canada fait habituellement mieux que cela régulièrement dans ses horaires de soirée. CTV et Global se préoccupent d'obtenir le bon nombre de téléspectateurs qui visionneront une émission, et c'est compréhensible. CBC/Radio-Canada a un mandat public beaucoup plus vaste, et je pense qu'il se reflète dans l'horaire et la programmation.

I think there is clearly a public obligation under the CBC that's a little different from the privates.

Je pense que CBC/Radio-Canada a manifestement une obligation publique qui se distingue un peu de celle des chaînes privées.

The Chair: Eyeballs aren't important?

Le président : Le nombre de téléspectateurs n'a pas d'importance?

Mr. Taylor: They're important. They're not everything. For example, on the CBC —

M. Taylor : Si, mais ce n'est pas tout. Par exemple, à CBC/Radio-Canada...

The Chair: Really?

Le président : Vraiment?

Mr. Taylor: Yes, really. I do believe that.

M. Taylor : Oui, vraiment. Je le crois.

The Chair: If no one is watching, that's good?

Le président : Si personne ne regarde, c'est bien?

Mr. Taylor: Allow me to finish my point. For example, if the CBC, under a public service mandate, is showing "The Nature of Things" on a Sunday night, yes, that's going to be beaten in the ratings by a dating show on Global and CTV. But it is not necessarily in the public interest that our public funds go towards making sure we see that dating show on CTV and Global.

M. Taylor : Permettez-moi de terminer ma phrase. Par exemple, si, dans le cadre d'un mandat lié au service public, CBC/Radio-Canada présente l'émission *The Nature of Things* un dimanche soir, oui, ses cotes d'écoute seront battues par celles d'une émission de téléréalité pour célibataires diffusée sur Global et CTV. Toutefois, il n'est pas nécessairement dans l'intérêt public que nos deniers publics servent à nous assurer que nous visionnons cette émission de téléréalité sur CTV et Global.

Yes, I fundamentally think there's more at stake than just eyeballs that are watching the show at any given time. I think there are public obligations — in particular with the CBC.

Oui, je pense fondamentalement qu'il y a plus en jeu que le simple nombre de téléspectateurs qui regardent l'émission à un moment donné. Je pense qu'il y a des obligations publiques, plus particulièrement dans le cas de CBC/Radio-Canada.

Senator Cormier: I will continue on the public service —

Le sénateur Cormier : Je vais poursuivre sur la question du service public...

Mr. Raboy: May I add something on the last question? I was ready to reply.

M. Raboy : Puis-je ajouter quelque chose au sujet de la dernière question? J'étais prêt à répondre.

The Chair: Sure.

Le président : Bien sûr.

Mr. Raboy: I would take a different tack to your question. What makes them all part of a public service — it has been well documented that the legacy private broadcasters in this country, both in English and French, would possibly not exist were it not for the regulatory framework put in place initially by the act in 1968 and subsequently by the CRTC.

Without getting too technical, if I say simultaneous substitution, does that mean anything to people around the table? That's a CRTC regulation by which cable distributors and satellites are required to substitute the signal of CTV and Global for the American signal when both networks are showing the same program at the same time. That is several hundred million dollars a year in ad revenue for private broadcasters in this country that they simply would never have had were it not for the regulatory framework, for this one regulation.

The trade-off is they are then asked to make a contribution to aspects of the system that are perhaps not so easy to sustain in the market. That's the basic idea. It's not really how many people are watching each station but what each player is putting in and getting out of the system.

Senator Cormier: I want to continue on the public service issue. I think it's crucial to our study, crucial for Canada and crucial to this system. I'll ask my question in French.

[*Translation*]

Mr. Raboy, in some of your recent publications, you evoke the notion of global media and communications policies. What do you mean by that concept? Should Canada adopt such a policy? How would this policy align with the idea of public services? What would be its nuances and intents?

Mr. Raboy: Congratulations, you have clearly done your research.

When I spoke of global policies and media and telecommunications, I was speaking really of the international aspects, such as their evolution within international organizations, be it UNESCO or the World Trade Organization, for instance at the World Summit on the Information Society.

I would characterize the issues in exactly the same terms, both at the global and national levels. At the global level, the landscape is different, the actors are different. This requires another type of engagement. Canada is in fact quite active internationally in promoting these notions.

M. Raboy : Je répondrais à votre question sous un angle différent. Ce qui fait de toutes ces chaînes une partie d'un service public... Il est bien documenté que les radiodiffuseurs privés traditionnels du pays — en français et en anglais — n'existeraient peut-être pas si ce n'était du cadre réglementaire mis en place au départ par la loi en 1968 et, par la suite, par le CRTC.

Sans trop entrer dans les détails techniques, si je dis « substitution de signaux identiques », cette expression veut-elle dire quoi que ce soit pour les gens ici présents? Il s'agit d'une disposition réglementaire du CRTC, selon laquelle les câblodistributeurs et les satellites sont tenus de remplacer le signal de CTV et de Global par le signal américain lorsque les deux réseaux présentent la même émission en même temps. Il s'agit de plusieurs centaines de millions de dollars par année de recettes publicitaires pour les radiodiffuseurs privés du pays, qu'ils n'auraient jamais touchées si ce n'était du cadre réglementaire, de cette disposition réglementaire.

Le compromis tient au fait qu'on leur demande ensuite d'apporter une contribution à des aspects du système qui ne sont peut-être pas si faciles à maintenir sur le marché. Voilà l'idée de base. Il s'agit non pas vraiment du nombre de personnes qui regardent chaque chaîne, mais plutôt de ce que chaque joueur apporte au système et en retire.

Le sénateur Cormier : Je veux poursuivre sur la question du service public. Je pense qu'il est crucial pour notre étude, pour le Canada et pour ce système.

[*Français*]

Monsieur Raboy, dans certaines de vos publications les plus récentes, vous évoquez le concept des politiques mondiales des médias et des communications. Qu'est-ce que vous entendez par ce concept? Est-ce que le Canada devrait adopter une telle politique? Comment cette politique s'arrime-t-elle à cette idée du service public? Quels en sont les subtilités et les tenants et les aboutissants?

M. Raboy : Félicitations, vous avez manifestement fait vos recherches.

Quand j'ai parlé de la politique mondiale, des médias et des télécommunications, je parlais surtout des aspects globaux, notamment leur évolution au sein des organismes internationaux, que ce soit l'UNESCO, l'Organisation mondiale du commerce, par exemple lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

Je caractériserais les enjeux exactement dans les mêmes termes, autant à l'échelon mondial que national. Maintenant, au niveau mondial, le paysage est différent, les acteurs sont différents. Cela exige un autre type d'engagement. Le Canada est d'ailleurs assez actif sur le plan international en faisant la promotion de ces notions.

Between the national and international levels, there are also the bilateral or trilateral levels. If you think of NAFTA, for example, Canada managed to build what is called the "cultural exemption" using these self-same arguments, using the same logic, although it does not use the expression "public service"; it is in a way interchangeable at some levels with other concepts such as cultural sovereignty. When the country is acting at the international level, it indicates that it wants to determine its own policies within its own borders. It is public services that should —

Senator Cormier: We are up against two distinct fundamental visions, which are public services and the free market, where private enterprise runs the show. We let citizens access the content they wish to access. How should this align with modernizing these laws? How can we reconcile these two rather opposed visions?

[*English*]

Mr. Taylor: This is something that has defined the Canadian system since the beginning. Canada has been unique this way in supporting both a public and private system. I think it is possible to do both. Canada is the walking example of a system that does both.

When you take a look around the world right now, we're starting to see more of these hybrid public-private systems. In some ways, Canada has been a pioneer. Yes, I understand they're coming from two very different perspectives, but this is why I said in the future it is so important we have the CBC and public broadcasting in a prominent place in this country. I think it's very possible for both to exist.

[*Translation*]

Mr. Raboy: The example I gave about private Canadian broadcasting is the key. The notion of the free market in this sector is a bit of an illusion. The free market does not really exist in broadcasting, or even in communications. It may exist in the United States, but in a country like Canada, which has a relatively small market and must deal with a large number of non-Canadian actors, where is the free market?

The free market needs to be hyper-regulated. Otherwise, we simply become a branch of foreign services.

Senator Gagné: Welcome to the committee, Mr. Raboy, and thanks for your presentation. I believe you appeared before the committee during the study on CBC/Radio-Canada in 2014. At that time, you mentioned that CBC/Radio-Canada should benefit from stable and predictable funding to allow it to reach its

Entre le national et le mondial, il y a aussi le bilatéral ou le trilatéral. Si on pense, par exemple, à l'ALENA, le Canada a réussi à faire construire ce qu'on appelle « l'exception culturelle » selon le même type d'argumentaire, dans la même logique, quoiqu'il n'emploie pas l'expression « service public », qui est en quelque sorte interchangeable à certains niveaux avec d'autres notions, telles que la souveraineté culturelle. Lorsque le pays va à l'international, il indique ceci : « Laissez-nous faire nos politiques comme nous le voulons et à l'intérieur de nos frontières ». C'est le service public qui devrait...

Le sénateur Cormier : On se confronte à deux visions fondamentales, soit celle du service public et celle du libre marché, où c'est l'entreprise privée qui mène. On laisse les citoyens accéder au contenu auquel ils veulent accéder. Quel est votre point de vue pour réconcilier cela dans une perspective de modernisation de ces lois? Comment peut-on réconcilier ces deux visions qui semblent assez tranchées, je dirais?

[*Traduction*]

M. Taylor : Il s'agit de quelque chose qui définit le système canadien depuis ses débuts. Le Canada a toujours eu un caractère unique, en ce sens qu'il a soutenu un système à la fois public et privé. Je crois qu'il est possible d'avoir les deux à la fois. Le Canada fournit l'exemple d'un système qui comprend les deux.

Si on regarde ce qui se fait ailleurs actuellement, on commence à voir de plus en plus de systèmes hybrides public-privé. D'une certaine façon, le Canada a joué un rôle de pionnier. Bien sûr, je comprends que ces deux systèmes découlent de deux perspectives différentes, mais c'est pourquoi j'ai dit que, à l'avenir, il sera très important d'accorder une place proéminente à CBC/Radio-Canada et à la radiodiffusion publique. Je suis d'avis qu'il est parfaitement possible d'avoir des radiodiffuseurs publics et privés.

[*Français*]

M. Raboy : L'exemple que j'ai donné au sujet de la radiodiffusion privée canadienne l'indique. La notion de libre marché dans ce secteur est, en quelque sorte, chimérique. Le libre marché n'existe pas vraiment en radiodiffusion, et même en communication. Peut-être que cela peut exister aux États-Unis, mais dans un pays comme le Canada, qui a un marché relativement restreint et énormément d'acteurs non canadiens avec lesquels il faut composer, où est le libre marché?

Le libre marché est quelque chose qui est hyper-réglementé. Sinon, on devient simplement une branche des services étrangers.

La sénatrice Gagné : Bienvenue au comité, monsieur Raboy, et merci de votre présentation. Vous vous êtes présenté devant le comité dans le cadre de l'étude sur CBC/Radio Canada en 2014, je crois. À ce moment-là, vous avez mentionné que le radiodiffuseur CBC/Radio-Canada devrait bénéficier d'un

objectives. What do you mean by "predictable and stable funding"? Should that concept be spelled out more clearly in the policy?

Mr. Raboy: By "stable and predictable," I mean that you need to know how much you can invest on a longer period rather than year after year in every federal budget.

There are several models in various countries where public television subsidies are based on a five or 10-year model, for instance at the BBC. I should add that that is also another type of funding, different from funding that is directly allocated by the Treasury; they have licence fees, essentially similar to what we pay when we renew our vehicle licence every year. It's a fee that is set by the government and that every user must pay. That is how the BBC is funded. The rate is set for several years, and so the broadcaster knows several years in advance what its budget is going to be.

Senator Gagné: Should we make any adjustments?

Mr. Raboy: I think that at the time — and I always come back to the Lincoln report, which I strongly recommend — we had proposed that this be set out in the part of the act that discusses CBC/Radio-Canada's mandate. It was an extremely important recommendation made by the committee.

Senator Boisvenu: I want to welcome our two guests. I have a question for both of you. First of all, Mr. Raboy, when you talk about Canadian broadcasting, are you referring to the CBC?

Mr. Raboy: No. In my opening statement? No, I was talking about Canadian broadcasting in general.

Senator Boisvenu: In general. You say that it has a unique character. What is your statement based on? How does it have a unique character as compared to American television?

Mr. Raboy: I don't know, I didn't listen to the interpretation. It isn't so much a unique character as a unique system. That comes directly from subsection 3(2) of the Broadcasting Act.

Senator Boisvenu: So, it's not a conclusion you came to.

Mr. Raboy: No, the act states that the Canadian broadcasting system is a "*système unique*."

Senator Boisvenu: I'm trying to understand in what way it is unique as compared to others.

financement stable et prévisible pour atteindre ses objectifs. Qu'entendez-vous par « financement prévisible et stable »? Est-ce que ce concept devrait être précisé davantage dans la politique?

M. Raboy : Par « stable et prévisible », je veux dire qu'il faut savoir de combien vous disposez sur une période plus longuequ'année après année, selon chaque budget fédéral.

Il y a plusieurs modèles dans les différents pays, où l'échelle de la subvention de la télévision publique est faite sur une base de 5 ou 10 ans, par exemple à la BBC. Il faut dire que c'est aussi un autre modèle de financement, différent d'un financement octroyé directement par le Trésor; c'est ce qui s'appelle les frais de licence, qui est essentiellement ce que nous payons quand nous renouvelons notre immatriculation pour notre voiture tous les ans. C'est un tarif fixé par le gouvernement et que chaque usager doit payer. C'est de cette façon que la BBC est financée. Le taux est fixé sur plusieurs années, donc le diffuseur sait plusieurs années à l'avance quel sera son budget.

La sénatrice Gagné : Est-ce qu'il faudrait faire des ajustements?

M. Raboy : Je crois qu'à l'époque — et je reviens constamment au rapport Lincoln, que je recommande fortement —, on avait proposé que ce soit précisé dans la section de la loi qui traite du mandat de Radio-Canada. C'était une recommandation extrêmement importante que le comité avait faite.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos deux invités. J'ai une question pour chacun d'entre vous. Tout d'abord, monsieur Raboy, lorsque vous parlez de « *Canadian broadcasting* », faites-vous référence à CBC?

M. Raboy : Non. Dans mon exposé initial? Non, je parle de la radiodiffusion canadienne en général.

Le sénateur Boisvenu : En général. Vous dites qu'elle a un caractère unique. Sur quoi vous basez-vous pour dire qu'elle a un caractère unique si on la compare à la télévision américaine?

M. Raboy : Je ne sais pas, je n'ai pas écouté l'interprétation. Ce n'est pas tant un caractère unique qu'un système unique. C'est tiré directement du paragraphe 3(2) de la Loi sur la radiodiffusion.

Le sénateur Boisvenu : Donc, ce n'est pas une conclusion à laquelle vous arrivez.

M. Raboy : Non, il est déclaré dans la loi que le système canadien de radiodiffusion constitue un système unique.

Le sénateur Boisvenu : J'essaie de comprendre en quoi il est unique si on se compare à d'autres.

Mr. Raboy: It may be a bad translation. In English, it says "single system."

Senator Boisvenu: So, unique in the sense of unity. So, the term "unique" is wrong.

That said, Mr. Taylor, the current government has committed to bringing wireless internet to the rural regions. We know that in Quebec particularly, the most remote regions are behind by 30 years. Has the federal government failed in meeting that challenge as it should? What do you think?

[*English*]

Mr. Taylor: Yes, I believe it is a failure of the federal government. It's one that has not been the fault of any one government. It has happened over a succession of governments. For example, I do a lot of work on spectrum policy. When we moved over-the-air television north of 700 megahertz spectrum, that was particularly useful for rural areas because one signal goes far. It was great for broadband in rural Canada.

When the licensing came out, basically it said those that won a licence through the auction would have to cover the same territory they had already covered, within about five to seven years. It did not make the effort necessary in the licence to say, "No, you must cover everything in that area." I think in some ways it capitulated to the interests of the wireless providers at a time when the moment was ripe to provide this service into rural areas.

There have been initiatives and studies — I could list them for you — where the government said it would do this. I spoke to the reporter who covered the announcement of the 700 megahertz auction. She said the government took everyone out to a cabin in the wilderness to announce the auction to show that this would be a rural-based auction. It never happened. I don't blame any one government. This is something that's been going on for some time. I think at the root it's expected that markets will deliver in areas where there is simply not the economic return that's going to merit that sort of free market enterprise for developing communication infrastructure.

M. Raboy : C'est peut-être une mauvaise traduction. En anglais, on parle d'un « *single system* ».

Le sénateur Boisvenu : Unique dans le sens d'unité. Donc, le terme « unique » n'est pas bon.

Cela dit, monsieur Taylor, le gouvernement actuel s'est engagé à équiper les régions rurales d'Internet sans fil. On sait, au Québec en particulier, que les régions les plus éloignées sont en retard de 30 ans. À ce chapitre, est-ce que ce défi, qui devait être relevé par le gouvernement fédéral, est un échec? Comment le qualifieriez-vous?

[*Traduction*]

M. Taylor : Oui, je suis d'avis que c'est un échec pour le gouvernement fédéral. Il n'est pas attribuable à un seul gouvernement. Cela s'est produit pendant plusieurs gouvernements consécutifs. Par exemple, je mène beaucoup de travaux sur les politiques relatives au spectre de fréquences. Quand nous avons fait passer la diffusion par ondes hertziennes au-dessus du spectre de 700 mégahertz, cela s'est avéré particulièrement utile dans les régions rurales, parce qu'un signal a une grande portée. Cela a été excellent pour les services utilisant la large bande dans les régions rurales au Canada.

Au moment de l'attribution des licences, en somme, on a dit aux entreprises qui en avaient obtenu une lors des enchères qu'elles devaient couvrir le même territoire qu'auparavant, en cinq ou sept ans environ. Les responsables n'ont pas insisté, comme il l'aurait fallu, pour exiger que tous les services soient offerts dans la région visée par la licence. D'une certaine façon, je crois qu'ils ont capitulé devant les intérêts des fournisseurs de services sans fil à un moment où il aurait été opportun de fournir ce service dans les régions rurales.

Il y a eu des initiatives et des études — je pourrais vous en dresser la liste — par lesquelles le gouvernement a affirmé qu'il agirait en ce sens. J'ai discuté avec la journaliste qui a assuré la couverture de l'annonce des enchères de la bande de 700 mégahertz. Elle a dit que les responsables du gouvernement avaient invité tout le monde dans un chalet perdu dans la nature pour faire l'annonce afin de souligner qu'il s'agirait d'enchères axées sur les régions rurales. Cela ne s'est jamais concrétisé. Je ne jette pas le blâme sur un gouvernement en particulier. Les choses sont ainsi depuis un certain temps. Je crois que, fondamentalement, on s'attend à ce que les règles du marché fassent en sorte que des services seront offerts dans des régions où il n'y a tout simplement pas de possibilité de rendement économique qui permettrait à des entreprises évoluant en quelque sorte dans un libre marché de développer l'infrastructure des communications.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: If I understand correctly, that type of service will never be a public service, in that the people who don't have access to it currently won't have access to it in the future either, as this will be addressed by private broadcasting interests rather than governmental ones?

[*English*]

Mr. Taylor: I don't think it has to be that way. I think there are a lot of opportunities for the government to get engaged. My main point is to wait for markets to deliver in rural parts of Canada simply won't happen. This is not new. It didn't happen with the telephone; it didn't happen with radio. The government had to intervene. That's my point: there are areas where the market can deliver. Cities seem to be doing quite well. Our infrastructure is pretty good. You could argue our prices are too high, competition could be better, but you can get service. I think to get quality service out to these areas, we have to stop relying on market-based approaches. They've had decades. They haven't delivered. I think we need to now look at other more publicly based approaches. I think it's necessary and, again, not unusual in the history of Canadian communication.

Senator Wetston: Mr. Taylor, it's not unusual in many aspects of other policies, in energy, transportation, airlines, electricity distribution, generation. We have the same issues with respect to rural Canada. It's not unusual. That's just a follow-up comment, which I fully appreciate.

Mr. Raboy, what I hear you saying is you kind of like what we have. You think it works fine, more or less. You want to take the best of what we have and you just want to make it better. I'm going to put a bit of a comment on that.

How do you want technology to serve us in Canada? There has been some comment about the regulator. I think regulators worldwide are struggling to function in the digital world. I don't see our regulator as any different than many other regulators. Change cannot be piecemeal. It must be systematic. And regulators must develop an approach to support and not suppress innovation. I'm asking it this way only to get your view, since you've mentioned regulatory landscape in some way or another. Mr. Taylor, you're welcome to respond to this as well. How do you think the existing regulatory landscape affects facilities-

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Si je comprends bien, ce type de services ne sera jamais de nature publique, en ce sens où, dans le cas des gens qui n'y ont pas accès actuellement, ils n'y auront pas plus accès à l'avenir, parce que cela relèvera plutôt des intérêts privés que gouvernementaux en termes de diffusion?

[*Traduction*]

M. Taylor : Je ne crois pas que les choses doivent être ainsi. Je crois que le gouvernement a beaucoup d'occasions de participer. Ce que je tiens à souligner, c'est que la stratégie qui consiste à attendre que le marché fasse en sorte que les services soient offerts dans les régions rurales au Canada ne donnera tout simplement pas de résultats. Ce n'est pas nouveau. On a aussi attendu en vain dans le cas du téléphone et de la radio. Le gouvernement a dû intervenir. C'est ce que je dis : il y a des régions où le marché permet d'offrir des services. La situation semble plutôt bonne dans les villes. Notre infrastructure est assez bonne. On pourrait avancer que les prix sont trop élevés, qu'il pourrait y avoir plus de concurrence, il reste qu'il est possible d'obtenir des services. À mon avis, pour réussir à offrir un service de qualité dans ces régions, nous devons cesser de nous appuyer sur des approches axées sur le marché. Les acteurs du marché ont eu des décennies pour agir. Ils ne l'ont pas fait. Je crois que nous devons maintenant examiner d'autres approches plutôt axées sur les services publics. Je crois que c'est nécessaire et, encore une fois, ce n'est pas inhabituel dans l'histoire des communications au Canada.

Le sénateur Wetston : Monsieur Taylor, ce n'est pas inhabituel en ce qui concerne de nombreuses autres politiques touchant par exemple l'énergie, les transports, l'aviation commerciale et la production et la distribution d'électricité. Les mêmes problèmes se posent quant aux régions rurales du Canada. Ce n'est pas inhabituel. Il s'agit simplement d'un commentaire pour faire suite aux vôtres, que je comprends tout à fait.

Monsieur Raboy, d'après ce que je comprends de vos propos, vous êtes plutôt satisfait de ce qui est en place. À votre avis, cela fonctionne assez bien. Vous souhaitez que l'on prenne les meilleurs éléments et qu'on ne fasse que les améliorer. Je vais formuler un commentaire à ce sujet.

Selon vous, de quelle façon la technologie doit-elle nous rendre service au Canada? Certains commentaires ont été formulés à propos de l'organisme de réglementation. Je crois que les organismes de réglementation ailleurs dans le monde ont de la difficulté à fonctionner à l'ère numérique. À mes yeux, notre organisme de réglementation n'est pas différent de bien d'autres. On ne peut faire de changements petit à petit. Il faut les faire de façon systématique. Les responsables des organismes de réglementation doivent mettre au point une approche qui soutient l'innovation, plutôt que de la réprimer. Je formule ma question

based providers to maintain and upgrade their networks, whether in cities or rural Canada? Do you have any comments on that?

de cette façon pour connaître votre point de vue, puisque vous avez mentionné l'environnement réglementaire à un moment ou un autre. Monsieur Taylor, vous pouvez aussi répondre. D'après vous, en quoi le contexte réglementaire existant touche-t-il les fournisseurs dotés d'installations? Les encourage-t-on à entretenir et à améliorer leurs réseaux, qu'ils soient situés en région urbaine ou rurale ? Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

Mr. Raboy: You're asking both of us?

M. Raboy : Nous posez-vous la question à tous les deux?

Senator Wetston: Sure.

Le sénateur Wetston : Oui.

Mr. Raboy: First of all, I'm not saying I think what we have is fine, let's keep it that way and move on. I'm saying there's a lot in what we've got that should be kept and there's a lot in what we've got that should be thought of as a blueprint for how to deal with the problems of the future.

M. Raboy : Tout d'abord, je ne dis pas que ce qui est en place est très bien, que nous ne devons rien changer et que nous devons passer à autre chose. Ce que je dis, c'est que nous devrions conserver bien des choses qui existent déjà et qu'il y a beaucoup d'autres choses que nous devrions utiliser comme modèle au moment de traiter les problèmes qui se poseront à l'avenir.

I can't go through the history of the system we're talking about, because I give courses on this. We have gone through this before. We went through it with television. When television came in, it upset everything. The legacy radio companies were concerned. Then, with time, we've had the same companies owning the radio and the television companies, so on and so forth.

Il serait trop long de passer en revue l'histoire du système dont nous parlons, vu que je donne des cours sur ce sujet. Nous avons déjà vécu cette situation. Nous l'avons vécue avec la télévision. L'avènement de la télévision a tout chamboulé. Les dirigeants des radiodiffuseurs existants étaient préoccupés. Ensuite, au fil du temps, les mêmes entreprises sont devenues radiodiffuseurs et télédiffuseurs, et ainsi de suite.

There are things we can preserve in terms of the way we think about the system. When we have a new technology that arrives, you say, "Okay, we want the Canadian broadcasting system to look a certain way. What do we need to do to tweak the technology to get there?" You say, "How can we make the technology serve us?" That's obviously the key question. I know you have heard experts on this here, but net neutrality — that's a way of getting technology to serve us, or making sure that it doesn't do a disservice to us.

Il y a des choses que nous pouvons préserver dans notre perception du système. Quand une nouvelle technologie arrive sur le marché, nous nous disons : « Très bien, nous souhaitons que le système de radiodiffusion canadien soit organisé d'une certaine façon. Que devons-nous faire pour modifier la technologie pour y arriver? Comment pouvons-nous faire en sorte que la technologie soit à notre service? » Voilà, de toute évidence, la question clé. Je sais que vous avez entendu le témoignage d'experts à ce sujet, mais la neutralité d'Internet... Voilà un moyen de faire en sorte que la technologie soit à notre service, ou de nous assurer qu'elle ne nous nuise pas.

Obviously, there needs to be regulatory measures and maybe a little bit put into law about this. If you do a close reading of the existing legislation, that's not where the problem is. This is what I tried to say in my exposé: To the extent there are problems, it's not really in the wording of the act; it's in how the act is carried out and implemented.

Il ne fait pas de doute qu'il doit y avoir des mesures réglementaires et que nous devrions peut-être en inclure quelques-unes dans des textes législatifs. Quand on examine attentivement les lois existantes, on se rend compte que ce n'est pas là que le problème réside. C'est ce que j'ai tenté de dire dans mon exposé. Les problèmes qui se posent ne découlent pas vraiment du libellé de la loi; ils découlent de la mise en œuvre et de l'application de la loi.

Senator Wetston: Mr. Taylor?

Le sénateur Wetston : Monsieur Taylor?

Mr. Taylor: I'd follow that up with a couple points. One, the current government initiative with the CRTC about bringing technology, particularly broadband, into rural areas is a very welcome initiative. It's also a patch. I don't think this is really a long-term strategy. By bringing things like wireless and

M. Taylor : J'aimerais poursuivre en ajoutant deux ou trois points. Tout d'abord, l'initiative actuelle du gouvernement visant à ce que le CRTC amène la technologie, en particulier celle qui utilise la large bande, dans les régions rurales est plus que bienvenue. C'est aussi une solution temporaire. Je ne crois pas

spectrum under the CRTC mandate and thinking longer term about these things, that can develop into a real strategy. What we have got right now is much more of a patch.

I would say we're not getting the full use out of things like spectrum because we're locking it down into exclusive licences that go off to major providers. We could leave large portions of the spectrum open for what is called unlicensed development, which allows for new providers that do not have the capital to invest in auctions — it allows them access to the frequencies that can be used to develop new wireless technologies. This is a way that regulation can be used to encourage and develop new technologies in Canadian communication.

Senator Wetston: May I have a second question, chair?

The Chair: Sure.

Senator Wetston: Since I'm new to the committee, this might be the only free pass I get.

I want to ask you a question about the tech giant that everybody is watching, you mentioned it: Netflix. Netflix is a content maker. I'll use that language; you might use another word.

Mr. Raboy: They make some, but they mainly distribute content that others make.

Senator Wetston: Over the Internet.

Mr. Raboy: Yes.

Senator Wetston: We have the government contributing $500 million to Netflix, as you know, with respect to Canadian production over the next five years. I think that's the deal.

Mr. Taylor: Netflix has said they are going to produce $500 million worth —

Senator Wetston: Yes, that's how they're going to do it. You're right. Thank you very much.

But my question, then, is really this: What are Netflix's lessons for other firms? I'm thinking about it from the point of view of competition respecting content makers, in the Canadian context in particular. Do you have any thoughts about that?

que ce soit une véritable stratégie à long terme. En ajoutant des choses comme les services sans fil et des spectres de fréquence au mandat du CRTC, et en planifiant à plus long terme ces services, nous pouvons élaborer une véritable stratégie. Ce qui est en place en ce moment ressemble beaucoup plus à une solution temporaire.

Je dirais que nous n'utilisons pas à leur pleine capacité des choses comme le spectre de fréquences, parce que nous le restreignons à des licences exclusives, lesquelles sont acquises par les principaux fournisseurs de services. Je garderais libre une grande partie du spectre de fréquences pour effectuer ce qu'on appelle le développement utilisant des fréquences sans licence, pour aider les nouveaux fournisseurs de services qui n'ont pas les moyens d'investir dans des enchères à avoir accès à des fréquences qu'ils peuvent alors utiliser pour créer de nouvelles technologies sans fil. Ainsi, la réglementation favorise l'émergence et le développement de nouvelles technologies dans le secteur des communications au Canada.

Le sénateur Wetston : Puis-je poser une deuxième question, monsieur le président?

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Wetston : Comme je suis un nouveau membre du comité, il s'agit peut-être de la seule faveur que l'on m'accordera.

Je souhaite vous poser une question à propos du géant de la technologie que tout le monde regarde, Netflix. Netflix produit du contenu. Je vais utiliser ce terme, vous en utilisez peut-être un autre.

M. Raboy : Il en produit un peu, mais il distribue principalement du contenu créé par d'autres.

Le sénateur Wetston : Netflix diffuse sur Internet.

M. Raboy : Oui.

Le sénateur Wetston : Le gouvernement versera 500 millions de dollars à Netflix, comme vous le savez, pour la production de contenu canadien au cours des cinq prochaines années. Je crois que c'est ce qui a été entendu.

M. Taylor : Les responsables de Netflix ont affirmé qu'ils produiront pour 500 millions de dollars...

Le sénateur Wetston : Oui, c'est ce qu'ils feront. Vous avez raison. Merci beaucoup.

Voici cependant ma question : quelles leçons les autres entreprises doivent-elles tirer du cas Netflix? C'est-à-dire du point de vue de la concurrence entre producteurs de contenu, dans le contexte canadien en particulier. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Netflix is one of those companies that has been euphemistically referred to as part of the FAANG group. Have you heard of the FAANG group? For the benefit of my colleagues here, FAANG is Facebook, Amazon, Apple, Netflix and Alphabet — and the "G" is because Alphabet is owned by Google. As part of that group, there are a lot of issues about market power and competition.

In a Canadian context, can you share with me your thoughts about what Netflix is able to provide in terms of — I'm using the word lessons — for other firms in Canada? Any thoughts about that?

Mr. Taylor: A few things about Netflix in Canada. First, Canada is the first country outside of the U.S. to get Netflix. We were a guinea pig. Once it went over well here, then Netflix started expanding elsewhere. The second part gets back to what Marc was saying about the importance of things like Canadian ownership. Just this fall, it was an important time for Netflix. They just hired their first Canadian employee. They have approximately 10 million — well, we don't know, because they are not in our system, so they won't give us the data. We guess at how many subscribers they have in Canada. We do know how many employees they have in Canada: one. This has to do with what happens when you have some company from outside the system that then starts to be actively engaged within our system.

They are not really part of Canada. In fact, they were called before the CRTC a few years ago and asked directly, "How many subscribers do you have in Canada?" They refused to tell the CRTC. The CRTC struck them from the record and asked them to leave.

My point is the lessons from Netflix: one, be first to market and you'll make a bundle; and second, when you're not really part of the system, there is only so much our regulator can do.

Senator Wetston: According to *The Economist*, Mr. Chairman, 125 million households worldwide are served by Netflix, twice as many as in 2014. They watch Netflix for more than two hours a day, on average, eating up a fifth of the world's downstream Internet bandwidth.

What do you think it is for Canada? Can you guess? I'm told it's 60 per cent.

Netflix compte parmi les entreprises que l'on distingue par l'euphémisme groupe des FAANG. Connaissez-vous le groupe des FAANG? Au bénéfice de mes collègues, l'acronyme FAANG renvoie aux entreprises Facebook, Amazon, Apple, Netflix et Alphabet — et la lettre « G » vient du fait que l'entreprise Alphabet est la propriété de Google. Comme membre de ce groupe, Netflix suscite beaucoup de questions concernant la puissance commerciale et la concurrence.

Dans le contexte canadien, pouvez-vous me dire ce que vous pensez que Netflix peut fournir comme leçon — c'est le mot que je choisis — à d'autres entreprises au Canada? Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

M. Taylor : Il y a deux ou trois choses à savoir à propos de Netflix au Canada. Tout d'abord, le Canada est le premier pays autre que les États-Unis où le service Netflix a été offert. Nous avons été des cobayes. Après que l'expérience se soit avérée satisfaisante, Netflix a commencé son expansion. Ensuite, cela rejoint ce que Marc a dit à propos de l'importance d'aspects comme la propriété canadienne. L'automne dernier a été un moment important pour Netflix. L'entreprise a embauché son premier employé canadien. Ils sont environ 10 millions, — mais, nous ne le savons pas de façon précise, parce qu'elle n'est pas régie par notre système, donc elle ne nous fournit pas ces données. Nous estimons le nombre d'abonnés de Netflix au Canada. Nous savons par contre combien il a d'employés au Canada : un seul. C'est ce qui se passe quand une entreprise extérieure au système commence à participer activement à notre système.

Netflix ne fait pas vraiment partie du système de radiodiffusion au Canada. De fait, les responsables ont été appelés à témoigner devant le CRTC il y a quelques années, et on leur a demandé « Combien d'abonnés avez-vous au Canada? » Ils ont refusé de révéler ce nombre au CRTC. Les responsables du CRTC ont retiré leur témoignage du compte rendu et leur ont demandé de partir.

Voici mon point de vue quant aux leçons que l'on peut tirer de Netflix : premièrement, soyez le premier à pénétrer un marché et vous ferez beaucoup d'argent; et deuxièmement, quand vous ne faites pas vraiment partie du système, notre organisme de réglementation ne peut pas faire grand-chose.

Le sénateur Wetston : Selon le magazine *The Economist*, monsieur le président, 125 millions de ménages au monde utilisent les services de Netflix, soit deux fois plus qu'en 2014. Les membres de ces ménages regardent Netflix pendant plus de deux heures par jour, en moyenne, consommant ainsi un cinquième de la bande passante en aval mondiale d'Internet.

D'après vous, quel est ce pourcentage au Canada? Pouvez-vous l'évaluer? Je me suis laissé dire qu'il s'établissait à 60 p. 100.

Mr. Taylor: As far as how many households have it?

Senator Wetston: Yes.

Mr. Taylor: I would be guessing as well. They won't tell us. We shouldn't be guessing. This committee should not be guessing.

The Chair: Why do we care? I have Netflix, why would you care?

Mr. Taylor: It matters to know about how the overall system operates. If they are as major a player in the system as we think —

The Chair: They just show old movies and TV shows. They don't —

Mr. Taylor: No, that's not true anymore. They are now a major producer. As far as why this matters, if they are taking away from Canadian producers, then perhaps they should be paying into Canadian production just as other Canadian providers have to do.

Senator Wetston: That's what matters.

The Chair: Wasn't there a Canadian provider that tried to get into the market as well?

Mr. Taylor: There were two.

The Chair: And one didn't make it.

Mr. Taylor: One makes it: CraveTV is still going. Shomi fell by the wayside.

The Chair: We've got competition. We have a Canadian provider Why do we care?

Mr. Taylor: I have just finished saying why I think we should care.

The Chair: Okay.

Senator Mercer: One of the reasons we should care is, as a whole cultural industry that is an outlet for Canadian talent and creativity, we don't have to look any further than our music industry. When we put in some rules about the amount of Canadian content there has to be on radio and music stations, suddenly our industry took off. It took off not just in Canada; it took off worldwide, because Canadians are talented. That's why we need to care. We need to care.

The Chair: I think it would have happened anyway. There is evidence for that. I'm not going to get into an argument.

M. Taylor : Vous parlez du nombre de ménages qui utilisent ce service?

Le sénateur Wetston : Oui.

M. Taylor : Je ferais aussi une estimation. Ils ne veulent pas nous donner le nombre. Nous ne devrions pas faire des évaluations. Le comité ne devrait pas avoir à estimer ce nombre.

Le président : Pourquoi devrions-nous nous en soucier? J'ai Netflix, en quoi cela vous préoccupe-t-il?

M. Taylor : Il est important de savoir comment le système fonctionne dans son ensemble. S'ils sont un acteur aussi important que nous le croyons dans le système...

Le président : Ils ne diffusent que de vieux films et des séries télé. Ils ne...

M. Taylor : Non, ce n'est plus le cas. Netflix est maintenant un producteur important. Quant à savoir pourquoi cet aspect est important, si cette entreprise enlève des parts aux producteurs canadiens, alors peut-être qu'elle devrait contribuer à la production de contenu canadien, comme doivent le faire les autres fournisseurs de services canadiens.

Le sénateur Wetston : Voilà ce qui est important.

Le président : N'y a-t-il pas un fournisseur de services canadien qui a tenté de pénétrer ce marché aussi?

M. Taylor : Il y en a eu deux.

Le président : Et l'un des deux n'a pas réussi.

M. Taylor : L'autre a réussi : CraveTV existe toujours. Shomi a abandonné en cours de route.

Le président : Nous avons de la concurrence. Nous avons un fournisseur canadien. Pourquoi nous en soucier?

M. Taylor : Je viens juste de finir d'expliquer pourquoi nous devrions nous en soucier.

Le président : D'accord.

Le sénateur Mercer : Une des raisons pour lesquelles nous devons nous en soucier, en tant qu'industrie culturelle qui offre des débouchés à la créativité et au talent canadiens... Nous n'avons pas besoin de chercher plus loin que notre industrie de la musique. Quand nous avons imposé un certain nombre de règles sur la quantité de contenu canadien qui doit passer à la radio et dans les stations de musique, notre industrie a soudainement décollé. Elle n'a pas seulement décollé au Canada, mais dans le monde entier, car les Canadiens sont talentueux. C'est pourquoi nous devons nous en soucier. Nous devons nous en occuper.

Le président : Je pense que cela serait arrivé de toute façon. On peut le prouver. Je ne veux pas entrer dans un débat.

Senator Mercer: You and I are old enough, senator, to know that it wasn't happening before this happened.

The Chair: There weren't that many people in the business.

Senator Mercer: However, I want to go back to something. Mr. Taylor, you sort of discounted rural Canada in your presentation — at least I thought you did. I live outside of Halifax. I used to say that I lived in a rural community. I'm 40 kilometres outside of Halifax; it's a suburban community these days. When I was a kid in the north end Halifax, where I live now was rural. It was a distance away. It was still the same distance, but it was more rural.

Delivery of service in rural Canada is fundamental to keeping the Canadian dream alive: That you can live anywhere in this country and be a Canadian. That you can live anywhere in this country and be plugged into what is going on in the country.

That's why we created the CBC and continue to pour money into it. The disenfranchising of rural Canadians continues to lead to the creation of two Canadas — a rural and an urban. It's not the French-English Canada we used to worry about; it's now the urban and rural Canada.

How do we not care about this anymore? There aren't very many good examples. When we did a study on cellphone service a number of years ago, we found Saskatchewan had an interesting system of getting good service to northern Saskatchewan because they imposed it and said you have got to do it. I thought when we were auctioning spectrum off that we were saying, yes, you're going to get this, but you have to provide some service to rural Canada. Is that not working?

Mr. Taylor: No, I'm sorry to say, it's not working. The system to which you're referring, things like the spectrum auction, I don't think was aggressive enough in asking for providers to make sure they got out into those rural areas with high-quality service. My argument is we need to do far more for rural parts of Canada than have been done thus far. It can be done. We are starting to see examples. For example, I'm from Calgary. An hour north of Calgary is the town of Olds, Alberta. Olds has the fastest Internet in Canada. It has a municipally built network that received funding locally and from the provincial government. They built a fantastic municipal network.

Le sénateur Mercer : Sénateur, vous et moi sommes assez âgés pour savoir que la situation n'était pas la même.

Le président : Il n'y avait pas beaucoup de gens dans le métier.

Le sénateur Mercer : Cependant, je veux revenir sur quelque chose. Monsieur Taylor, vous n'avez pas tenu compte des Canadiens qui habitent dans les régions rurales dans votre exposé; du moins, c'est ce que je pense. J'habite en périphérie d'Halifax. J'avais l'habitude de dire que j'habitais dans une collectivité rurale. J'habite à 40 kilomètres d'Halifax; de nos jours, c'est une communauté de banlieue. Quand j'étais enfant, j'habitais dans le nord d'Halifax, et où j'habite aujourd'hui, c'était autrefois une région rurale. C'était à une certaine distance. C'est toujours la même distance, mais c'était plus rural avant.

La prestation de service dans les régions rurales du Canada est fondamentale car, elle permet d'entretenir le rêve canadien : vous pouvez vivre n'importe où au pays et être Canadien. Vous pouvez vivre n'importe où dans ce pays et être branché sur tout ce qui s'y passe.

C'est pour cela que nous avons créé CBC/Radio-Canada et que nous continuons à y investir. Le fait de priver les habitants des régions rurales d'une partie des services continue à mener à la création de deux Canadas — une partie rurale et une partie urbaine. Ce n'est plus le Canada partagé entre le français et l'anglais dont nous avions l'habitude de nous inquiéter; maintenant, c'est le Canada partagé entre les régions rurales et les régions urbaines.

Comment se fait-il que nous nous en soucions plus? Il n'y a pas beaucoup de bons exemples. Quand nous avons mené une étude sur les services téléphoniques cellulaires, il y a quelques années, nous avons constaté que la Saskatchewan avait un système intéressant qui offrait un bon service dans le nord de la Saskatchewan, car les responsables ont imposé et ils ont demandé à ce qu'il soit mis en place. Je pensais, lors de la mise en vente aux enchères du spectre, que nous disions oui, vous allez avoir cela, mais vous devez fournir certains services aux régions rurales du Canada. Cela ne fonctionne-t-il pas?

M. Taylor : Non, je suis désolé de dire que cela ne fonctionne pas. Le système auquel vous faites allusion, des choses comme la vente aux enchères du spectre, n'était pas assez audacieux, car on n'a pas demandé aux fournisseurs de s'assurer d'offrir un service de qualité supérieure dans les régions rurales. Mon argument, c'est que nous devons en faire beaucoup plus pour les régions rurales du Canada que ce que nous avons fait jusqu'ici. Cela peut être fait. Nous commençons à avoir des exemples. Par exemple, je suis originaire de Calgary. À une heure au nord de Calgary se trouve la ville d'Olds, en Alberta. Olds a le débit Internet le plus rapide du Canada. Le réseau a été mis en place par la municipalité qui a reçu un financement local et provincial. Les responsables ont élaboré un fantastique réseau municipal.

I think there are more small towns across Canada that would do that, especially from a wireless perspective, if, to begin with, they could access the spectrum. Putting out fibre in the ground is expensive, especially to the home, what they call "the last mile." The most expensive part is from the road to the front door. That's why I'm such an advocate for wireless broadband, especially in rural areas.

To get to your question, Senator Mercer, we have not been putting enough stipulations on wireless service providers in Canada. They have been reaping enormous financial rewards and have been very hesitant to provide in areas of — I was speaking to a friend of mine last night who lives just outside of Perth. That's not 45 minutes from here. He has bad service. That shouldn't be happening.

Senator Mercer: I have to admit, before I pose the next question, that I have Netflix in both my home in Nova Scotia and condo here in Ottawa. I'm going to admit to sinning before I ask the next question about Canadian content.

I get very frustrated with Canadian television, in particular CBC and Global. The presentation is no longer what they claim it to be. For example, in Atlantic Canada, Senator Cormier, Senator MacDonald and I would watch CTV in English in both provinces. The news starts off at 6 o'clock, and it says "Live and local." Well, it may be live, but it's not local.

I live in Nova Scotia. Senator MacDonald lives in Nova Scotia. I don't know about Senator MacDonald, but I am not that interested in the traffic tie-up in downtown Saint John, New Brunswick, unless I'm going to Saint John. I counted one day it was five stories into the news before there was one about Nova Scotia. It's not live and local to me.

I understand why that has happened. I understand it doesn't pay to have an active station in New Brunswick as well as one in Nova Scotia. It's cheaper to have one to do the regional service. But government provides the opportunity for these people to have that business. Shouldn't there be regulations that say if you're going to say "Live and local" — and I'm not suggesting we monitor what people say on television — but if you're going to provide the opportunity for people to make money on the system, shouldn't they be servicing the system in the manner in which it was prescribed in the first place?

Mr. Raboy: First of all, the problem is different with the CBC and the private broadcasters. I'm going to say something now that is not going to make me friends at the CBC — I'm a great booster of the CBC — but I can tell you that if I were sitting on

Je pense qu'il y a davantage de petites villes au Canada qui feraient la même chose, surtout en ce qui a trait au sans-fil, si, pour commencer, elles pouvaient avoir accès au spectre. L'installation d'une fibre optique coûte cher, surtout pour les maisons, ce qu'ils appellent « le dernier kilomètre. » La partie la plus coûteuse est le segment entre la route et la porte d'entrée. C'est pour cela que je suis si résolument en faveur du service à large bande sans fil, surtout dans les régions rurales.

Pour en revenir à votre question, sénateur Mercer, nous n'avons pas imposé assez de conditions aux fournisseurs de service sans fil au Canada. Ils ont perçu d'énormes rétributions financières et ils ont beaucoup hésité à fournir un service dans les régions... Hier soir, je parlais à un de mes amis qui habite à l'extérieur de Perth. C'est à moins de 45 minutes d'ici. Les services qu'il reçoit sont de mauvaise qualité. Cela ne devrait pas se produire.

Le sénateur Mercer : Je dois avouer, avant de poser ma prochaine question, que j'ai Netflix dans ma maison en Nouvelle-Écosse et dans mon condo, ici à Ottawa. Je vais avouer mon péché avant de poser ma prochaine question sur le contenu canadien.

Je suis très frustré par la télévision canadienne, en particulier par CBC/Radio-Canada et Global. La présentation télévisée n'est plus ce qu'ils affirment qu'elle est. Par exemple, dans le Canada atlantique, le sénateur Cormier, le sénateur MacDonald et moi pouvons regarder CTV en anglais dans les deux provinces. Le bulletin de nouvelles commence à 18 heures, sur les mots « en direct et de votre région ». Eh bien, c'est peut-être en direct, mais ce n'est pas de notre région.

J'habite en Nouvelle-Écosse. Le sénateur MacDonald également. Je ne sais pas ce qu'il en pense, mais pour ma part, les embouteillages au centre-ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick ne m'intéresse pas, à moins que j'aille à Saint John. Un jour, j'ai compté cinq nouvelles, dans le bulletin, avant qu'il y en ait une sur la Nouvelle-Écosse. Selon moi, ce n'est ni en direct ni de notre région.

Je comprends pourquoi c'est ainsi. Je comprends qu'il n'est pas rentable d'avoir une station active au Nouveau-Brunswick et une autre en Nouvelle-Écosse. C'est moins cher d'en avoir une qui fournit un service régional, mais le gouvernement offre aux gens la possibilité de mener cette activité. Ne devrait-il pas y avoir un règlement selon lequel, si vous dites « en direct et de votre région » — et je ne propose pas que nous contrôlions ce que les gens disent à la télévision —, puisque vous donnez aux gens la possibilité de faire de l'argent grâce au système, ne devraient-ils pas entretenir le système de la manière décrite en premier lieu?

M. Raboy : Tout d'abord, le problème est différent avec CBC/Radio-Canada et les radiodiffuseurs privés. Je suis sur le point de dire quelque chose qui ne m'aidera pas à me faire des amis à CBC/Radio-Canada — j'aime faire la promotion de CBC/

your side of the table, I would recommend writing into the act an obligation for the CBC to do local programming. It's not there.

It was some years ago, I don't recall if it was a Senate or House committee, but there was a president of the CBC who came before the committee, and a member raised the same objection as you did, and that president said, "It's not in my mandate, and I already don't have money to do what I'm supposed to do. I'm not going to do something I'm not expected to do." Put that expectation into the act. Then give them more money. But at least put the expectation into the act.

The Chair: Just so you know, Senator Mercer, Paul Anka, Bobby Curtola, Kenny Shields, the Diamonds, the Crew-Cuts, all previous to Juno. A world existed previous to Juno.

Senator MacDonald: I'm going to go back, Mr. Taylor, to your remarks. The chair touched upon them. I want you to convince me. You haven't convinced me yet. The CBC remains key and must be centre to the future of the Canadian media. Most of us my age grew up with the CBC — one channel in Canada. The two breakthroughs were CTV when I was 10 years old, we had two channels on television, and we had colour programming. It was a brave new world; it was great. We were all captives of the CBC; it was our portal to the world.

I hardly watch CBC anymore. I used to watch hockey. I'll watch hockey, the odd sporting events, there may be something in particular I will watch. They threw that away. Most of the television I watch is stuff I choose to watch. It's the programming I choose to watch, not necessarily the station. You say the CBC is central to the Canadian communication system — in fact, it may have intensified — I'm not convinced of that. Maybe you're right, but I want you to convince me. It's increasingly irrelevant to me, and my children don't watch it. As the chair says — and I have to agree — what does Canadian content mean if no one is watching it?

Mr. Taylor: First off, as far as the role the CBC plays, or proof it still matters. Among other things, there is a study that has been done a couple of times out of UBC where they take a look at the most trusted brands in the country. The top media brand, by a long shot, is the CBC. The CBC is still something that Canadians go to and have some trust with.

Radio-Canada —, mais je peux vous dire que, si j'étais du même côté que vous, je recommanderais qu'on ajoute à la loi l'obligation pour CBC/Radio-Canada de faire de la programmation locale. Je ne suis pas du même côté que vous.

Il y a quelques années, je ne me rappelle plus si c'était à un comité du Sénat ou de la Chambre, mais l'un des présidents de CBC/Radio-Canada comparaissait devant le comité; et un membre a soulevé la même objection que vous, et le président a dit : « Cela ne relève pas de mon mandat. Je n'ai déjà pas assez d'argent pour faire ce que je suis censé faire. Je ne vais pas faire quelque chose qu'on ne s'attend pas à ce que je fasse. » Ajoutez cette attente à la loi. Puis, donnez-leur plus d'argent. Toutefois, ajoutez au moins cette attente à la loi.

Le président : Sénateur Mercer, pour votre information, Paul Anka, Bobby Curtola, Kenny Shields, The Diamonds, the Crew-Cuts; ils étaient là avant Juno. Tout un monde existait avant Juno.

Le sénateur MacDonald : Monsieur Taylor, je vais revenir sur vos commentaires. Le président les a évoqués. Je veux que vous me convainquiez. Vous ne m'avez pas encore convaincu. CBC/Radio-Canada continue à être un acteur clé, et doit être au cœur de l'avenir des médias canadiens. La plupart des personnes de mon âge ont grandi avec CBC/Radio-Canada... La seule chaîne du Canada. Les deux nouveautés ont été, CTV quand j'avais 10 ans — nous avions alors deux chaînes de télévision — puis les programmes en couleurs. C'était une ère nouvelle; c'était magnifique. Nous étions tous captifs de CBC/Radio-Canada; c'était notre porte ouverte sur le monde.

Je regarde à peine CBC/Radio-Canada. J'avais l'habitude de regarder parfois les matchs de hockey. Je regarderai les matchs de hockey, les événements sportifs spéciaux, quelque chose de particulier. Les responsables ont mis ça au rebut. La plupart des programmes de télévision que je regarde, j'ai choisi de les regarder. C'est le programme que je choisis de regarder, pas nécessairement la station. Vous dites que CBC/Radio-Canada est un élément central du système de communication canadien — en fait, il se peut que cela se soit intensifié —, mais je n'en suis pas convaincu. Peut-être que vous avez raison, mais je veux que vous arriviez à me convaincre. C'est de moins en moins pertinent pour moi, et mes enfants ne la regardent pas. Comme le président dit — et je ne peux qu'être d'accord — que signifie le contenu canadien si personne ne regarde la télévision?

M. Taylor : Tout d'abord, pour ce qui est du rôle de CBC/Radio-Canada ou de sa pertinence... Il y a une étude, entre autres, effectuée à quelques reprises par l'Université de la Colombie-Britannique, qui porte sur l'examen des marques les plus fiables au Canada. La première marque médiatique est de loin CBC/Radio-Canada. Elle reste celle que les Canadiens consultent et en laquelle ils ont confiance.

You're right. It does not compete as far as ratings go as much as the private networks. The private networks win in the ratings all the time. If you take a look at what those shows are that win in the ratings — for example, for CTV, it's "Big Bang Theory" followed by "Young Sheldon." I looked at the top 50 shows of last year, and they were all American imports on CTV. There was no contribution to the Canadian system except that it's a moneymaker for CTV. It's a business and they have done well with it.

When we're talking about things like, well, who cares who owns what, and we look at how you might provide Canadian content, there was a study that came out from the C.D. Howe Institute about 10 years ago — I think it was called *Scrambled Signals*. Don't quote me on that, but it was the C.D. Howe Institute. They said as we're looking forward in the digital world, the only way to guarantee we're going to have Canadian content at our disposal is to fund the CBC. That's really the future. Because it's going to be so hard. We may not even have a CTV or Global within five to 10 years. Why do we need those channels to deliver us shows if we can stream them directly from a source somewhere? Their entire raison d'etre may be gone within 10 years.

We still need something that will connect us as a country.

If we were to let the CBC go, I suspect we would likely be trying to rebuild it in five or 10 years. I think it is something that, overall, still works well. Its podcasts are doing extremely well on Apple, on iTunes. They are trying to do more in the digital realm. We ask an almost impossible amount from the CBC. They're now in radio and television, they're podcasting and streaming. Their website is doing really well. I think there are a lot of ways in which it still matters in the system.

Senator MacDonald: I'm not convinced yet. I have another question.

Mr. Taylor: Sure.

Senator MacDonald: You talked about the importance of public service in terms of these corporations and broadcasters. What does it say about their public obligations when they can't be bothered bringing national debates on a federal election? I would like both of you to answer this. We're in a federal election and they can't be bothered bringing the debates for people who want to be the Prime Minister of the country. They subjectively decide not to. Where is their public obligation there?

Vous avez raison. En ce qui concerne les cote d'écoute, elle n'est pas aussi concurrentielle que les réseaux privés, qui ont constamment les cotes les plus élevées. Si vous examinez les émissions qui ont les meilleures cotes... Par exemple, sur CTV, c'est *Big Bang Theory,* puis *Young Sheldon* . J'ai examiné les 50 émissions les plus regardées l'année dernière, et c'étaient toutes des importations américaines sur CTV. Il n'y avait aucune contribution au système canadien, à part le fait que ce soit très lucratif pour CTV. C'est une activité commerciale et ce réseau la mène à bien.

Quand nous parlons de choses comme, disons, qui se soucie de qui possède quoi, et que nous cherchons une manière de fournir du contenu canadien... L'Institut C.D. Howe a mené une étude il y a environ 10 ans... Je crois que le titre était *Scrambled Signals*. Ne me citez pas à ce sujet, mais c'était l'Institut C.D. Howe. Dans cette étude, il est dit que, alors que nous nous tournons vers l'avenir du monde numérique, la seule manière de garantir que nous aurons du contenu canadien à notre disposition, c'est de fournir du financement à CBC/Radio-Canada. C'est vraiment ça, l'avenir. Car ce sera très difficile. Il se peut que nous n'ayons même plus CTV ou Global d'ici 5 ou 10 ans. Pourquoi faudrait-il que ces chaînes nous fournissent des émissions si nous pouvons directement les obtenir à partir d'une source quelconque? Toute leur raison d'être pourrait disparaître dans les 10 prochaines années.

Nous avons encore besoin de quelque chose qui nous permettra de rester connectés en tant que pays.

Si nous devions renoncer à CBC/Radio-Canada, j'ai l'impression que nous allons probablement essayer de la remettre sur pied dans 5 ou 10 ans. Je pense que c'est quelque chose qui continue à fonctionner de manière générale. Ses baladodiffusions fonctionnent parfaitement bien sur les appareils Apple, sur iTunes. Elle essaie d'en faire plus dans le domaine numérique. Nous demandons quasiment l'impossible à CBC/Radio-Canada, qui est maintenant présente à la radio et à la télévision, et qui produit des baladodiffusions et des vidéos en continu. Son site web fonctionne très bien. Je pense qu'elle continue à être pertinente pour le système à bien des égards.

Le sénateur MacDonald : Je ne suis pas encore convaincu. J'ai une autre question.

M. Taylor : Bien sûr.

Le sénateur MacDonald : Vous avez parlé de l'importance de la fonction publique pour ces entreprises et ces diffuseurs. Qu'est-ce que cela révèle sur leurs obligations publiques, alors qu'ils ne se donnent pas la peine de présenter les débats nationaux pendant une élection fédérale? J'aimerais que vous répondiez tous les deux à cette question. Dans le cadre d'une élection fédérale, ils ne se donnent pas la peine de présenter les débats aux gens qui veulent devenir le premier ministre de notre pays. Ils ont décidé de manière subjective de ne pas le faire. Qu'en est-il de l'obligation publique dans ce domaine?

Mr. Raboy: That's the type of thing that should be brought to the CRTC. You're not going to put into law that broadcasters should cover election debates. The CRTC can take the initiative to intervene, or they can respond to complaints. Typically, they respond to complaints. This is a content question. It's a particular type of content question. I would say if that were brought to the CRTC, the CRTC would have a strong case to make on the basis of the public service obligation that is in the act. That's one of the reasons why it is important for that to remain at the highest level of the whole super structure, if you will. That is, broadcasting is a public service. Then you can say to a broadcaster, "Why aren't you doing this? We want you to do this. Next time, we want you to be sure to do this or maybe your licence will be on shaky ground." There is a whole range of things.

This is really the CRTC. The CRTC has to be given the tools to do this kind of thing by the legislation.

May I reply to the question about the CBC?

Senator MacDonald: Yes.

Mr. Raboy: Hearing you, I have a sense you're probably talking about English-language dramatic television. Is that correct?

Senator MacDonald: I don't watch a lot of dramatic television.

Senator Manning: "Coronation Street"?

Senator MacDonald: I hardly watch the news anymore in Canada.

Mr. Raboy: Okay. Never mind. It's not a question of what you watch. The point is the CBC does many things. It's hard to put a figure on it, but the public opinion polls I have seen over the years show that a very large percentage of Canadians do use one or more CBC services. Television is one thing. Radio is another thing. National radio, local radio, CBC.ca, which is one of the most visited websites for news —

The Chair: It's a free newspaper. Right? You go to the website, it's a free newspaper. Why wouldn't people use it?

Mr. Raboy: What's wrong with that?

The Chair: I don't know. I'm just saying, the taxpayers pay for it. Somebody pays for it. Why wouldn't the citizens go to it? If it's free, you don't have to buy a subscription like you do for *The Globe and Mail* or *National Post* or *StarPhoenix*.

M. Raboy : C'est le type de choses qui devrait être porté à l'attention du CRTC. Vous n'allez pas inscrire dans la loi que les télédiffuseurs devraient couvrir les débats électoraux. Le CRTC peut prendre l'initiative d'intervenir ou il peut répondre aux plaintes. Normalement, il répond aux plaintes. Il s'agit d'une question de contenu. C'est un type particulier de question de contenu. Je dirais que, si elle était portée à l'attention du CRTC, il aurait de très bons arguments du point de vue de l'obligation de service public prévu par la loi. C'est une des raisons pour lesquelles il est important que cela demeure au plus haut échelon de l'ensemble de la superstructure, si vous voulez. La radiodiffusion est un service public. Vous pouvez ensuite dire à un télédiffuseur : « Pourquoi ne les présentez-vous pas? Nous voulons que vous les présentiez. La prochaine fois, nous voulons nous assurer que vous les présentiez ou peut-être que votre licence sera menacée. » Il y a tout un éventail de choses.

Cela tient vraiment au CRTC. On doit donner au CRTC les outils voulus pour le faire, et ça doit être dans la loi.

Puis-je répondre à la question sur CBC/Radio-Canada?

Le sénateur MacDonald : Oui.

M. Raboy : À vous entendre, j'ai l'impression que vous parlez probablement des émissions dramatiques anglophones, n'est-ce pas?

Le sénateur MacDonald : Je ne regarde pas beaucoup d'émissions dramatiques.

Le sénateur Manning : Et *Coronation Street*?

Le sénateur MacDonald : Je regarde maintenant à peine les nouvelles au Canada.

M. Raboy : D'accord. Oubliez ça. Ce n'est pas une question de ce que vous regardez. Ce qu'il faut retenir, c'est que CBC/Radio-Canada fait beaucoup de choses. Il est difficile de donner des chiffres, mais les sondages d'opinion publique que j'ai vus au fil des gens montrent qu'un très grand pourcentage des Canadiens utilise au moins un service offert par CBC/Radio-Canada. La télévision est un de ces services. La radio en est un autre. Il y a la radio nationale, la radio locale et le site web, qui est l'un des plus visités pour les nouvelles...

Le président : C'est un journal gratuit, n'est-ce pas? Vous allez sur le site web et vous avez un journal gratuit. Pourquoi les gens ne l'utiliseraient-ils pas?

M. Raboy : Qu'y a-t-il de mal à cela?

Le président : Je ne sais pas. Je dis seulement que les contribuables paient pour ça. Quelqu'un paie pour ça. Pourquoi les citoyens ne l'utiliseraient-ils pas? C'est gratuit, vous n'avez pas à vous abonner comme c'est le cas avec le *Globe and Mail*, le *National Post* ou le *StarPhoenix*.

Mr. Raboy: That's one of the definitions of public service. It's free.

The Chair: Well, come on.

Mr. Raboy: I haven't seen the figures on this, but the CBC website has advertising. If you go to listen to —

The Chair: Is that fair? Is that fair to *The Globe and Mail*, *National Post*, *StarPhoenix*?

Mr. Raboy: Yes it's fair because they are getting simultaneous substitutions and a whole raft of other benefits. Let me put it this way: If I were the deity here, there would be no advertising and the CBC would be funded at an appropriate level, like a broadcaster like the BBC. The BBC doesn't sell advertising. Everybody agrees they are the world's leading broadcaster.

CBC Radio, when you listen to it over the air, has no advertising because the CRTC doesn't allow them. However, if you listen to the same program on the Web, you've got to watch advertising. This is an anomaly in my view.

We're jumbling a lot of things together here. Is it fair, is it not fair? That's one type of question. Fundamentally, a national public broadcaster like the CBC should not have to be reliant on commercial revenues of the advertising type. That's what creates the jumbled system. Of course, when you turn on CBC television, you often don't know for quite a while whether you're watching CTV, or Global, or the CBC. When you turn on CBC Radio over the air, you know right away, whether you like it or not. It's not a commercial station.

The Chair: I know for sure. It's easy.

Mr. Raboy: Anyway, the point I would like to make is many Canadians get something from the CBC — maybe not everything. Maybe they are watching something or listening to something. They are getting something they wouldn't otherwise be able to get.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: After listening to the debate carefully since I got here, I feel the need to clarify something. I worked at Radio-Canada for 30 years. This obviously puts me in a very different position than my other colleagues here. I'll admit my conflict of interest immediately, and it is that I believe in CBC/Radio-Canada. I think that CBC/Radio-Canada has in part molded the history of Quebec. I believe in public services. I think that the existence of Radio-Canada means that private television in Quebec is better. Because CBC/Radio-Canada exists, TVA must broadcast election campaign debates, and TVA broadcasts international news. Other broadcasters emulate CBC/

M. Raboy : C'est une des définitions d'un service public. Il est gratuit.

Le président : Eh bien, allons donc.

M. Raboy : Je n'ai pas vu les chiffres là-dessus, mais il y a de la publicité sur le site web de CBC/Radio-Canada. Si vous écoutez...

Le président : Est-ce juste? Est-ce juste pour le *Globe and Mail*, le *National Post* ou le *StarPhoenix*?

M. Raboy : Oui, c'est juste, parce qu'ils reçoivent des substitutions simultanées et toutes sortes d'autres avantages. Laissez-moi vous dire ceci : si j'étais Dieu, il n'y aurait pas de publicité, et CBC/Radio-Canada serait financé adéquatement, comme un télédiffuseur semblable à la BBC. Cette dernière ne vend pas de publicité. Tout le monde convient qu'elle est le plus grand télédiffuseur du monde.

La radio de CBC/Radio-Canada, lorsque vous l'écoutez, ne présente aucune publicité parce que le CRTC ne le lui permet pas. Toutefois, si vous écoutez la même émission sur le Web, il y aura de la publicité. C'est anormal, à mon avis.

Nous mêlons bien des choses ici. Est-ce juste, est-ce injuste? C'est un type de question. Essentiellement, un télédiffuseur public national comme CBC/Radio-Canada ne devrait pas dépendre de revenus commerciaux découlant de la publicité. C'est ce qui crée un système confus. Bien sûr, lorsque vous allumez la télévision à CBC/Radio-Canada, souvent, vous ne savez pas pendant un moment si vous regardez CTV, Global ou CBC/Radio-Canada. Lorsque vous écoutez la radio de CBC/Radio-Canada, vous le savez immédiatement, que vous l'aimiez ou non. Ce n'est pas une station commerciale.

Le président : Je le sais certainement. C'est facile.

M. Raboy : De toute façon, ce que j'aimerais dire, c'est que nombre de Canadiens obtiennent quelque chose de CBC/Radio-Canada — peut-être pas tout. Ils regardent ou écoutent quelque chose. Ils obtiennent quelque chose qu'ils ne pourraient pas obtenir ailleurs.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Après avoir écouté attentivement le débat, depuis que je suis arrivée, je dois tout de même faire une mise au point. J'ai travaillé 30 ans à Radio-Canada. Évidemment, cela me place ici dans une position fort différente de celle d'autres collègues. Je vous avoue tout de suite mon conflit d'intérêts dans la mesure où je crois en Radio-Canada. Je crois que Radio-Canada a façonné, en partie, l'histoire du Québec. Je crois au service public. Je crois que l'existence de Radio-Canada fait en sorte que les télévisions privées au Québec sont meilleures. Parce qu'il y a Radio-Canada, TVA est obligée de diffuser les débats lors des

Radio-Canada in Quebec because it is there, and that is undeniable.

I will be brief. Given the time given over to demolishing CBC/Radio-Canada, I wanted to give you another opinion.

Aside from my opinions, I do have a question on what you said, Mr. Taylor, more specifically on the future of broadcasting.

[*English*]

You were quite optimistic about the survival of broadcasting. I was a bit taken aback by your optimism. The way I see it, and what I read about it, is it's a slow death, and advertising is part of it. Advertising revenues in television are going down. Radio-Canada is migrating to the Internet. Yes, it's great, because they have the same principles and journalism is still strong at Radio-Canada.

I would like to know why you're so optimistic considering the ratings, the revenues going down and competition from other sources?

Mr. Taylor: Thank you very much. I think that when we're talking about broadcasting, it's important to remember we're not just talking about local TV. In fact, since the recent act — well, I guess, since the previous act as well — cable is now part of the broadcasting system. Legally, cable, satellite, IPTV providers are broadcasters. That is a very healthy part of our system. It's very profitable, even though some of their numbers have been dropping — as I said, cable about 5 per cent — somehow they have managed to keep their revenues stable, which means they are putting up their prices every month.

Radio has been relatively stable. Conventional local television that is advertising-based has been suffering. There is no doubt about that. I should add specialty channels continue to do well online. When we talk about broadcasting in Canada, we tend to come back to stories about local television and the CBC. When we are looking at the larger system, it's actually doing fairly well. Yes, there are problems for conventional television. You could perhaps argue if the conventional broadcasters were not owned by cable and satellite providers, perhaps they would put more effort into their over-the-air local channels that get must-carry status on cable.

They get a number of advantages. I think it absolutely could be improved.

campagnes électorales, et TVA fait de la nouvelle internationale. Il y a au Québec une émulation, grâce à la présence de Radio-Canada, qu'on ne peut nier.

Je serai brève. Étant donné le temps qu'on a pris pour démolir Radio-Canada, je voulais vous donner une autre opinion sur la question.

J'ai tout de même une question à poser, au-delà de mes opinions, sur ce que vous avez dit, monsieur Taylor, en particulier sur l'avenir de la radiodiffusion.

[*Traduction*]

Vous étiez très optimiste concernant la survie de la radiodiffusion. J'ai été un peu étonnée de votre optimisme. D'après ce que je vois et ce que je lis, il s'agit d'une mort lente, et la publicité en fait partie. Les revenus de la publicité à la télévision baissent. Radio-Canada migre vers Internet. Oui, c'est une excellente nouvelle parce que Radio-Canada maintient les mêmes principes, et son journalisme est encore solide.

J'aimerais savoir pourquoi vous êtes tellement optimiste compte tenu des cotes d'écoute, de la baisse des revenus et de la concurrence provenant d'autres sources?

M. Taylor : Merci beaucoup. À mon avis, lorsque nous parlons de radiodiffusion, il est important de ne pas oublier que nous ne parlons pas seulement de la télévision locale. En fait, depuis la nouvelle loi — eh bien, depuis également l'ancienne loi, j'imagine —, la câble fait maintenant partie du système de radiodiffusion. Sur le plan juridique, les câblodistributeurs, les fournisseurs de services satellitaires et les fournisseurs de services de télévision par IP sont des télédiffuseurs. C'est une partie très solide de notre système. C'est très rentable, même si certains de leurs chiffres baissent — comme je l'ai dit, environ 5 p. 100 pour le câble —, ils ont réussi tant bien que mal à assurer la stabilité de leurs revenus, ce qui signifie qu'ils augmentent leurs prix chaque mois.

La radio est relativement stable. La télévision locale conventionnelle axée sur la publicité souffre. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je devrais ajouter que les chaînes spécialisées continuent de très bien se tirer d'affaire sur Internet. Lorsque nous parlons de radiodiffusion au Canada, nous avons tendance à revenir aux histoires sur la télévision locale et CBC/Radio-Canada. Lorsque nous examinons l'ensemble du système, il fonctionne assez bien en réalité. Oui, la télévision conventionnelle éprouve des problèmes. Vous pourriez faire valoir que, si les télédiffuseurs conventionnels n'appartenaient pas à des câblodistributeurs et à des fournisseurs de services satellitaires, ils déploieraient peut-être plus d'efforts pour leurs chaînes locales de télévision généraliste qui sont diffusées sur le câble.

Ils bénéficient d'un certain nombre d'avantages. Je pense que cela pourrait être amélioré.

My optimism only goes so far. My optimism is tempered by recognizing it is a slow decline. What I'm not seeing right now is a cliff. When you talk about, say, the music industry, it went off a cliff. The broadcasting industry has not. It has had a slow decline and, even in the Netflix era, has dropped by maybe 5 per cent. That's cable subscribers. With television viewing, we've dropped one hour a week. We used to watch 27 hours a week and now we watch about 26 hours a week since Netflix came on, and that's of traditional television. There has not been a collapse. The sky has not fallen. My optimism is because of the data.

If it goes off the cliff, I'll come back and tell you I was wrong. From what I've seen so far, I don't see it.

Senator Miville-Dechêne: Mr. Raboy, what would you recommend to the committee? How can we keep the system being a public service? I know it's a difficult and open question. I was seeing more the public service of Radio-Canada/CBC but you're right, it's larger than that. What should we do with those three laws? It's usually technical to keep, save or improve this quality.

Mr. Raboy: First of all, I was only thinking about the text of the law in coming here, because that's my understanding of your mandate. If I understand correctly, your committee is going to prepare a report with regard to these laws. Simply take some version of what I said to you in my opening remarks and say that needs to be kept in the law. I wouldn't take it for granted that it's going to necessarily be there, not for any malign purpose but just because it might just fall away, by the wayside, because that's not where the debate is.

Then some years from now, someone will come along and say, "Why isn't CTV covering the leaders debates?" And they will say, "We don't have to." That could be a good example to use. Again, if my understanding is correct, you are to suggest approaches here. How to keep the system a public service? That you need to really drill down. It's not something we can answer in this type of exchange. You need industry research. You need widespread consultation.

One of the things I like about the 1991 act, such as it is, is it was the result of a large consensus. There was a huge amount of debate, including before this committee in the final stage, if I'm not mistaken, where you had industry players, non-governmental organizations, a whole range of people. I could point you to single words in the legislation which are there because of this consensus-building process.

Mon optimisme va seulement jusqu'à un certain point. Il est modéré par la reconnaissance d'un lent déclin. Actuellement, je ne constate pas de dégringolade. L'industrie de la musique, elle, elle est tombée dans un gouffre. Ce n'est pas le cas de l'industrie de la radiodiffusion. Elle a connu un déclin lent, et même Netflix a connu une baisse de peut-être 5 p. 100. Je parle d'abonnés au câble. Pour ce qui est du visionnement de la télévision, il y a eu une baisse d'une heure par semaine. Nous la regardions 27 heures par semaine, et maintenant, c'est 26 heures depuis l'arrivée de Netflix; on parle de la télévision conventionnelle. Il n'y a pas eu d'effondrement. Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête. Les données sont la raison de mon optimisme.

Si la télévision conventionnelle tombe dans un gouffre, je reviendrai et je vous dirai que j'avais tort. Cependant, de ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, je ne crois pas que ce sera le cas.

La sénatrice Miville-Dechêne : Monsieur Raboy, que recommanderiez-vous au comité? Comment pouvons-nous nous assurer que le système continue d'offrir un service public? Je sais que c'est une question difficile et ouverte. Je voyais davantage le service public de CBC/Radio-Canada, mais vous avez raison, l'enjeu est plus large. Que devrions-nous faire avec ces trois lois? C'est habituellement plutôt technique de conserver, de maintenir ou d'améliorer la qualité.

M. Raboy : Tout d'abord, je pensais uniquement au libellé de la loi en venant ici parce que, selon ce que je comprends, c'est la nature de votre mandat. Si j'ai bien compris, votre comité va préparer un rapport sur ces lois. Prenez simplement une version de ce que je vous ai dit dans ma déclaration liminaire et dites que cela doit être dans la loi. Je ne tiendrai pas pour acquis que cela figurera dans la loi, non pas à de noirs desseins, mais simplement parce que certaines choses pourraient tomber ou être mises de côté, parce que là n'est pas le cœur du débat.

Ensuite, dans plusieurs années, quelqu'un dira : « Pourquoi CTV ne couvre pas les débats des chefs? » Ce à quoi les dirigeants de CTV répondront : « Parce que nous n'y sommes pas obligés. » Ce pourrait être un bon exemple à utiliser. Encore une fois, si je vous ai bien compris, vous devez proposer des approches. Comment faire en sorte que le système continue d'offrir un service public? Vous devez vraiment vous pencher sur cette question. Nous ne pouvons pas y répondre ce soir. Vous devez mener des recherches sur l'industrie et de vastes consultations.

Une des choses que j'aime à propos de la loi de 1991, comme elle est rédigée, c'est qu'elle découle d'un grand consensus. Il y a eu beaucoup de débats, y compris devant votre comité aux dernières étapes, si je ne me trompe pas, au cours desquels vous avez entendu des intervenants de l'industrie, des organisations non gouvernementales et tout un éventail de personnes. Je pourrais vous indiquer des mots dans la loi qui s'y trouvent par suite de ce processus consensuel.

I would think that is the type of thing you need to be saying. The wider range of input the government ultimately gets on the process, if it is going to rewrite the act or acts, is important and it's not necessarily taken for granted. It's not to be taken for granted there will be public hearings at which dozens of groups will be invited to come forward. It's an onerous process, but that's democracy.

Senator Miville-Dechêne: The consensus may not exist as it was in 1991. Do you think?

Mr. Raboy: In 1991, there were conflicts as well. The consensus was built around the broad principles, certainly. I wrote a book about the 1991 process, which concluded that there was one player that came out above everybody else. The book was called *Accès inégal* because it was about the cable industry at the time. It had a powerful, permanent lobby in Ottawa; it was the only organization. They wiped the board of the conventional broadcasters because they had the ear of the people who were drafting the law. This can be pretty arcane sometimes. But on things like what the system should be producing in terms of diversity, for example, there are sections in the act which were not there before and have had a real impact on the diversity of the system.

There are some things I don't like about the wording of the act. For example, when it says Aboriginal broadcasting should be made available to the extent that resources become available. What kind of wording is that? There are many things you can do, but you'd have to really go through it with a fine-tooth comb.

[*Translation*]

Senator Galvez: Thank you for being here and for the very interesting information you have shared with us.

[*English*]

I want to start by saying I am an independent senator. I've never been with any political party. But after two years of being here —

The Chair: It doesn't disqualify you.

Senator Galvez: Thank you.

It's interesting to analyze and compare situations and opinions. You said the broadcasting and problem we are studying now could be compared to education and health. My colleague said that it could compare with energy. I completely, 100 per cent agree with him. In this committee, we were studying a pipeline that goes from one end to another end and that is of national importance: how it has to be Canadian content and how Canada needs this. Oil fires our homes and heats our houses. Radio-Canada fires our brains. We need that too. That's

Je pense que c'est le type de choses que vous devez dire. Le vaste éventail de points de vue sur le processus qu'obtiendra le gouvernement au bout du compte est important s'il réécrit la ou les lois, et il n'est pas nécessairement tenu pour acquis. Il ne faut pas tenir pour acquis qu'il y aura des audiences publiques, où des dizaines de groupes seront invités à témoigner. C'est un processus coûteux, mais c'est la démocratie.

Le sénatrice Miville-Dechêne : Le consensus de 1991 n'existe peut-être pas aujourd'hui. Qu'en pensez-vous?

M. Raboy : En 1991, il y avait également des conflits. On a certainement dégagé un consensus autour des principes généraux. J'ai rédigé un livre sur le processus de 1991, dont la conclusion était qu'il y a eu un intervenant qui s'en est mieux tiré que les autres. Le livre était intitulé *Accès inégal* parce qu'il portait sur l'industrie de la câblodistribution de l'époque. C'était la seule organisation à avoir un puissant lobby permanent à Ottawa. Elle a écarté l'ensemble des télédiffuseurs conventionnels parce qu'elle avait gagné la faveur des personnes qui rédigeaient la loi. Ce processus peut parfois être très obscur. Pour ce qui est de ce que le système devrait produire relativement à la diversité, par exemple, des articles qui n'existaient pas dans la loi à ce moment-là ont eu une véritable incidence sur la diversité du système.

Il y a des choses que je n'aime pas à propos du libellé de la loi. Par exemple, il est indiqué que la radiodiffusion autochtone devrait être offerte au fur et à mesure de la disponibilité des moyens. Qu'est-ce que cela veut dire? Vous pouvez faire beaucoup de choses, mais vous auriez vraiment à parcourir le texte au peigne fin.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Merci de votre présence et des renseignements très intéressants que vous avez partagés avec nous.

[*Traduction*]

Je vais commencer par dire que je suis sénatrice indépendante. Je n'ai jamais été affiliée à quelque parti politique que ce soit. Cela fait deux ans que je suis ici...

Le président : Cela ne vous disqualifie pas.

La sénatrice Galvez : Merci.

Il est intéressant d'analyser et de comparer des situations et des opinions. Vous avez dit que la radiodiffusion et le problème que nous étudions actuellement pourraient être comparés à l'éducation et à la santé. Mon collègue a dit que cela pourrait se comparer au secteur de l'énergie. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Au comité, nous étudions un pipeline qui traverse le pays d'un océan à l'autre et qui revêt une importance nationale : il faut qu'il véhicule du contenu canadien et qu'il satisfasse les besoins du Canada. Le pétrole alimente et chauffe nos maisons.

Canadian content and should also be considered of national interest.

I think the problem is — and I think that's the discussion — that there are three elements in the system. You said it's a unique system. I think it's composed of three parts. You have the developer of content, then the distributor that could be Wi-Fi or satellite or cable or whatever, and then the broadcaster that is —

The Chair: Is there a question?

Senator Galvez: Yes. You have taken so many minutes.

The Chair: I ask lots of questions.

Senator Galvez: My question is this: Wouldn't it be more efficient if we had a part of our legislation that takes care of the content — which is what we are saying, 80 per cent Canadian content — and regulates the content? This is important, because I know countries where the content is garbage coming from the privates. In Quebec, we have some garbage radio. If there are no good options, what are we teaching our children?

Another part that could take care of the medium by which the content is distributed, because that is technological, Wi-Fi, satellite, cable. That's technology. That evolves at a very high speed. Why do we have to have one thing that governs everything? I think there are two very different viewpoints. Thank you very much in advance for your answer.

Mr. Taylor: I'll start with the second part. You talked about the technology and how quickly it's evolving. I think this gets down to something that Professor Raboy said earlier. One of the positives of the current legislation is it's written in a very technologically neutral way. You do not see reference to specific forms of technology in the act. It simply says "distribution." I think it's important that be maintained, for the reason you said, given how rapidly these things evolve.

As far as why is this a part of the whole system, when you bring the distribution in — for example, we fund the content through distribution, because they're all part of the same system right now. When cable started — this is something I teach in my classes — it was a pirate or outlaw industry, much like a lot of Internet streaming is today. What happened? We brought them in, we made them part of the industry and the pirates joined the country club. That's not my line, but it's something that has happened.

Radio-Canada alimente nos cerveaux. Nous avons également besoin de cela. C'est du contenu canadien, et cela devrait également revêtir un intérêt national.

À mon avis, le problème — et je crois que c'est au cœur de la discussion —, c'est qu'il y a trois éléments dans le système. Vous avez dit qu'il s'agit d'un système unique. Je crois qu'il est composé de trois parties. Il y a le producteur de contenu, le distributeur de services Wi-Fi ou de services par satellite, de câblodiffusion ou peu importe, et le télédiffuseur, qui est...

Le président : Avez-vous une question?

La sénatrice Galvez : Oui. Vous avez utilisé tellement de temps.

Le président : Je pose beaucoup de questions.

La sénatrice Galvez : Ma question est la suivante : ne serait-il pas plus efficace qu'une partie de notre législation s'occupe du contenu — c'est ce que nous disions, 80 p. 100 de contenu canadien — et le réglemente? C'est important, parce que je connais des pays où le contenu est du grand n'importe quoi provenant du secteur privé. Au Québec, on a certaines chaînes de radio qui diffusent des âneries. S'il n'y a pas de bonnes options, qu'enseignons-nous à nos enfants?

Il y a une autre partie qui pourrait s'occuper du support par lequel le contenu est distribué, parce que c'est technologique, sans fil, par satellite et par câble. C'est de la technologie. Cela évolue à une très grande vitesse. Pourquoi faut-il qu'il n'y ait qu'une seule chose qui régisse tout? Je pense qu'il existe deux points de vue très différents. Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. Taylor : Je vais commencer par la deuxième partie. Vous avez parlé de la technologie et de la rapidité avec laquelle elle évolue. Je pense que cela revient à quelque chose que disait le professeur Raboy tout à l'heure. L'un des aspects positifs de la loi actuelle est qu'elle est rédigée d'une manière très neutre sur le plan technologique. On ne voit pas de référence à des formes spécifiques de technologie dans la loi. On parle simplement de « distribution ». Je pense qu'il est important que cela soit maintenu, pour la raison que vous avez mentionnée, étant donné la rapidité avec laquelle ces choses évoluent.

Pour ce qui est de savoir pourquoi cela fait partie de l'ensemble du système, lorsque vous faites intervenir la distribution — par exemple, nous finançons le contenu au moyen de la distribution, car tout cela fait partie du même système à l'heure actuelle. Quand la câblodistribution a commencé — c'est quelque chose que j'enseigne dans mes cours —, c'était une industrie pirate ou illégale, un peu comme beaucoup de sites Internet de diffusion en continu le sont aujourd'hui. Que s'est-il passé? Nous l'avons fait entrer, nous l'avons intégrée à l'industrie, et les pirates ont rejoint le groupe. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais c'est quelque chose qui s'est produit.

The Chair: It's a good line.

Mr. Taylor: Lawrence Lessig. I didn't write it.

Why do we have it all under one roof? Because they aren't easily separated and they feed into each other. They are part of a system.

To get to your earlier point about the content, it's very hard to put quality into an act. You can put funding models in; the government can do that. It's tough to legislate quality. It's important to recognize that Canadians, because we keep coming back to the CBC, we pay $29 each a year for the CBC. Even by Netflix standards, that's a bargain. That's something to consider when we take a look at what we're seeing on the screen — what do we pay?

These things all have a price. Generally speaking, the Netflix shows now cost more than Hollywood blockbuster movies, and we're simply not in that zone and we never were, even against American programming.

Mr. Raboy: You raised an absolutely crucial question. To reiterate and expand a bit on one of the things that Greg said: At one time, carriage and content — that's what you're really talking about, content and distribution. The buzzwords used to be carriage and content. These were separated. It was really in the 1970s that even though there were two acts, the government created the CRTC to deal with both of them. At that time already, there were areas of overlap. There are more and more and more.

Whereas today, you have certain things that are strictly to do with content that can be covered by the Broadcasting Act, and you have things that are strictly to do with, let's say, the infrastructure, the spectrum or some of the personal uses like cellphone telephoning or whatever, which are telecommunications, but then you have this huge zone in the middle.

On top of that, you have the added problem that they're the same companies. You have the same companies that are operating in all of these different areas. How can you regulate them separately? You can regulate certain activities separately. There has to be some kind of overall oversight. This is the conundrum. Canada was possibly the first of the industrial countries to recognize this in the 1970s when it gave the dual mandate to the CRTC. At that level, we're not doing too badly in the sense that there is one agency; you don't have to go to two places if you're dealing with two sides of the same coin.

Le président : C'est bien dit.

M. Taylor : Cela ne vient pas de moi, c'est de Lawrence Lessig.

Pourquoi les rassemblons-nous tous au même endroit? Parce qu'il n'est pas facile de les séparer, et qu'ils se nourrissent les uns des autres. Ils font partie d'un système.

Pour en venir à ce que vous avez dit plus tôt au sujet du contenu, il est très difficile de mettre l'aspect de la qualité dans une loi. Vous pouvez inclure des modèles de financement; le gouvernement peut le faire. Il est difficile de légiférer sur la qualité. Il est important de reconnaître que les Canadiens, parce que nous revenons sans cesse à CBC/Radio-Canada, paient chacun 29 $ par année pour CBC/Radio-Canada. Même selon les standards de Netflix, c'est une bonne affaire. C'est quelque chose dont il faut tenir compte quand on regarde ce que l'on voit à l'écran — combien payons-nous?

Toutes ces choses ont un prix. En général, les émissions de Netflix coûtent maintenant plus cher que les super productions hollywoodiennes, et nous ne sommes tout simplement pas dans cette ligue, nous ne l'avons jamais été, pas même par rapport aux émissions américaines.

M. Raboy : Vous avez soulevé une question absolument cruciale. Pour réitérer une des choses que Greg a dites et l'expliquer un peu : à un moment donné, la distribution et le contenu — c'est ce dont vous parlez vraiment, le contenu et la distribution... Les mots à la mode étaient auparavant diffusion et contenu. Ils ont été dissociés. C'est vraiment dans les années 1970 que, même s'il y avait deux lois, le gouvernement a créé le CRTC pour appliquer les deux. Déjà à l'époque, il y avait déjà certains chevauchements. Il y en a de plus en plus.

Alors qu'aujourd'hui il y a certaines choses qui sont strictement liées au contenu qui peut être couvert par la Loi sur la radiodiffusion, et il y a des choses qui sont strictement liées, disons, à l'infrastructure, au spectre ou à certains des usages personnels, comme la téléphonie cellulaire ou autre, qui relèvent des télécommunications, mais il y a aussi cette énorme zone au milieu.

De plus, ce sont les mêmes entreprises, ce qui pose un problème supplémentaire. Vous avez les mêmes entreprises qui exercent leurs activités dans tous ces domaines différents. Comment pouvez-vous les réglementer séparément? Vous pouvez réglementer certaines activités séparément. Il doit y avoir une sorte de surveillance globale. Voilà le dilemme. Le Canada a peut-être été le premier des pays industrialisés à le reconnaître dans les années 1970, lorsqu'il a confié le double mandat au CRTC. À cet égard, nous ne nous en tirons pas trop mal en ce sens qu'il n'y a qu'un seul organisme; vous n'avez pas à vous adresser à deux endroits si vous avez affaire à deux versants de la même question.

There are also aspects that continue to be problematic. Broadcasting and telecommunications operate under different logic, if you will. One is providing content, as you say, and the other is the infrastructure.

Senator Manning: I thank our witnesses this evening. To start off with full disclosure: I do watch the CBC every now and again.

Senator Mercer: You're the one.

Senator Manning: I grew up in a rural community in Newfoundland and Labrador. For most of my life, I only knew one station: the CBC. As Senator MacDonald touched on earlier, it showed us an outside world that we wouldn't have seen at that time.

I'm a very big promoter of local programming. Again, coming from Newfoundland and Labrador, I look at shows such as "Land and Sea," as an example. Very few Newfoundlanders have not seen that; we all have at times.

I'm not so concerned about the past; I'm concerned about the future. In today's world, like anything, there's a hell of a lot of competition. It's no different in the broadcasting world. We talked about it here this evening — and young people. As I say, when I grew up, I had one station to watch. My children and grandchildren have such a variety now. Competing with those, from a CBC point of view, does the CRTC — and Mr. Raboy touched earlier on the tools. The tools for the CRTC to be able to ensure local programming, over and above the CBC — is there anything in place there that the CRTC can use to ensure that local programming is in place over and above what the CBC provides?

Mr. Raboy: Regarding local programming, the CRTC has more tools to oblige the private sector than it does with the public sector. When it's not talking about the CBC, the act says that programming should be drawn from local, regional, national and international sources.

The CRTC has at times over the years imposed local broadcasting requirements on radio and television stations. Usually, they get into a back and forth where the private stations will say, "We're going to lose money or we may even go out of business," et cetera. It becomes a negotiation.

With regard to something like that question, the CRTC is very susceptible to public pressure. If a community in Newfoundland and Labrador were to get organized and send a petition to the CRTC detailing their situation and what their needs were, the CRTC would probably respond in some way. The tools are there for that.

Il y a également des aspects qui continuent de poser problème. La radiodiffusion et les télécommunications fonctionnent selon une logique différente, si l'on veut. L'une consiste à offrir du contenu, comme vous l'avez dit, et l'autre est l'infrastructure.

Le sénateur Manning : Je remercie nos témoins de ce soir. Pour commencer par la divulgation complète : je regarde Radio-Canada de temps à autre.

Le sénateur Mercer : Vous êtes cette personne.

Le sénateur Manning : J'ai grandi dans une collectivité rurale de Terre-Neuve-et-Labrador. Pendant la plus grande partie de ma vie, je n'ai connu qu'une seule chaîne : CBC/Radio-Canada. Comme le sénateur MacDonald l'a mentionné plus tôt, cela nous a montré un monde extérieur que nous n'aurions pas vu à l'époque.

J'encourage beaucoup les émissions locales. Encore une fois, venant de Terre-Neuve-et-Labrador, je regarde des émissions comme *Land and Sea*, par exemple. Très peu de Terre-Neuviens ne l'ont pas regardée; nous l'avons tous regardée à l'occasion.

Je ne m'inquiète pas tant du passé que de l'avenir. Dans le monde d'aujourd'hui, dans n'importe quel autre domaine, il y a beaucoup de concurrence. C'est la même chose dans le monde de la radiodiffusion. Nous en avons parlé ce soir — ainsi que des jeunes. Comme je l'ai dit, quand j'étais jeune, il n'y avait qu'une chaîne à regarder. Mes enfants et mes petits-enfants ont maintenant une grande variété. Selon CBC/Radio-Canada, le CRTC a de la concurrence — et M. Raboy a parlé plus tôt des outils. Au chapitre des outils dont le CRTC a besoin pour être en mesure d'assurer la programmation locale, au-delà de CBC/Radio-Canada, y a-t-il quoi que ce soit en place qui puisse aider le CRTC à s'assurer qu'il y ait des émissions locales au-delà de ce qui est offert par CBC/Radio-Canada?

M. Raboy : En ce qui concerne la programmation locale, le CRTC dispose de plus d'outils pour faire pression sur le secteur privé qu'il en a pour le secteur public. Lorsqu'il ne s'agit pas de CBC/Radio-Canada, la loi dit que la programmation devrait provenir de sources locales, régionales, nationales et internationales.

Au fil des ans, le CRTC a parfois imposé des exigences en matière de radiodiffusion locale aux stations de radio et de télévision. Habituellement, il entame des discussions au cours desquelles les stations privées disent, entre autres, ce qui suit : « Nous allons perdre de l'argent ou nous pourrions même faire faillite. » Cela devient une négociation.

En ce qui concerne une question de ce genre, le CRTC est très sensible aux pressions du public. Si une collectivité de Terre-Neuve-et-Labrador devait s'organiser et lui envoyer une pétition décrivant en détail sa situation et ses besoins, le CRTC répondrait probablement d'une façon ou d'une autre. C'est à cela que servent les outils.

Then you get into the whole thing of who is friends with whom and to what extent does the CRTC want to take this on. Once again, it becomes very problematic when the local station is owned by a huge company that has tentacles all throughout the system. The CRTC will have a lot more leverage with a truly local station owner to get them to comply or be more pliable to what the public in that community needs.

There was a second part of your question.

Senator Manning: I was concerned that the competition is out there now. How does the national broadcaster appeal? What does it do to appeal? We all know the number of dollars that go into the public broadcaster. How does it appeal? I know CBC.ca. How do you appeal to the young people to draw them in? They're not watching; let's be fair here, they're not watching.

The Chair: No one is watching it, young or old.

Mr. Raboy: There's a buzzword afloat now, and I don't know if it's come up in other testimony: discoverability.

Senator Manning: If you can't find the answer to a question, just come up with a new word, right?

Mr. Raboy: We're told there is a lot of Canadian content on the Internet now — you just can't find it. This is an area where, if we control the system, we do have some leeway to publicize the Canadian content that is out there, even obliging broadcasters to carry certain things or rig the system in a way so these things come up and have the equivalent of the old TV Guides. That's one approach. It's a global problem; Canada is not the only country dealing with this.

The world is so inundated with mass circulation products that people aren't thinking about this all the time. They see an ad or trailer and they say, "That looks interesting." They never see the trailer for the Canadian product because it's not put in their face the way the other one is.

I think the CRTC is thinking about this and trying to figure out ways and so forth but that's one way of addressing the issue you've raised.

I used to do an exercise with my students where I would ask them: How many of you have a TV? Zero, nobody. How many of you watch TV programs on the Internet? Everybody. But obviously, on the Internet, there's so much more content available and it's so hard to find. You don't even know if you're

On arrive ensuite à la grande question de savoir qui sont les amis de qui et dans quelle mesure le CRTC entend s'attaquer à la question. Encore une fois, cela devient très problématique lorsque la station locale appartient à une énorme entreprise qui a des tentacules dans tout le système. Le CRTC aura beaucoup plus d'influence auprès d'un propriétaire d'une véritable station locale pour l'amener à se conformer ou à être plus souple face aux besoins du public dans la collectivité.

Il y avait une deuxième partie à votre question.

Le sénateur Manning : Je craignais qu'il y ait déjà de la concurrence. Quel est l'attrait du radiodiffuseur national? Que fait-il pour plaire? Tout le monde connaît le montant d'argent qui est versé au radiodiffuseur public. Quel est son attrait? Je connais le site web de CBC/Radio-Canada. Comment faire pour attirer les jeunes? Ils ne regardent pas; soyons honnêtes, ils ne regardent pas.

Le président : Personne ne regarde, ni les jeunes ni les vieux.

M. Raboy : Il y a un mot à la mode en ce moment, et je ne sais pas s'il en a été question dans d'autres témoignages : la découvrabilité.

Senator Manning : Si vous ne trouvez pas la réponse à une question, vous n'avez qu'à trouver un nouveau mot, n'est-ce pas?

M. Raboy : On nous dit qu'il y a beaucoup de contenu canadien sur Internet à l'heure actuelle — il est simplement introuvable. Il s'agit d'un domaine où, si nous contrôlons le système, nous avons une certaine marge de manœuvre pour faire connaître le contenu canadien qui existe, obligeant même les radiodiffuseurs à diffuser certaines choses ou à truquer le système de façon à ce que ces choses se présentent et soient l'équivalent des anciens guides de télévision. C'est une approche. C'est un problème mondial; le Canada n'est pas le seul pays à y faire face.

Le monde est tellement inondé de produits de diffusion de masse que les gens ne réfléchissent pas toujours à la question. Ils voient une publicité ou une annonce et ils disent : « Ça semble intéressant. » Ils ne voient jamais l'annonce du produit canadien parce qu'elle n'est pas mise devant leurs yeux comme c'est le cas de l'autre.

Je pense que le CRTC réfléchit à cette question et essaie de trouver des solutions, mais il s'agit d'une façon de régler le problème que vous avez soulevé.

J'avais l'habitude de faire un exercice avec mes élèves dans le cadre duquel je leur posais les questions suivantes : combien d'entre vous ont une télévision? Aucun, personne. Combien d'entre vous regardent des émissions de télévision sur Internet? Tout le monde. Évidemment, sur Internet, il y a tellement plus de

being exposed to what you're really interested in. You're being exposed to what you're inundated with.

Senator Manning: Either one of you can answer this question. If you were to make a suggestion or to give an example of one amendment you could make to the Broadcasting Act to improve the local programming in its entirety, what would it be?

Mr. Taylor: I would say supper hour newscasts need to be a condition of licence. They are a notorious money loser. They're expensive and the broadcasters would much rather take an episode of an American program, preferably an old one that's in reruns, and plunk it in at 6:00 because that's where they make a lot more money. I would say, as a condition of licence, if you're showing the American programs at 7:00 and 8:00 anyway, I don't think it's too much to ask you provide a supper-hour newscast at 6:00. I think that should be a condition of licence.

This has come up so many times about the CBC. The point we're making is almost entirely an English CBC argument. French CBC is not having this problem that we're discussing right now. Their ratings are quite good, thank you very much.

Senator Miville-Dechêne: People watch.

Mr. Taylor: They do. I just want to make that clear.

The Chair: Louisiana isn't producing French programs, which could be part of the problem.

Senator Miville-Dechêne: You said nobody listens to Radio-Canada. This is not true. This is untrue. We have ratings of over 1 million and 2 million on shows on Radio-Canada regularly.

Mr. Taylor: It's an English Canadian issue.

The Chair: Yes, it is.

Mr. Taylor: That's my only point on that. The CBC still has those moments and it's relative for today. Today is the anniversary of the death of Gord Downie of The Tragically Hip. One of the last great successes of the CBC was showing that concert. One third of Canadians watched that together on the CBC, fulfilling its mandate. Perhaps I'm reflecting my generation in looking at this, but it was a moment that brought the country together. The CBC did it. It was fulfilling its mandate under the Broadcasting Act in doing so. I just thought I'd mention that.

contenu accessible, et c'est très difficile de le trouver. Vous ne savez même pas si vous êtes exposé à ce qui vous intéresse vraiment. Vous êtes exposé à ce dont vous êtes inondé.

Le sénateur Manning : L'un ou l'autre d'entre vous peut répondre à cette question. Si vous deviez faire une suggestion ou donner un exemple d'une modification que vous pourriez apporter à la Loi sur la radiodiffusion pour améliorer la programmation locale dans son ensemble, qu'est-ce que ce serait?

M. Taylor : Je dirais que les bulletins de nouvelles de l'heure du souper doivent être une condition de licence. Ils sont bien connus pour être déficitaires. Ils sont coûteux, et les radiodiffuseurs préfèrent de loin diffuser un épisode d'une émission américaine, de préférence une ancienne qui est en rediffusion, et l'insérer à 18 heures parce que c'est là qu'ils font beaucoup plus d'argent. Je dirais, comme condition de licence, que si vous diffusez des émissions américaines à 19 heures et à 20 heures de toute façon, je ne pense pas que ce soit exagéré de vous demander de présenter un bulletin d'information à 18 heures pendant l'heure du souper. Je pense que cela devrait être une condition de licence.

C'est une question qui a été soulevée à maintes reprises concernant CBC/Radio-Canada. Le point que nous faisons valoir est presque identique à un argument de CBC. Radio-Canada n'a pas ce problème dont nous discutons en ce moment. Ses cotes d'écoute sont très bonnes, nous en sommes reconnaissants.

La sénatrice Miville-Dechêne : Les gens regardent.

M. Taylor : Ils le font. Je voulais juste que ce soit clair.

Le président : La Louisiane ne produit pas d'émissions en français, ce qui pourrait être une partie du problème.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez dit que personne n'écoute Radio-Canada. Ce n'est pas vrai. C'est faux. Nous atteignons, de façon régulière, des côtes d'écoute dépassant de un à deux millions de téléspectateurs pour des émissions à Radio-Canada.

M. Taylor : Le problème concerne le Canada anglais.

Le président : Effectivement, c'est le cas.

M. Taylor : C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus. CBC/Radio-Canada vit encore ces moments, et c'est relatif à notre époque. C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Gord Downie, du groupe The Tragically Hip. L'un des derniers grands succès de CBC a été la présentation du concert de ce groupe. Un tiers des Canadiens a regardé cela en même temps sur les ondes de CBC, remplissant ainsi le mandat de la chaîne. Je suis peut-être le reflet de ma génération en regardant cela, mais c'est un moment qui a rassemblé le pays. C'est grâce à CBC. Ce faisant, elle s'acquittait de son mandat en vertu de la Loi sur la

Mr. Raboy: I mentioned it earlier in response to another question, but I'll reiterate it. I would write an obligation to do local programming into the CBC's mandate in the act so they know. They do read their mandate, they take it seriously and they're accountable for it. Put it in the act and then the next time they come up before you, they will have to account for how they've done. Right now, they don't.

Senator Wetston: Thank you for the opportunity to ask a follow-up question, Mr. Chair.

I tried to explore this with you a bit earlier. I'm interested in the competition and the regulatory framework and the extensive market power that is now clearly the case among firms nationally and internationally. The Internet is getting more concentrated and less decentralized. It is very clear where control of the Internet exists today, and it's increasing. Control of data is excessive today, and it's increasing.

I'm leading to this question about net neutrality. I'm sure you both have views about it; you mentioned it before. The U.S. is moving away from it. The FCC seems to be scrapping some of the rules around net neutrality. That's going to favour carriers, I think, and give them more control over the Internet and extract more economic rent as a result of their content.

What's your view about that with respect to Canada and net neutrality? Do you have any comments about that?

Mr. Taylor: I'm just coming from a conference last week in Montreal for the Association of Internet Researchers. One of the feelings I left that conference with was that Canada is completely on the right track this way and that a lot of the buzz around that conference — this is from international scholars — was there are a lot of positive things happening in Canada. Canada may, in the long run, be drawing in some really good people with things like the commitment to net neutrality.

If you're a start-up in the U.S., it's going to be getting harder and harder to get your data out there if you're in competition with more favoured companies, whereas Canada looks very appealing that way. I think Canada's net neutrality law has both industrial and social benefits.

Senator Wetston: In attracting individuals who have technological expertise to the country?

radiodiffusion. J'ai juste pensé que ce serait bien de le mentionner.

M. Raboy : Je l'ai mentionné plus tôt en réponse à une autre question, mais je vais le répéter. J'intégrerais dans la loi une obligation selon laquelle on doit diffuser des émissions locales dans le cadre du mandat de CBC/Radio-Canada afin que ce soit clair pour cette dernière. Elle lit son mandat, le prend au sérieux et en assume la responsabilité. Inscrivez cela dans la loi, et, la prochaine fois qu'elle se présentera devant vous, elle devra rendre compte de sa façon de faire. Pour l'instant, elle ne le fait pas.

Le sénateur Wetston : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de poser une question complémentaire.

J'ai essayé d'explorer ces questions avec vous un peu plus tôt. Je m'intéresse à la concurrence, au cadre réglementaire et au pouvoir de marché considérable qui existe maintenant clairement entre les entreprises aux échelles nationale et internationale. Internet devient plus focalisé et moins décentralisé. Il est très clair que, de nos jours, le contrôle d'Internet est de plus en plus important. Le contrôle des données est excessif aujourd'hui, et il s'accroît.

J'en viens à la question sur la neutralité du Net. Je suis certain que vous avez tous deux des opinions à ce sujet; vous l'avez déjà mentionné. Les États-Unis ne vont pas en ce sens. La Federal Communications Commission semble abolir certaines des règles concernant la neutralité du Net. Selon moi, cela va favoriser les entreprises, leur donner plus d'emprise sur Internet et leur permettre d'obtenir une rente plus élevée grâce à leur contenu.

Quel est votre avis pour le Canada et la neutralité du Net? Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. Taylor : Je reviens tout juste d'une conférence tenue la semaine dernière à Montréal pour l'Association of Internet Researchers. L'une des impressions que j'avais lorsque j'ai quitté la conférence, c'était que le Canada est tout à fait sur la bonne voie, et une grande partie de l'engouement entourant cette conférence — de la part d'universitaires étrangers — provenait du fait qu'il y a beaucoup de choses positives qui se passent au Canada. À long terme, le Canada pourrait attirer des gens très compétents avec des choses comme l'engagement envers la neutralité du Net.

Si vous êtes une entreprise en démarrage aux États-Unis, il sera de plus en plus difficile de diffuser vos données si vous êtes en concurrence avec des entreprises plus favorisées, alors que le Canada semble très attrayant à cet égard. Je pense que la loi canadienne sur la neutralité du Net présente des avantages tant industriels que sociaux.

Le sénateur Wetston : En attirant au pays des personnes qui ont une expertise technologique?

Mr. Taylor: Yes. I fully believe that, yes.

Mr. Raboy: I would echo that sentiment. I think, as a principle, net neutrality is extremely important. In a practical sense, I think it's working in Canada. The U.S. context is completely different. The five companies you mentioned in the U.S. are colossal. We have big companies — we like to think we do — but they're not colossal in that sense. It's not as big an issue for them. The pressure on the FCC to get rid of net neutrality is absolutely enormous, and in the current political climate, the FCC is receptive to those arguments.

In Canada, I don't think we have the same political issues with regard to net neutrality. As Greg says, we have only benefits to it as far as we're able to see right now.

Senator Wetston: I'd like to see that we might be a beneficiary as a result of these policy changes in the U.S. and that would be a wonderful thing if we were to be. I think Mr. Taylor, Mr. Raboy, you're suggesting that.

The Chair: I'm sure the market will decide that.

[*Translation*]

Senator Cormier: I think it was you, Mr. Raboy, who said in the beginning of your statement that the basic problem is not the act or acts, but rather their implementation. Who is responsible, or should be responsible, for the enforcement of these statutes?

Mr. Taylor, you spoke about the creation of, or the return of, the Department of Communications. I'd like to have a better understanding of who the partners of that department would be. How do we make sure that a system as complex as the communications system can function? There is the CRTC, and there would also be a Department of Communications. In short, could you give us a few ideas that could help us with this?

[*English*]

Mr. Taylor: I don't know that I can necessarily write the full breakdown of how the new-old department would work. My point on that is the current division, I think, is proving a hindrance.

I would like to see that, instead of ISED, which was Industry Canada, and the Department of Canadian Heritage, I think it could be one department, largely because I think the communication question is so vital right now for Canada that it should not just be part of one of several different pieces. I think you need a dedicated minister who is on this file and who will be

M. Taylor : C'est exact. J'en suis totalement convaincu.

M. Raboy : Je partage ce sentiment. Je pense que, par principe, la neutralité du Net est extrêmement importante. Sur le plan pratique, je pense que cela fonctionne au Canada. Le contexte américain est complètement différent. Les cinq entreprises que vous avez mentionnées aux États-Unis sont colossales. Nous avons de grandes entreprises — nous nous plaisons à le croire —, mais elles ne sont pas colossales dans ce sens. Ce n'est pas un aussi gros problème pour elles. Les pressions exercées sur la Federal Communications Commission pour qu'elle supprime la neutralité du Net sont absolument énormes, et dans le climat politique actuel, la commission est réceptive à ces arguments.

Au Canada, je ne pense pas que nous ayons les mêmes problèmes politiques en ce qui concerne la neutralité du Net. Comme le dit Greg, nous n'en tirons que des avantages, d'après ce que nous pouvons constater en ce moment.

Le sénateur Wetston : J'aimerais voir qu'il serait possible de tirer un avantage à la suite de ces changements de politique aux États-Unis; ce serait une chose merveilleuse si cela se produisait. Je pense que c'est ce que vous laissez entendre, monsieur Taylor, monsieur Raboy.

Le président : Je suis certain que le marché en décidera.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Je crois que c'est vous, monsieur Raboy, qui avez dit au début de votre intervention que, au fond, le problème n'était pas tant la loi ou les lois que la mise en application. Qui est responsable ou qui devrait être responsable de la mise en œuvre de la loi ou de ces lois?

Monsieur Taylor, vous avez parlé de la création ou d'un retour du ministère des Communications. J'aimerais mieux comprendre qui seraient les partenaires de ce ministère. Comment s'assurer qu'un système aussi complexe que le système des communications puisse fonctionner? Il y a le CRTC et il y aurait le ministère des Communications. Bref, pouvez-vous nous donner quelques idées qui pourraient nous aider en ce sens?

[*Traduction*]

M. Taylor : Je ne sais pas si je peux nécessairement écrire la répartition complète de la façon dont le retour de l'ancien ministère fonctionnerait. Ce que je veux dire, c'est que la division actuelle, à mon avis, constitue un obstacle.

J'aimerais voir cela, à la place de ISDE, auparavant Industrie Canada, et du ministère du Patrimoine canadien; je pense que ce pourrait être un seul ministère, en grande partie parce que je crois que la question des communications est tellement essentielle pour le Canada à l'heure actuelle qu'elle ne devrait pas être seulement une partie de plusieurs éléments différents. Je

very knowledgeable of a lot of the intricate details involved. I don't see that happening.

As I say, I have sympathy for those who get the file either for ISED or Canadian Heritage and have to move on; by the time they learn that area they're ready to leave again.

As far as how it would all play out, I'm afraid I don't have that in front of me right now. However, as far as the rationale for why we should, I think there is clearly something we could gain by having one dedicated department in this field.

[*Translation*]

Mr. Raboy: First, with regard to applying the laws, the CRTC is the main actor. In some situations, the CRTC must however apply government directives. Ultimately, the government is responsible. So, there has to be a political will to put certain things in place. Regarding Canadian property, Prime Minister Pierre Trudeau in 1969 ordered the CRTC to see to it that foreign companies divest themselves of assets in that sector. That is how the environment was "Canadianized".

The idea of creating a new Department of Communications is an interesting proposition. Before coming here, I reflected on the broad issue of whether the two acts should be amalgamated. The matter is very complex. There are pros and cons. One of the ways of continuing to live with dual or bicephalous legislation such as we have currently would indeed be to have everything under one department. At this time, we have laws that fall under two different departments. Those departments have different objectives. Often, they don't talk to each other. I am not suggesting that there is ill will on anyone's part, but that proposition would be preferable. When it was abolished in 1993, part of the department was transferred to Canadian Heritage and the other to Industry Canada. There have been problems since that time, and today, things are even more sensitive. So, the suggestion is interesting.

Senator Cormier: Thank you very much, Mr. Raboy.

[*English*]

The Chair: Any further questions? Gentlemen, this has been a really good session. I think all senators would agree. The questions were pointed. There was a bit of CBC stuff as usual. I think it was to draw information out more than anything else. We had a nice little debate.

pense que vous avez besoin d'un ministre spécialisé qui s'occupe de ce dossier et qui connaîtra très bien bon nombre des détails complexes en cause. Je ne crois pas que cela va arriver.

Comme je l'ai dit, j'ai de la sympathie pour ceux qui reçoivent le dossier d'ISDE ou de Patrimoine canadien et qui doivent se mettre à l'œuvre; lorsqu'ils auront acquis les connaissances relatives à ce domaine, ils seront prêts à repartir.

Pour ce qui est de la façon dont les choses se dérouleraient, j'ai bien peur de ne pas avoir cette information sous les yeux en ce moment. Toutefois, en ce qui concerne les raisons pour lesquelles nous devrions le faire, je pense qu'il y a clairement quelque chose que nous pourrions gagner à avoir un seul ministère spécialisé dans ce domaine.

[*Français*]

M. Raboy : D'abord, en ce qui a trait à la mise en application des lois, le CRTC est le principal acteur. Le CRTC, dans certaines situations, doit tout de même obéir aux directives du gouvernement. Ultimement, c'est le gouvernement qui est responsable. Il faut donc une volonté politique pour mettre en place certaines choses. Si on parle de la propriété canadienne, en 1969, c'était le premier ministre Pierre Trudeau qui avait ordonné au CRTC de faire en sorte que les compagnies étrangères se départissent des avoirs dans le secteur. C'est ainsi que l'environnement a été « canadianisé ».

S'il s'agit de créer à nouveau un ministère des Communications, je trouve cette proposition intéressante. Avant de venir ici, j'ai réfléchi à la grande question de savoir si on devrait faire converger les deux lois. La question est très complexe. Il y a des pour et des contre. Une des façons de continuer à vivre avec une législation double, ou une législation bicéphale comme celle que nous avons actuellement serait de faire en sorte que tout se rapporte à un seul ministère. En ce moment, on a des lois qui se rapportent à deux ministères. Or, les ministères ont des objectifs différents. Souvent, ils ne se parlent pas. Sans imputer de mauvaise foi à qui que ce soit, cette proposition serait préférable. Au moment de son abolition, en 1993, une partie du ministère a été transférée à Patrimoine canadien et l'autre, à Industrie Canada. Depuis ce temps, on voit des problèmes et, aujourd'hui, le contexte est encore plus délicat. La question est intéressante.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup, monsieur Raboy.

[*Traduction*]

Le président : Avez-vous d'autres questions? Messieurs, la séance a été très fructueuse. Je pense que tous les sénateurs en conviendront. Les questions étaient pointues. Comme d'habitude, il a été un peu question de CBC/Radio-Canada. Je pense que c'était pour faire ressortir l'information plus qu'autre chose. Nous avons eu un beau petit débat.

(The committee adjourned.) (La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, October 16, 2018

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner;

Gregory Smolynec, Deputy Commissioner, Policy and Promotion Sector;

Brent Homan, Deputy Commissioner, Compliance Sector.

Wednesday, October 17, 2018

As individuals:

Marc Raboy, Beaverbrook Professor Emeritus in Ethics, Media and Communications, McGill University;

Gregory Taylor, Assistant Professor, Department of Communication, Media and Film, University of Calgary.

TÉMOINS

Le mardi 16 octobre 2018

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée;

Gregory Smolynec, sous-commissaire, Secteur des politiques et de la promotion;

Brent Homan, sous-commissaire, Secteur de la conformité.

Le mercredi 17 octobre 2018

À titre personnel :

Marc Raboy, professeur émérite de la Chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications, Université McGill;

Gregory Taylor, professeur adjoint, Département des communications et des études médiatiques et cinématographiques, Université de Calgary.